



# LE CINEMA ITINERANT EN FRANCE

Association  
Nationale  
des Cinémas  
Itinérants

**anci**  
association nationale  
des cinémas itinérants



ETUDE 2015

avec le concours

du Commissariat général  
à l'égalité des territoires

du Ministère de la Culture  
et de la Communication

du Centre National  
du Cinéma  
et de l'image animée





# SOMMAIRE

<b>I - Contributions</b>	<b>7</b>
Eric Raguét, Président de l'ANCI	<b>8</b>
Marie-Caroline Bonnet-Galzy, Commissaire générale à l'égalité des territoires	<b>9</b>
Frédérique Bredin, Présidente du Centre National du cinéma et de l'image animée	<b>9</b>
Christopher Miles, Secrétaire général du Ministère de la Culture et de la Communication	<b>10</b>
<b>II - Définition d'un circuit de cinéma itinérant</b>	<b>11</b>
<b>III - Présentation de l'étude</b>	<b>13</b>
Contexte et objectifs	<b>14</b>
Méthode	<b>15</b>
<b>IV - Etat des lieux des circuits de cinéma itinérant</b>	<b>17</b>
<b>4-1 Analyse descriptive des circuits</b>	<b>18</b>
Circuits actifs en 2014	
L'âge des circuits	
Personnalité des circuits	
- Nature juridique	
- Cinéma itinérant et éducation populaire	
Circuits avec salles fixes	
Equipement des circuits	
- Le projecteur numérique	
- Financement des projecteurs	
<b>4-2 Répartition territoriale de l'offre</b>	<b>25</b>
Les points de projection	
Profil des communes	
L'offre cinématographique générale	
- Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	
- Bourgogne - Franche-Comté	
- Auvergne - Rhône-Alpes	
- Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	
- Provence - Alpes - Côte d'Azur	
- Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	
- Centre - Val de Loire	
- Pays de la Loire	
- Bretagne	
- Normandie - Nord-Pas-de-Calais - Picardie	
- Île-de-France	
- Corse	
<b>V - Le fonctionnement des circuits</b>	<b>37</b>
<b>5-1 Partenariat et relais locaux</b>	<b>38</b>
Les partenaires des points de projection	
Une diversité de lieux	
<b>5-2 L'économie des circuits</b>	<b>41</b>
Soutien financier des collectivités	
L'aide aux projets des circuits	
Une aide privée quasi absente	
La part des recettes guichet	
<b>5-3 Les ressources humaines</b>	<b>46</b>
Les salariés	
Les bénévoles	
Salariés/ bénévoles : quelles fonctions ?	
La formation	



<b>5-4 Les modes de communication</b>	<b>50</b>
Les formes classiques	
- Programme papier	
- Presse écrite et parlée	
- Affichage	
Les formes nouvelles	
- Newsletter et site internet	
- Sites spécialisés et réseaux sociaux	
Budget communication	
<b>VI – La place des communes</b>	<b>55</b>
<b>6-1 Modes de relation avec les communes</b>	<b>56</b>
<b>6-2 Formes de participation des communes</b>	<b>57</b>
Locaux et emplacements	
Participation financière	
Mise à disposition de personnel	
<b>VII - L'activité des circuits</b>	<b>59</b>
<b>7-1 La programmation</b>	<b>60</b>
Méthode de programmation	
Nombre d'entrées	
L'accès aux films	
<b>7-2 Le classement Art &amp; Essai</b>	<b>63</b>
<b>7-3 Analyse de la programmation</b>	<b>66</b>
Programmation en 2014	
Séances tout public	
Séances en V.O	
Séances jeunes public	
Séances de courts-métrages	
Séances en plein air	
Participation aux festivals	
<b>7-4 Les circuits et l'éducation à l'image</b>	<b>71</b>
Séances avec animation	
Les ateliers d'éducation à l'image	
Les dispositifs d'éducation à l'image	
- <i>Ecole et cinéma</i>	
- <i>Collège au cinéma</i>	
- <i>Lycéens au cinéma</i>	
- <i>Passeurs d'images</i>	
<b>VIII - Les circuits et l'action collective</b>	<b>77</b>
<b>8-1 Adhésion aux organismes spécialisés</b>	<b>78</b>
Les associations régionales	
Les syndicats	
<b>8-2 L'Association nationale des cinémas itinérants</b>	<b>78</b>
L'adhésion à l'ANCI	
Missions d'une représentation nationale	
<b>Conclusion</b>	<b>82</b>
<b>Remerciements</b>	<b>84</b>
<b>Annexe</b>	
<b>Liste des circuits de cinéma itinérant</b>	<b>85</b>



# CONTRIBUTIONS



## Le cinéma itinérant, un cinéma pour tous, dans tous les territoires

Le cinéma est né itinérant.

Dès 1896/97, des entrepreneurs parcouraient villes et villages ou bien animaient les foires dans différents départements de France en transportant leur propre matériel de projection. Progressivement, ces séances se sont organisées en « tournées » dans les communes rurales qui, disposant d'une salle des fêtes, accueillait des projections en format 16 mm. Les mouvements paroissiaux et d'éducation populaire étaient, le plus souvent, à l'origine de ces séances.

Cette spécificité de l'activité cinématographique a perduré avec plus ou moins de bonheur jusque dans les années 80, période à laquelle on enregistre une forte progression de l'activité itinérante grâce, notamment, à l'arrivée sur le marché de projecteurs 35 mm « portatifs ».

Toutes ces belles initiatives auraient pu s'arrêter en 2013 avec la transition numérique qui, en France, s'est opérée de manière extrêmement rapide. Les circuits itinérants ont alors mobilisé les pouvoirs publics et les fabricants afin de sauvegarder les quelques 1800 points de projection itinérants qui maillent le territoire français. Je tiens à remercier chaleureusement Lionel Bertinet, directeur adjoint à la Direction du cinéma au CNC, qui s'est fortement impliqué pour la réussite de cette mutation.

Aujourd'hui, il nous a semblé important de réaliser une étude sur les circuits itinérants après la transition numérique. Étude qui permet de mesurer l'impact culturel, social et économique de cette activité dans les territoires.

À la préparation et l'animation de cette étude, nous avons pu constater combien cette pratique culturelle suscitait un intérêt enthousiaste de la part des militants associatifs qui l'animent, mais aussi des élus locaux et particulièrement des municipalités qui accueillent nos séances. Financer l'achat d'un écran ou l'aménagement d'une cabine de projection sont des signes encourageants qui témoignent de la volonté de maintenir une activité cinématographique au plus près des populations tout en améliorant sans cesse les conditions de projection.

Aux côtés des salles de cinéma, les circuits itinérants jouent un rôle complémentaire essentiel dans l'accès au cinéma pour tous. La dynamique de toutes les salles ne peut qu'engendrer une dynamique globale des publics.

Je voudrais remercier les partenaires institutionnels qui ont permis la réalisation de ce projet dans de bonnes conditions. Il me faut aussi remercier les partenaires de la profession qui ont alimenté nos réflexions lors des comités de pilotage.

L'ANCI, qui s'est donnée pour objectif d'accompagner les circuits de cinéma itinérant dans toute leur diversité, a remporté avec succès le premier défi de la numérisation. Si l'offre de cinéma est restée identique sur le territoire après cette mutation technologique, sa mission reste encore vaste : assurer le maillage territorial de l'offre cinématographique en aidant au développement et à la modernisation des points de projection, former les techniciens et les acteurs culturels, soutenir un cinéma de qualité. Cette étude nationale constitue une base solide de réflexion qui nous permettra avec, je l'espère, le soutien des pouvoirs publics, de contribuer au développement global des villages et territoires et de répondre à une demande légitime des populations isolées en matière d'aménagement culturel.

**Eric Raguet**  
Président de l'ANCI



## Le cinéma itinérant, au service de l'égalité des territoires

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a été missionné pour promouvoir l'égalité des citoyens dans les territoires et mettre en œuvre des actions concrètes dans les territoires dont la fragilité justifie une intervention forte de l'Etat. Les disparités territoriales en matière d'accessibilité aux services sont au cœur de ses préoccupations, afin d'accompagner les acteurs locaux dans la recherche de solutions innovantes, notamment dans le domaine culturel.

C'est la raison pour laquelle il s'est engagé dans ce travail d'étude partenarial avec le ministère de la Culture et de la Communication, le Centre national du cinéma et l'Association nationale des cinémas itinérants. Cette étude montre en effet à quel point cinéma fixe et cinéma itinérant offrent des possibilités complémentaires d'accès au cinéma, sur l'ensemble du territoire, et peuvent permettre d'en améliorer le maillage.

A travers cette étude, le CGET affirme aussi son soutien aux acteurs susceptibles de corriger les inégalités territoriales : l'Association nationale des cinémas itinérants, par son rôle de tête de réseau et de coordinateur des circuits itinérants joue un rôle fondamental dans la capitalisation des bonnes pratiques, dans la représentation des intérêts de ces structures et dans la promotion de ce modèle d'accès au cinéma.

**Marie-Caroline Bonnet-Galzy**

Commissaire générale à l'égalité des territoires

## Le cinéma itinérant en France

Né sur le Boulevard parisien, le Cinématographe a fait ses premiers pas sur les champs de foire, comme attraction foraine. Puis avec l'invention de l'automobile, il a pris la route. Les cinémas itinérants jouent depuis un rôle essentiel dans l'accès au cinéma pour tous et le maillage territorial de l'offre cinématographique. Avec l'apparition du numérique, il a fallu inventer des équipements adaptés à la projection itinérante, et le CNC a contribué à la réussite du passage au numérique de ces cinémas voyageurs avec l'aide à la numérisation.

En 2014, 102 circuits itinérants ont sillonné la France. Ils ont permis de doubler la couverture géographique du cinéma dans les communes françaises, dont 1 748 d'entre elles sont desservies par des circuits itinérants.

Cette étude réalisée par l'Association nationale des cinémas itinérants (ANCI), qui a vu le jour en 2011, permet de mesurer concrètement l'importance du cinéma itinérant aussi bien en termes d'aménagement culturel du territoire, que de diffusion de la culture cinématographique.

**Frédérique Bredin**

Présidente du Centre National  
du Cinéma et de l'image animée

## Les cinémas itinérants au service du développement rural

André Malraux voulait « rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent » afin de remédier aux « déserts culturels » en régions.

Au fil des années, le ministère de la Culture et de la Communication s'est employé, avec les collectivités territoriales, à répartir sur notre territoire national un réseau d'institutions relevant de tous les champs culturels. Celles-ci cherchent à toucher le plus grand nombre de personnes éloignées pour des raisons sociologiques ou géographiques de la culture.

Une programmation sur plusieurs sites, voire itinérante, est une démarche qui me semble bien adaptée aux territoires ruraux.

Si la diffusion du cinéma s'appuie principalement sur des réseaux commerciaux, elle est assurée, dans les territoires ruraux, par les circuits de cinéma itinérant, affiliés majoritairement à des fédérations d'éducation populaire. Le dernier panorama de ce secteur remonte d'ailleurs à une étude réalisée en 1999 par la Confédération nationale des foyers ruraux.

Le passage de la projection des films au format numérique a modifié la diffusion du cinéma en milieu rural et suscité la création de l'Association nationale des cinémas itinérants (ANCI).

L'étude sur l'état des lieux des circuits de cinéma itinérant, engagée par l'ANCI, et restituée dans cet ouvrage, a été soutenue par le Centre national de la cinématographie et de l'image animée, le Commissariat général à l'égalité des territoires et le Secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication, qui au-delà de son partenariat réaffirmé avec le ministère en charge de l'agriculture, se soucie d'un équilibre de l'offre culturelle sur les territoires.

Je vous invite à en découvrir les résultats.

**Christopher Miles**

Secrétaire Général  
du Ministère de la Culture  
et de la Communication

# 2

## DEFINITION D'UN CIRCUIT DE CINEMA ITINERANT

Dans l'étude qui leur était consacrée en 2009, le CNC rappelait qu'il n'existait pas de définition juridique des circuits de cinéma itinérant, ni de texte fixant un nombre minimum de points de projection nécessaire à la création d'un circuit. Aujourd'hui, le CNC exige un minimum de 2 points pour donner un avis favorable.

Le CNC continuait ainsi : « Le circuit itinérant ne répond pas davantage à la définition de l'établissement cinématographique donnée par l'article L. 212-1 de l'ordonnance du 25 juillet 2009 puisque " constitue un établissement cinématographique toute salle [...] de spectacles publics spécialement aménagée, de façon permanente, pour y donner des représentations cinématographiques...". Toutefois, par commodité, le circuit itinérant est assimilé à un établissement cinématographique identifié comme les autres établissements par un numéro d'autorisation attribué par le CNC en fonction de la localisation de l'établissement. Dans le cas du circuit itinérant, c'est l'une des localités, choisie par l'exploitant parmi tous les points de projection desservis, dite localité *principale* ou localité *pilote*, qui servira à identifier le circuit... (et sur laquelle) sont enregistrés les bordereaux de recettes. »

Les circuits itinérants - Etat des lieux - CNC - décembre 2009

3

**PRESENTATION  
DE  
L'ETUDE**



## Contexte et objectifs

L'Association nationale des cinémas itinérants (ANCI) s'est construite en 2010/2011 autour de la question de la numérisation de la diffusion cinématographique. Pour les circuits de cinéma itinérant, il était vital de négocier au mieux ce virage technologique qui risquait d'être fatal à beaucoup, et l'ANCI a joué alors un rôle essentiel auprès du CNC et des différentes parties concernées. Ce dossier est désormais refermé, mais la nécessité de l'action collective demeure, et l'ANCI peut légitimement s'interroger sur l'orientation et le contenu à donner à son action.

Le contexte des réformes territoriales, le bouleversement des régions, la baisse durable des financements publics et la probable fragilisation de structures souvent dépendantes de l'aide des collectivités territoriales, conduisent à s'interroger sur l'avenir des acteurs du développement rural que sont les circuits de cinéma itinérant.

Les précédentes études sur le cinéma itinérant sont devenues en partie obsolètes ; celle menée sous l'égide de la Fédération des foyers ruraux en 1999, qui reposait sur des données plus anciennes (1996) reste en partie valable pour les analyses et les témoignages qu'elle contient, mais ne prend naturellement pas en compte l'évolution de ces vingt dernières années. L'étude faite par le CNC en 2009, à partir de chiffres de 2008, précède de quelques années le passage à la projection numérique qui a eu des répercussions importantes sur la vie des circuits.

Pour ces raisons, il est apparu nécessaire à l'ANCI et à ses partenaires institutionnels de faire un état des lieux précis de la réalité des circuits et d'identifier les caractéristiques quantitatives et qualitatives de leur action dans les territoires essentiellement ruraux.

Recenser les circuits existants, leur nombre, leur localisation ; réaliser une photographie du maillage territorial de la diffusion cinématographique, mesurer leur place comme acteur culturel, leur intervention dans les dispositifs d'éducation à l'image ; mieux comprendre les relations avec les collectivités ; vérifier le poids économique et humain des circuits... tels sont les objectifs de cette étude qui doit beaucoup au partenariat et à l'implication de la Direction des études du CNC et du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

En revanche, le périmètre de l'étude ne permettait pas d'aborder tous les aspects de la spécificité des circuits, et excluait en particulier l'analyse des publics et le détail de la programmation des circuits.



## Méthode

Les premières rencontres entre l'ANCI et ses partenaires ont permis de définir les contours et les objectifs de l'étude nationale, déterminant un cahier des charges validé par un comité de pilotage.

Il était prévu que l'étude soit menée par l'ANCI, avec l'appui de la Direction des études du CNC pour la diffusion et le traitement du questionnaire, et des services du CGET et de l'Observatoire des territoires pour la partie cartographique.

Il était également prévu de recueillir les données à partir d'un questionnaire envoyé et retourné par internet, à tous les circuits, ce qui supposait d'abord d'établir une liste de ceux-ci, de la vérifier et de l'actualiser.

A partir des informations du CNC, de l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC) et de l'ANCI, et de multiples contacts directs par courriel ou par téléphone, il a été possible de dresser une liste de tous les circuits actifs et ayant réalisé leur mutation technologique ; l'étude s'est attachée à ne considérer que les circuits numérisés, à une unité près (*un circuit pris en compte par erreur*).

En parallèle, deux questionnaires ont été réalisés avec l'aide de la Direction des études du CNC, qui s'est chargée de l'envoi à tous les circuits.

La campagne de réception des questionnaires a nécessité un effort de relance important ; de nombreux circuits ont été sollicités par mail et surtout par téléphone, ou ont été visités : 50 % des questionnaires ont été remplis par contact direct. Les délais de réception prévus ont dû être dépassés, mais l'étude a bénéficié d'un taux de retour de 100 %.

L'ANCI s'est ensuite attachée à l'analyse des données, en lien avec le service de cartographie du CGET pour l'établissement de cartes matérialisant la localisation des circuits et la couverture cinématographique du territoire.

L'étude ne concerne que la France métropolitaine et ne prend pas en compte les activités du cinéma itinérant des départements et régions d'Outre-Mer.

### cinéma itinérant d'Outre-Mer

*Au début de l'année 2015, il n'y avait pas de circuits itinérants fonctionnant avec du matériel numérique dans les différents départements et territoires d'Outre-Mer.*

*Il existe, parfois depuis longtemps, des associations cinématographiques qui font de la diffusion itinérante, et qui ont un rôle essentiel d'animation des dispositifs d'éducation à l'image ; c'est le cas par exemple aux Antilles, avec l'association Cadice / Ciné Woulé Martinique ou Ciné Woulé en Guadeloupe ; en Nouvelle-Calédonie avec Ciné Brousse ou à Mayotte avec Ciné Musafari.*

*Ces associations font un travail de qualité, mais elles ne sont pas encore équipées de matériel de projection numérique, travaillent souvent à partir d'un catalogue de DVD (ADAV, Médiathèque des trois mondes...) et ne diffusent pas de films très récents. Pour ces raisons, l'étude s'est limitée au territoire métropolitain.*

4

ETAT  
DES LIEUX  
DES CIRCUITS  
DE CINEMA  
ITINERANT



## 4.1. Analyse descriptive des circuits

### Circuits actifs en 2014

Les chiffres avancés lors des précédentes études, celle de 1999 comme celle de 2009, de même que les données antérieures à la numérisation des circuits (avant 2011) s'accordaient sur plus ou moins 130 circuits de cinéma itinérant. Les bases de données les plus récentes évoquent environ 110 circuits. En fait, les vérifications réalisées avant et pendant la diffusion du questionnaire ont permis de recenser seulement 97 circuits qui avaient une activité de diffusion commerciale avec du matériel numérique en 2014.

Quelques autres circuits (6 ou 7, tout au plus) ont encore une existence juridique ; certains même sont toujours en activité ou l'étaient en 2014, faisant quelques projections en 35mm en milieu scolaire ou en plein-air, ou pour des séances spéciales ; il arrive même que l'un d'entre eux loue un projecteur numérique à un circuit voisin, pour telle ou telle circonstance.

Mais la plupart sont en sommeil ou restent artificiellement en vie notamment parce que le CNC attend trois ans et plus sans bordereaux de recettes avant de les rayer des listes...

Au moment de la campagne de numérisation des circuits, ceux-là et d'autres qui ont disparu n'ont pas pu ou pas su, et même pour quelques-uns, pas voulu prendre le virage du numérique et bénéficier des aides du CNC et des collectivités territoriales, pour plusieurs raisons.

Le potentiel humain peut s'épuiser, les soutiens disparaître. L'animation et la responsabilité d'un circuit tiennent souvent à quelques personnes impliquées, militantes, passionnées. Ces personnes parties, la succession ne se fait pas toujours.

Plusieurs circuits contactés ont déclaré avoir décidé d'arrêter avec la quasi-disparition du 35 mm, soit parce qu'ils ne se sentaient plus assez motivés pour relever ce nouveau « challenge », soit parce qu'ils étaient dans l'impossibilité de trouver les fonds complémentaires de *Cinenum*.

A noter : 2 ou 3 circuits ont déclaré avoir tout bêtement laissé passer les délais, pourtant assez longs, pour bénéficier des aides prévues pour l'acquisition des appareils... !

#### ***cinenum***

*Cinenum est le nom donné à l'aide à la numérisation dans le cadre du soutien financier à la modernisation et à la création des établissements de spectacles cinématographiques. Ses principes généraux étaient identiques pour les salles fixes et pour les circuits itinérants, c'est-à-dire que cette aide venait en complément – des apports propres des exploitants, des contributions diverses et des aides des collectivités territoriales – et qu'elle était plafonnée – régime d'exemption de minimis.*

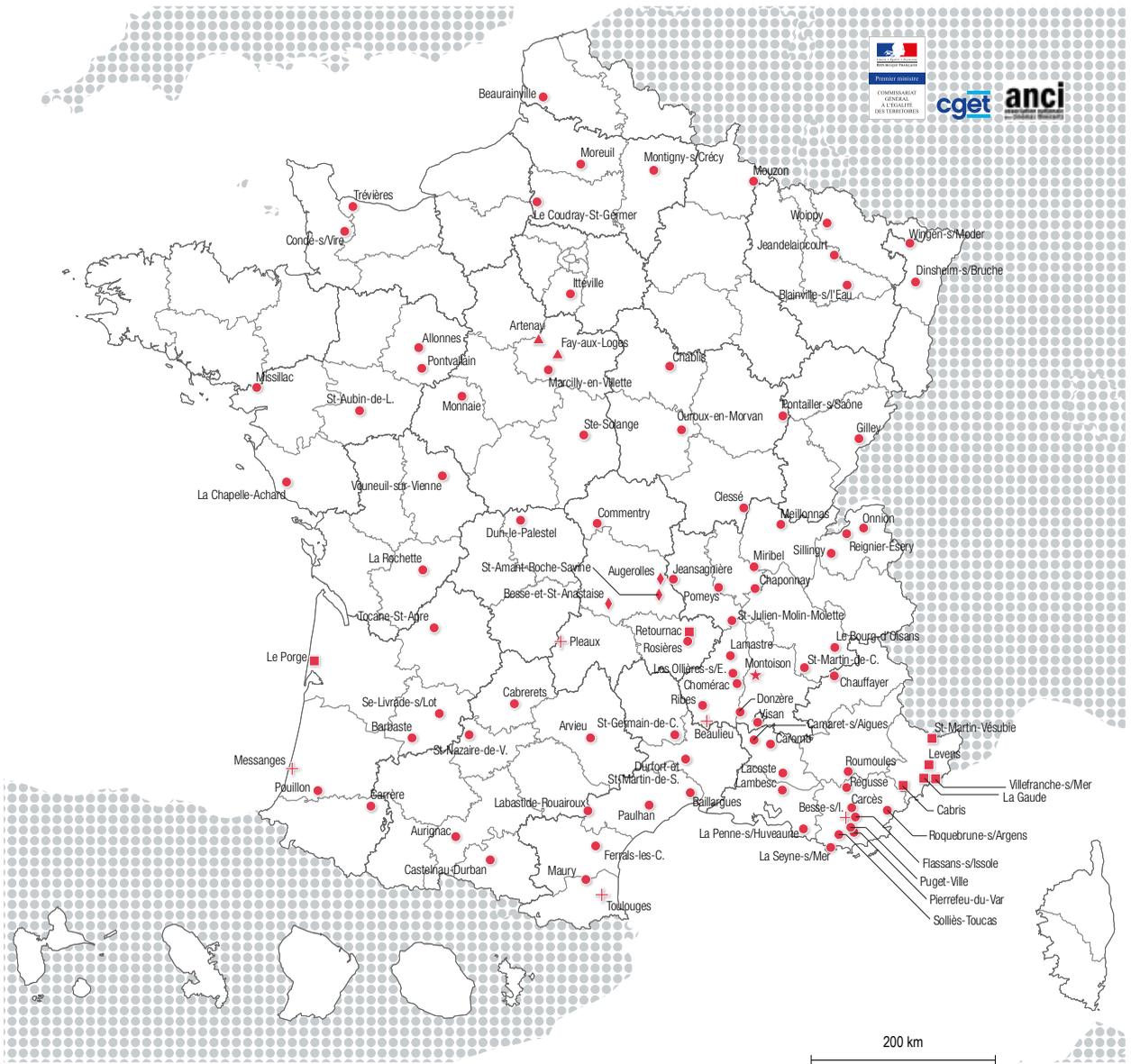
*Les dépenses financées par l'aide à la numérisation des salles étaient strictement limitées aux seuls équipements de projection et aux frais afférents à leur installation. Les critères pour être éligibles à cette aide étaient les mêmes pour les circuits que pour les salles fixes (ne pas appartenir à un circuit de plus de 50 écrans, avoir de 1 à 3 écrans, insuffisance de financement par les contributions des distributeurs).*

*En 2012, il est apparu que l'ensemble des circuits itinérants respectaient ces critères et étaient donc éligibles à l'aide à la numérisation du CNC.*

Les 97 circuits sont répartis sur l'ensemble du territoire, et existent dans la plupart des régions ; néanmoins, on constate une réelle concentration dans le quart sud-est de la France : Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur regroupent à elles seules 45 % des circuits de cinéma itinérant.

De nombreuses zones, dans le nord-est, le centre et le grand-ouest, semblent a priori délaissées et sont vierges de toute implantation de circuit de cinéma itinérant ; c'est vrai en ce qui concerne les « têtes de tournée » ou les sièges, mais beaucoup bénéficient de la présence de points de projection (*cf. cartes pages 26-27*).

En plus de la Haute-Normandie qui avait encore un circuit peu de temps avant le début de l'étude, la région délaissée par les circuits est la Bretagne, peut-être parce qu'il y a beaucoup de petites salles. Le seul circuit qui existait dans les Côtes d'Armor s'est arrêté en 2013. Il a été repris à la suite de l'appel d'offre d'un syndicat intercommunal, mais n'envisageait pas de débiter son activité avant septembre 2015 (*ce qui est effectif aujourd'hui, avec 5 communes desservies*).



SOURCE DES DONNÉES : ANCI, 2015 ; IGN GEOFLA, 2013 • RÉALISATION : CGET-DDCT-DST - CELULLE CARTO, 2015

# LOCALISATION DES SIÈGES DES CIRCUITS

## Siège et nature juridique des circuits

Localisation des sièges des circuits dont la nature juridique est un/une :

- association : **80** circuits
- société : **7** circuits
- + entreprise individuelle : **5** circuits
- ◆ collectivité territoriale : **3** circuits
- ▲ établissement public de coopération culturelle : **2** circuits
- ★ société coopérative et participative : **1** circuit

## L'âge des circuits

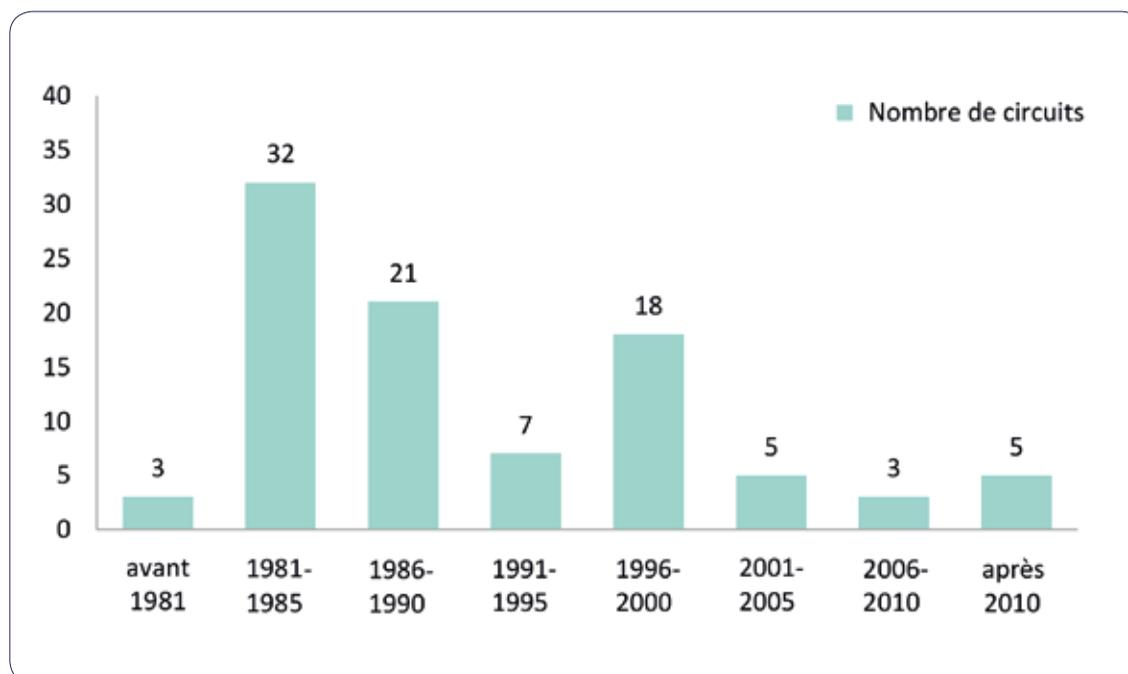
Environ 70 % des circuits existaient déjà lors de l'étude de la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) de 1999 (qui portait sur des données de 1996), même si certains ont pu changer de nom.

Depuis cette date, il y a eu seulement 31 créations, à raison de 1 à 5 par an, sauf pendant les années 2001, 2005, 2008, 2010 et 2011 ; pour ces deux dernières années, il est permis de penser que la question du numérique a freiné les initiatives.

Le plus ancien circuit a été créé en 1963, et deux autres datent de 1974 et 1978. Tous les autres circuits sont postérieurs à 1981.

1983, un millésime exceptionnel ! 15 circuits de cinéma itinérants sont nés cette année-là, soit la moitié des créations.

Il faut noter l'arrivée de 5 nouveaux circuits entre la période difficile de la numérisation des années 2011-2012 et fin 2014 (*depuis lors, et à ce jour, 4 nouveaux circuits ont eu l'agrément du CNC, en plus de celui de Bretagne*).



### Répartition des circuits par année de création\*

\*sur 94 circuits (4 n'ont pas répondu à la question)

Source Anci 2014



## Personnalité des circuits

### Nature juridique

Le statut associatif défini par la loi de 1901 offre un cadre juridique bien adapté aux circuits de cinéma itinérant, qui regroupent souvent de nombreux participants et fonctionnent avec des bénévoles.

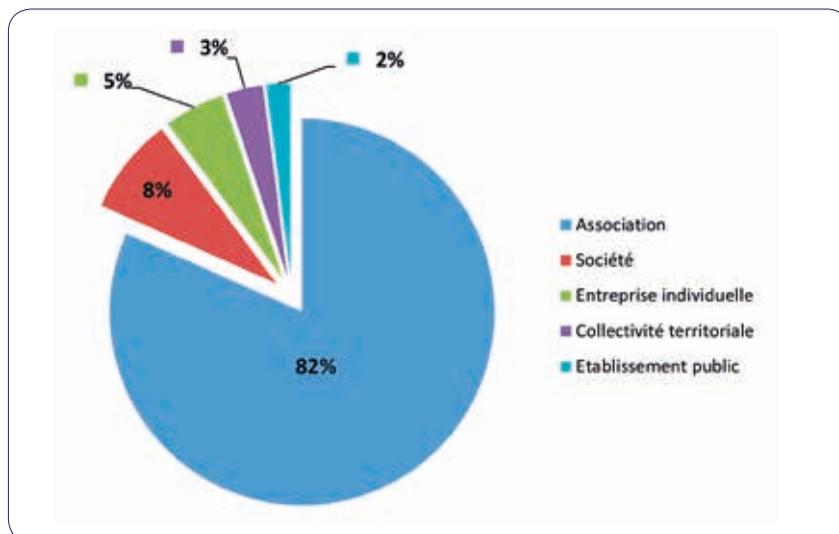
De fait, 80 circuits sur 98 sont des associations, soit presque 82%. En 1999, sur 139 circuits recensés alors dans les fichiers d'après le CNC, l'étude menée par la Fédération nationale des foyers ruraux n'en comptait que 68%.

On peut comprendre cette évolution: le cinéma itinérant intervient dans un secteur économique assez peu lucratif, qui joue un rôle complémentaire du service public de la culture dans les territoires ruraux. Il fait appel à une part non négligeable de bénévolat, voire de militantisme, qui correspond davantage aux caractéristiques du monde associatif qu'à la logique de l'entreprise.

De plus, on peut penser que les charges et l'effort d'adaptation et de formation consécutifs à la transition numérique ont fait renoncer quelques entreprises individuelles qui existaient alors.

Il y a 13 entreprises de forme et de nature commerciales, qui se répartissent entre 8 sociétés (dont une SCOP) et 5 entreprises individuelles.

Les circuits relevant du secteur public sont assez rares : on en dénombre seulement 5 en 2014, dont 3 gérés par des collectivités locales (une commune et deux syndicats intercommunaux à vocation unique) et 2 qui sont des établissements publics de coopération culturelle (EPCC).



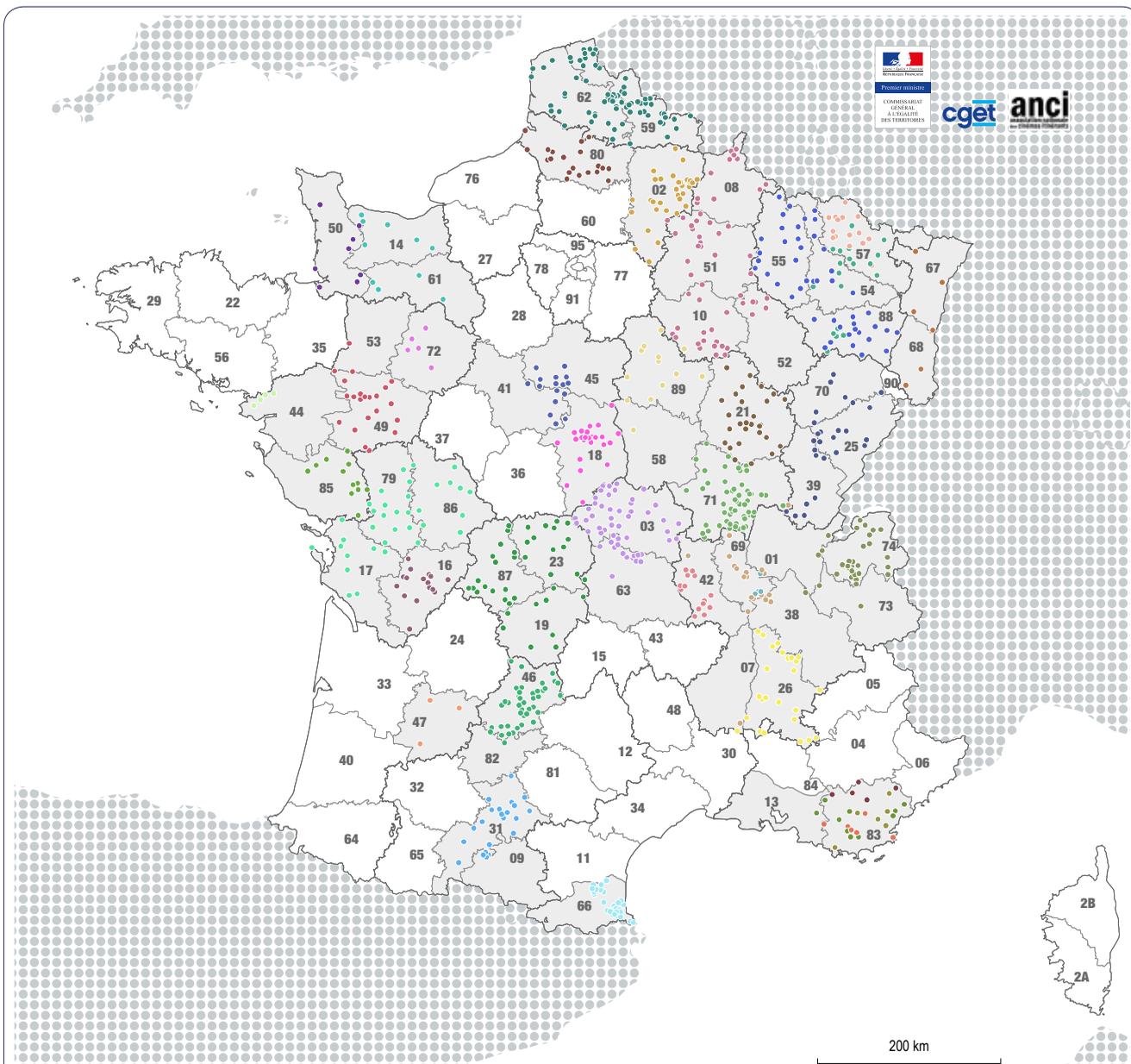
Nature  
juridique  
des circuits

Source Anci 2014

Les circuits comptant le plus de points de diffusion sont tous associatifs. Aucun circuit d'une autre nature juridique, en dehors des deux EPCC, ne dépasse 18 points de projection.

### Cinéma itinérant et éducation populaire

L'Éducation populaire a toujours tenu une place importante dans la création et la gestion de circuits de cinéma itinérant. Dans leur volonté de favoriser l'épanouissement de la personne et le bien-être collectif, les mouvements d'éducation populaire considèrent le cinéma comme un moyen d'accès à la culture qui doit rester accessible à tous, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain ; et qu'au-delà de l'aspect culturel, le cinéma doit « favoriser une animation permettant aux différents habitants de se retrouver, d'échanger, bref de créer des liens indispensables à la vie sociale d'une commune ».



SOURCE DES DONNÉES : ANCI, 2015 ; IGN GEOFLA, 2013 • RÉALISATION : CGET-DDCT-DST - CELLULE CARTO, 2015

## **CIRCUITS RELEVANT DES FÉDÉRATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE**

Points de projection des circuits relevant des fédérations d'éducation populaire (deux points de couleur identique appartiennent au même circuit)



Département disposant d'au moins un point de projection d'un circuit relevant des fédérations d'éducation populaire (57 départements)



En 2014, 37 circuits relevaient d'une fédération d'éducation populaire, soit nettement plus d'un sur trois (37,75 %). La Ligue de l'enseignement est la fédération la plus représentée, avec 20 circuits affiliés, devant la Fédération des foyers ruraux (7 circuits, 7,14 %) et la Fédération française des MJC et la Confédération française des MJC (3 circuits chacune, 6,12 %). Enfin, 4 circuits implantés dans les Pays de la Loire dépendent de Familles rurales, mouvement qui fédère les associations familiales sur le territoire national.

La place et l'implication des différentes composantes de l'éducation populaire changent complètement lorsqu'on s'attache aux partenaires des circuits.

Parmi les relais locaux des circuits, les associations qui portent le projet de diffusion cinématographique dans la commune et participent à l'organisation des projections, il y a 30 centres sociaux, 47 MJC et surtout 138 foyers ruraux ...

## Circuits avec salles fixes

Les trois-quarts des circuits de cinéma itinérant se consacrent à la seule activité d'itinérance ; mais pour 25 d'entre eux, cette activité existe en parallèle de l'exploitation d'une ou plusieurs salles fixes, qui sont généralement mono-écran.

L'activité itinérante peut alors être l'extension à parts égales de la salle fixe pour irriguer le territoire, parfois à la demande des collectivités territoriales. Mais il arrive aussi que l'un des deux modes d'exploitation soit une simple activité de complément, éventuellement occasionnelle ou marginale ; il existe deux cas de figure : d'une part le circuit qui récupère la gestion d'une salle fixe confiée par une commune ; d'autre part, l'exploitation d'une ou plusieurs salles qui débouche sur une activité itinérante.

### Répartition des circuits concernés par des salles fixes\*

Nombre de circuits	72	9	3	10	3
Nombre de salles fixes	aucune	1	2	3	4

\*Une non réponse

Source Anci 2014

## Equipement des circuits

### Le projecteur numérique

La numérisation des circuits a été une étape très importante et souvent cruciale pour les circuits de cinéma itinérant, y compris sur le plan technique puisque l'itinérance ne pouvait se satisfaire du matériel existant. La mise au point d'un projecteur adapté à l'itinérance a demandé du temps et un gros travail, auquel l'ANCI avec sa cellule technique a pris toute sa part. C'est pourquoi, lorsqu'ils se sont dotés de projecteurs numériques, les circuits ont majoritairement plébiscité le projecteur NEC – plutôt que les projecteurs Barco ou Christie, pour citer les trois fabricants principaux et quasi-exclusifs – en raison de caractéristiques techniques mieux adaptées à la particularité de l'itinérance.

En effet, seuls 7 d'entre eux n'ont aucun projecteur NEC, ce qui signifie que 93 % des circuits en possèdent au moins un. Les autres types de projecteur sont nettement en deçà, puisque 19 circuits seulement ont un projecteur Barco, et 16 un projecteur Christie.

## Financement des projecteurs

Très peu de circuits auraient pu survivre à l'obligation de s'adapter à la projection numérique et de réaliser les investissements nécessaires s'ils avaient dû le faire par leurs seuls moyens.

Les aides publiques, en premier lieu celle de l'Etat à travers le dispositif *Cinenum* mis en place et géré par le CNC, ont permis à la grande majorité des circuits de s'équiper, totalement ou partiellement. Même si cette aide était plafonnée, *Cinenum* a joué un rôle primordial et indispensable dans l'équipement des circuits de cinéma itinérant. Les subventions complémentaires des régions et des départements, et à un degré moindre des communes ou communautés de communes, ont laissé à la charge des circuits une part résiduelle du financement assez supportable.

En 2014, les circuits de cinéma itinérant déclaraient utiliser 344 projecteurs numériques, fixes ou non-fixes. Le renouvellement du parc de projecteurs utilisés par les circuits s'est fait grâce à des financements multiples et souvent croisés, dont ceux notamment du CNC et des régions qui sont intervenus inégalement mais indifféremment dans l'acquisition de projecteurs fixes et non fixes. Le CNC, via *Cinenum*, a participé au financement de 269 appareils, soit 78,20 % : 92 projecteurs fixes, installés dans les salles et surtout 177 appareils mobiles.

### Origine du financement des projecteurs (en nombre d'appareils)

Origine du financement	Fonds propres	Commune	Communauté de Communes	Département	Région	<i>Cinenum</i>	Autres aides
Projecteurs fixes	54	66	7	24	59	92	23
Projecteurs non fixes	67	7	15	92	146	177*	12

Source Anci 2014

\*Dans le cadre de *Cinenum*, le CNC a d'abord financé 2 circuits (soit 2 projecteurs) à titre expérimental, puis a aidé directement 84 circuits de cinéma itinérant pour l'acquisition de 175 projecteurs ; 86 circuits ont donc bénéficié d'une aide à la numérisation du CNC.

Le montant total de l'aide accordée par *Cinenum* a représenté à 7,111 M €, soit 72% des coûts présentés.

#### principe de minimis

*L'aide à la numérisation – Cinenum – était placée sous le régime d'exemption de minimis qui est régit par le droit communautaire européen.*

*Le régime d'exemption de minimis autorise les Etats à accorder une aide de cette nature dite « aide de minimis », à condition qu'elle ne dépasse pas le montant de 200 000 € sur trois exercices fiscaux consécutifs. Ce montant de 200 000 € s'apprécie en cumulant toutes les aides de minimis perçues par un bénéficiaire donné, tous dispositifs publics confondus.*

Outre le fait que certains circuits n'ont pas déposé de dossier, le cadre réglementaire de *Cinenum* – l'aide était plafonnée à 4 projecteurs par circuit et à 200 000 € par bénéficiaire, régime d'exemption de minimis – peut expliquer que quelques circuits actifs ne figurent pas parmi les structures aidées.

Les régions sont intervenues presque autant de fois que le CNC, en complément ou en parallèle de l'Etat, pour le financement de 146 projecteurs mobiles.

Les départements ont également pris leur part dans l'équipement numérique des circuits animant leur territoire, en privilégiant les projecteurs destinés à l'itinérance.

A l'inverse, lorsqu'une commune est intervenue financièrement pour aider un circuit, elle l'a fait quasi exclusivement et très logiquement pour des projecteurs fixes.



## 4.2. Répartition territoriale de l'offre

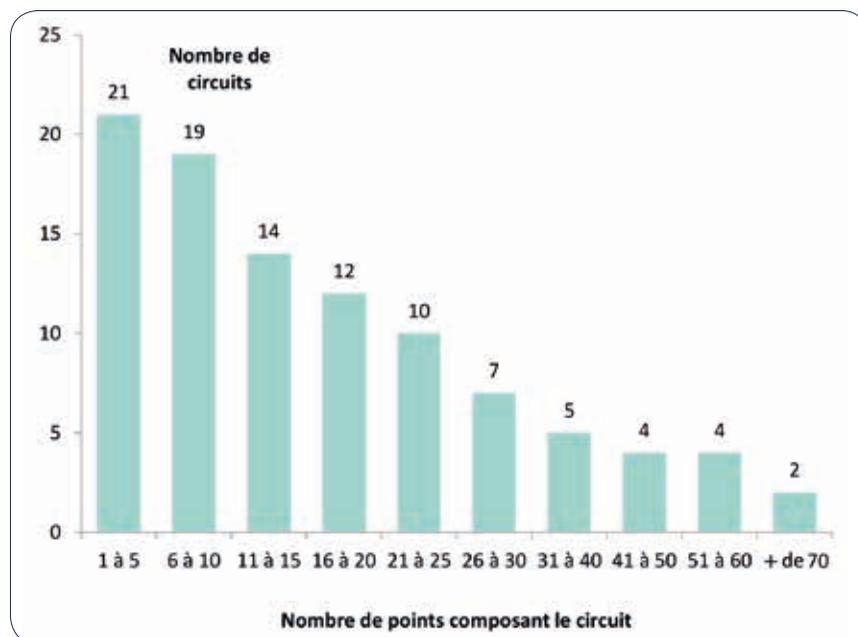
### Les points de projection

L'étude porte sur 98 circuits recensés, dont un n'est pas passé à la projection numérique et a désormais une activité partielle et atypique par rapport aux autres circuits.

Il y avait donc, à la fin de 2014, 97 circuits officiellement en activité avec du matériel de projection numérique. Toutefois, il y a une grande diversité de fonctionnement et de taille parmi les circuits. Ainsi, parce qu'ils relèvent de la même base réglementaire, des organismes qui gèrent un ou deux points de projection cohabitent statutairement avec des circuits qui en font vivre plusieurs dizaines et jusqu'à 80 pour celui qui compte le plus de communes ou partenaires affiliés.

En ne considérant que les circuits correspondant aux critères retenus pour avoir la qualité d'exploitant, et seulement s'ils sont dotés de matériel de projection numérique, on compte 1762 points de projection, des communes la plupart du temps, qui bénéficient au moins une fois par an d'une projection de films récents, avec billetterie commerciale.

37 circuits de cinéma itinérant possèdent moins de 10 points de diffusion, c'est-à-dire globalement, moins de 10 communes partenaires, et 3 circuits en possèdent exactement 10 ; 4 circuits ne comptent qu'un seul point, et 5 autres seulement 2.



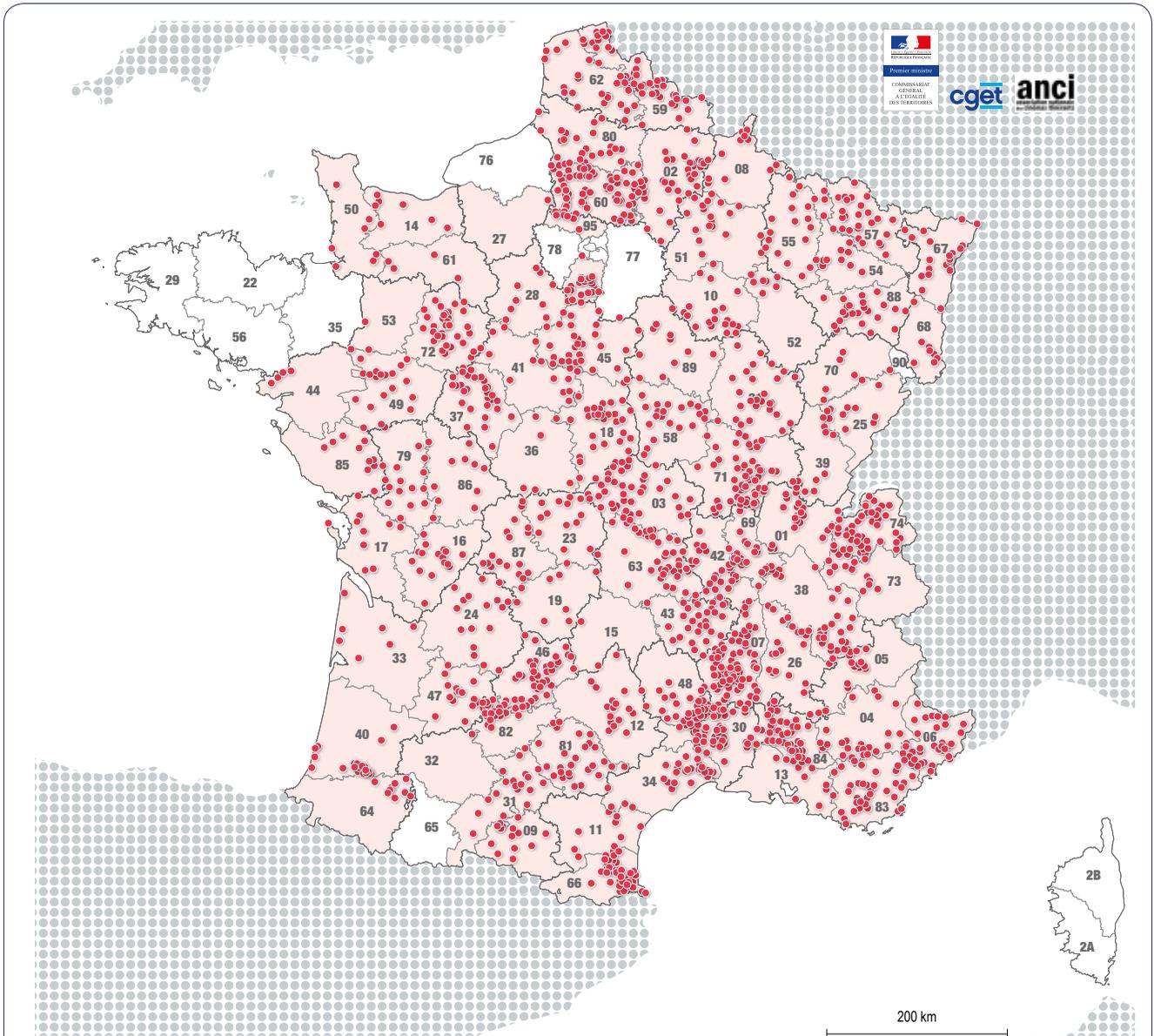
Nombre de points de projection par circuit

Source Anci 2014

En moyenne un circuit compte 18 points de projection, ce qui ne reflète pas vraiment la réalité et la diversité des circuits.

Une grosse moitié des circuits ne dépasse pas 15 points de projection (55 % exactement) et presque 30 % (29 circuits) se situent entre 16 et 30 points.

Les 15 circuits les plus importants dépassent 40 points de projections, même si tous ne sont pas régulièrement actifs ; et les 10 plus gros circuits concentrent à eux seuls 35 % de l'ensemble des points (565).



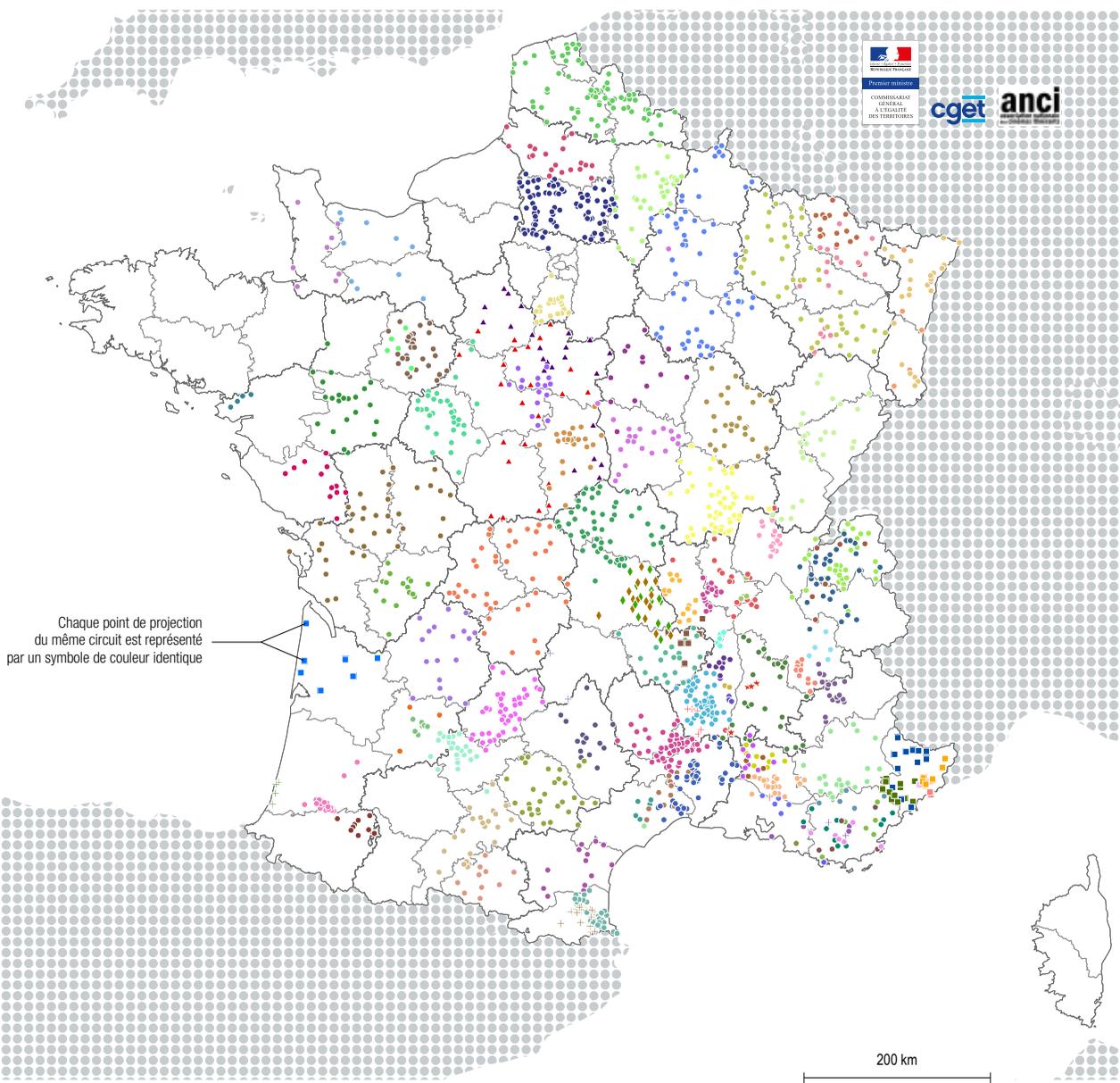
SOURCE DES DONNÉES : ANCI, 2015 ; IGN GEOFLA, 2013 • RÉALISATION : CGET-DDCT-DST - CELLULE CARTO, 2015

## POINTS DE PROJECTION DES CIRCUITS

- Point de projection localisé à la commune



Département disposant d'au moins  
un point de projection (81 départements)



Chaque point de projection du même circuit est représenté par un symbole de couleur identique

SOURCE DES DONNÉES : ANCI, 2015 ; IGN GEOFLA, 2013 • RÉALISATION : CGET-DDCT-DST - CELULLE CARTO, 2015

## RÉPARTITION ET NATURE DES POINTS DE PROJECTION

### Nature juridique des circuits

- Association : **80** circuits
- Société : **7** circuits
- + Entreprise individuelle : **5** circuits
- ◆ Collectivité territoriale : **3** circuits
- ▲ Établissement public de coopération culturelle : **2** circuits
- \* Société coopératives et participatives : **1** circuit

## Profil des communes

Les circuits de cinéma itinérant sont présents dans 1748 communes réparties sur le territoire national ; c'est très légèrement inférieur au nombre de points de projection (1762) en raison des quelques communes qui comptent deux points de projection.

Il suffit d'examiner le profil et la taille des communes pour comprendre le rôle particulier des circuits dans l'animation du territoire et constater le lien étroit qu'ils entretiennent avec le monde rural. Ainsi, 70 % des communes concernées ont une population inférieure à 2000 habitants, et 90 % une population de moins de 5000 habitants.

### Nombre et taille des communes

Nombre de communes	82	356	739	992	1278	1443	1567	181
%	4,7	20,4	42,3	56,8	73,1	82,6	89,6	10,4
Nombre de d'habitants	moins de 200	moins de 500	moins de 1000	moins de 1500	moins de 2500	moins de 3500	moins de 5000	plus de 5000

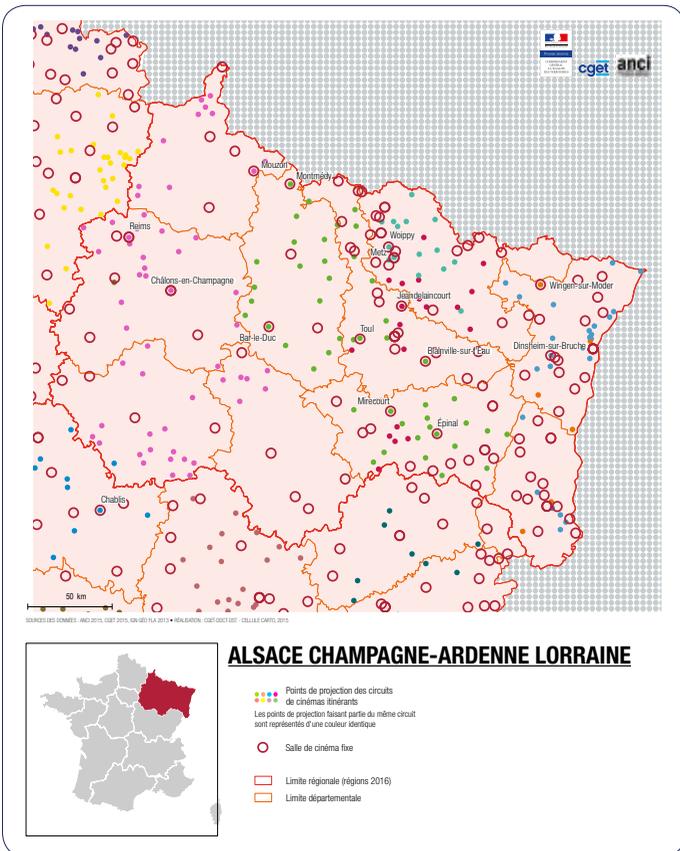
Source Anci 2014

La présence du cinéma itinérant dans des gros bourgs ou des petites villes de plus de 5000 habitants reste naturellement faible ; elle ne représente que 10 % des communes touchées par les circuits. Cela concerne 181 communes, dont seulement 59 villes de plus de 10 000 habitants. La présence des circuits dans les villes n'est pas insignifiante, et il existe plusieurs raisons à cela : l'héritage de l'histoire, d'une époque moins réglementée pour les points les plus anciens ; les accords liés à des spécificités locales parfois ; l'absence ou la disparition de salle fixe dans quelque petite ville ; des projections saisonnières dans des lieux de vacances.

Mais pour l'essentiel, c'est l'action des circuits dans des endroits particuliers comme les maisons d'arrêt, les établissements de soins, et plus encore leur implication dans les séances scolaires qui explique que le cinéma itinérant ne soit pas totalement exclu des villes.

## L'offre cinématographique générale

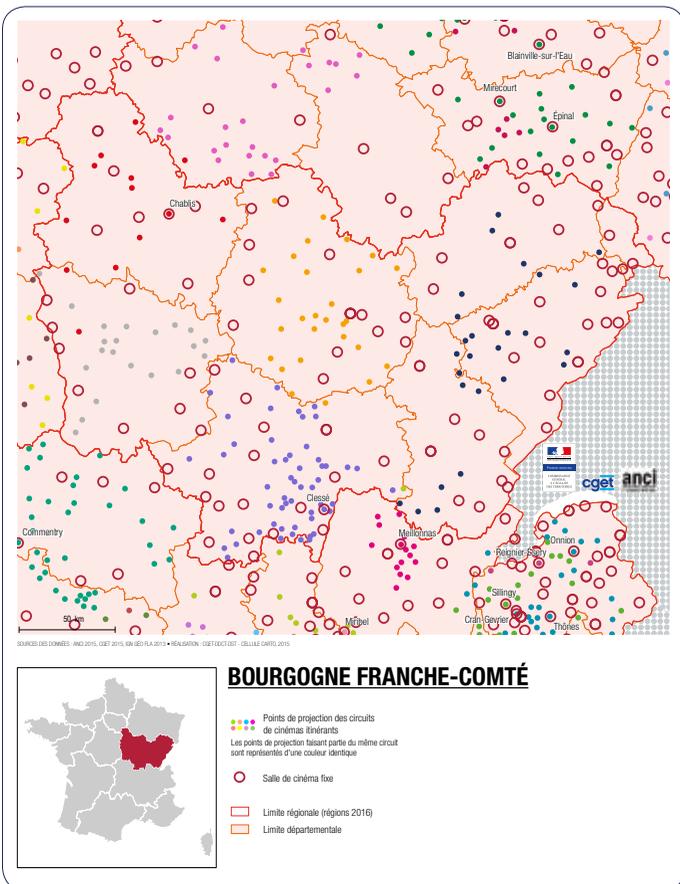
Les cartes régionales positionnant les salles de cinéma fixes et les points de projection des cinémas itinérants sont illustratives d'une couverture du territoire finalement assez contrastée. L'exploitation cinématographique est inégalement répartie, et si certaines régions sont largement pourvues en salles fixes, il apparaît d'évidence que la densité est moins forte dans d'autres, où l'activité des circuits de cinéma itinérant prend tout son sens.



### Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine

Les salles fixes sont plutôt concentrées en Alsace et en Lorraine, en particulier dans les zones urbanisées ou industrielles, et nettement moins nombreuses en Champagne et dans les Ardennes, régions plutôt rurales.

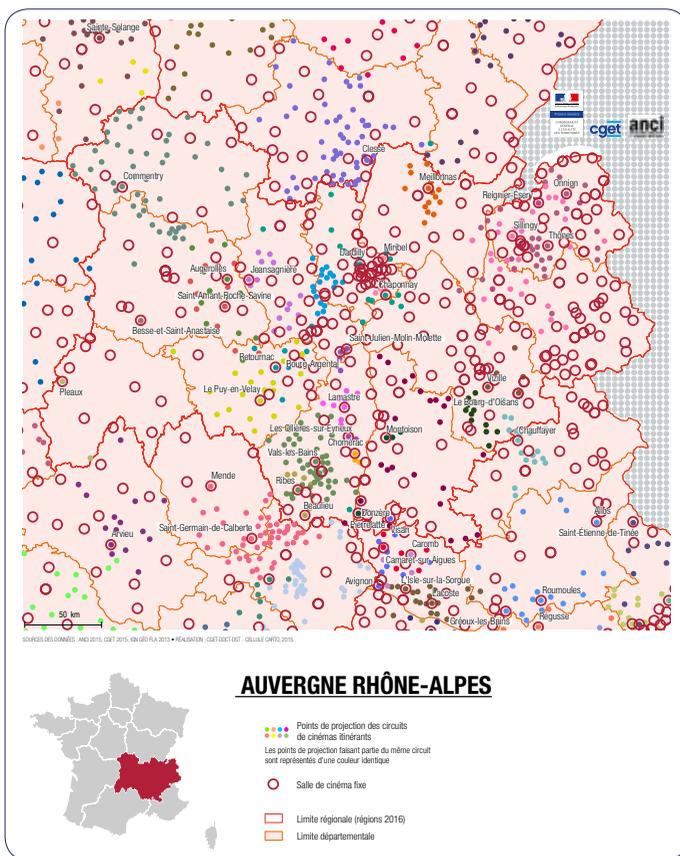
Les 6 circuits de cinéma itinérant complètent la diffusion cinématographique de cette nouvelle région mais sont inégalement répartis : 2 en Alsace, 3 en Lorraine et seulement 1 en Champagne-Ardenne, ce qui laisse plusieurs zones où le cinéma est peu (ou pas) présent.



### Bourgogne - Franche-Comté

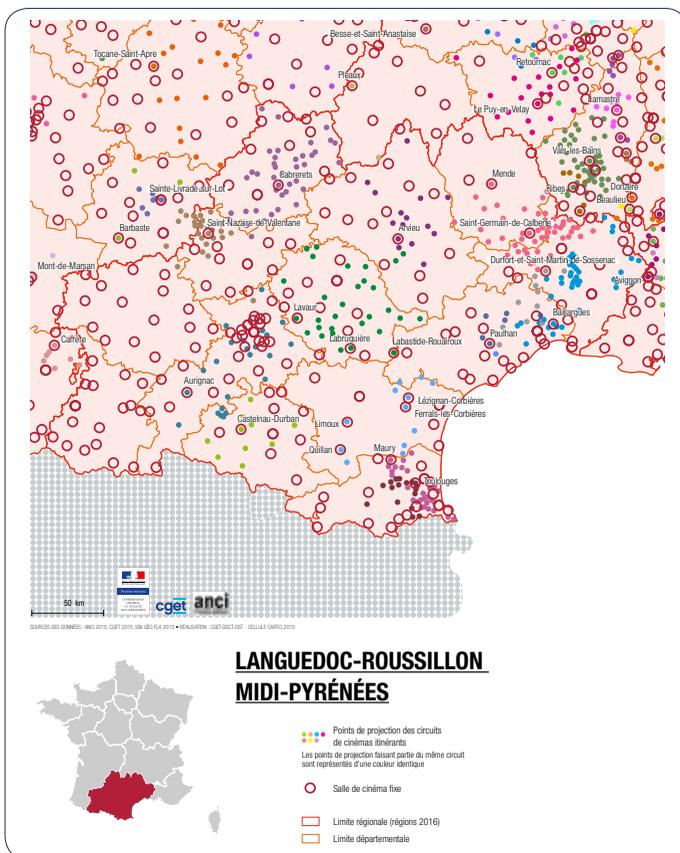
En dehors de quelques centres urbains, cette région nouvelle est à dominante nettement rurale, avec une faible densité de population. La répartition géographique des salles fixes est plutôt harmonieuse, de même que celle des communes desservies par les 5 circuits de cinéma itinérant (4 en Bourgogne - 1 par département - et seulement 1 en Franche-Comté).

Mais cette couverture équilibrée n'empêche pas les nombreuses zones blanches, en particulier dans les départements de Franche-Comté.



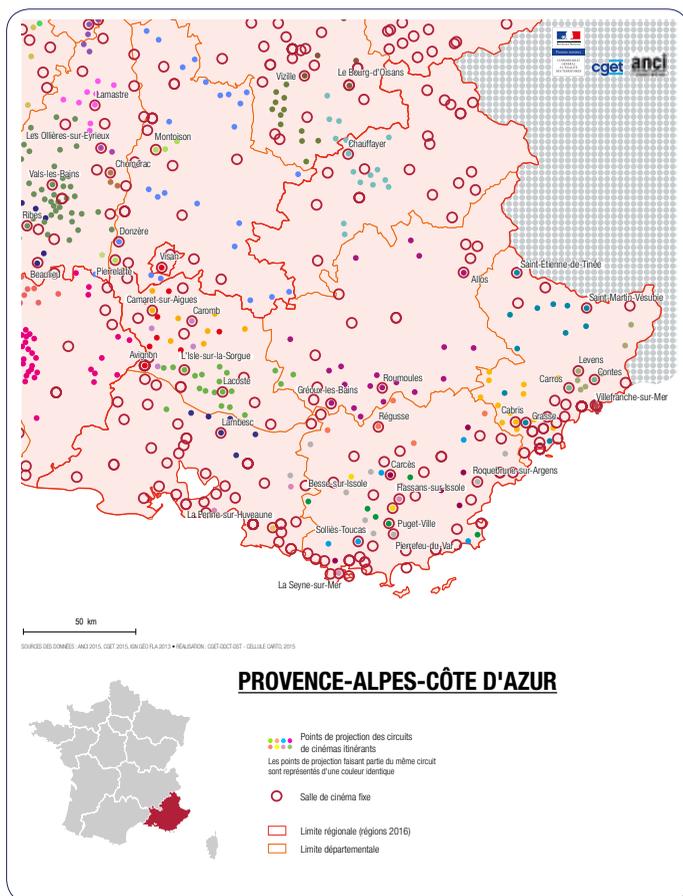
## Auvergne - Rhône-Alpes

Cette grande région est assez contrastée ; les salles fixes sont très présentes en Rhône-Alpes (notamment dans les départements de Savoie, en Isère, en région Lyonnaise et sur l'axe rhodanien) ; néanmoins, Rhône-Alpes est une des régions qui compte le plus grand nombre de circuits et de points de cinéma itinérant, complémentaires des salles fixes; il n'y a quasiment pas d'intercommunalités ignorées par la diffusion cinématographique. Ce n'est pas le cas en Auvergne. Elle aussi est bien dotée sur le plan du cinéma itinérant – il y avait 7 circuits en 2014 (*9 aujourd'hui*) – mais les salles fixes y sont relativement rares. De plus, certains circuits animent peu de points de projection et, en dehors peut-être de la Haute-Loire, le cinéma itinérant ne suffit pas à compenser le manque de salles dans certaines parties du territoire.



## Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

Le cinéma itinérant est également très présent dans cette nouvelle grande région : pas moins de 13 circuits se partagent le territoire, 6 pour Midi-Pyrénées et 7 pour Languedoc-Roussillon, et complètent un réseau de salles fixes assez bien réparties, en dehors d'une naturelle concentration en région toulousaine et de 2 ou 3 zones rurales délaissées (y compris par les circuits) en Lozère, dans l'Aude et l'Hérault. Dans la partie ouest de la région, les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées, la diffusion cinématographique est exclusivement assurée par les salles fixes, le cinéma itinérant y étant totalement absent.



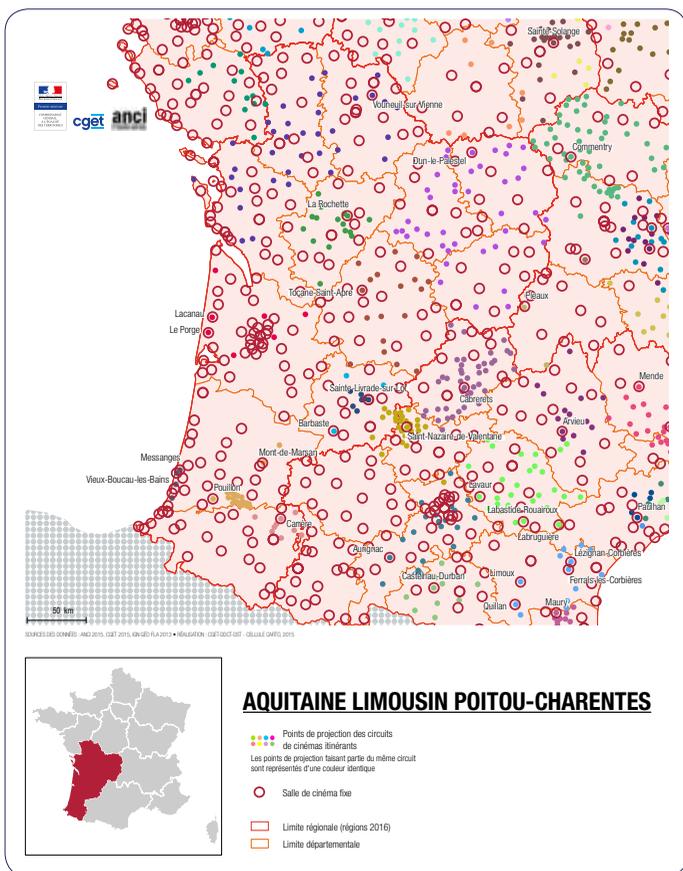
## Provence - Alpes - Côte d'Azur

Schématiquement, les salles fixes se répartissent le long du littoral, à l'ouest, autour des villes de la plaine du Rhône et au nord, notamment dans les Hautes-Alpes. Ailleurs, particulièrement dans les Alpes de Haute-Provence et dans l'arrière-pays du Var et des Alpes-Maritimes, il n'y en a presque pas. Dans ces territoires, entre autres, le cinéma est présent grâce à l'itinérance.

C'est en Provence - Alpes - Côte d'Azur que l'on trouve le plus grand nombre de circuits, mais pas forcément le plus grand nombre de points de projection car beaucoup de circuits en comptent peu. Des circuits existent dans tous les départements, répartis très inégalement : 1 dans les Hautes-Alpes, 1 dans les Alpes de Haute-Provence, 5 dans les Alpes-Maritimes, 2 dans les Bouches-du-Rhône, 4 dans le Vaucluse et surtout 9 dans le Var ; il faut pondérer ce chiffre en constatant qu'un circuit fonctionne uniquement l'été dans un seul lieu, que 2 ont très peu de points

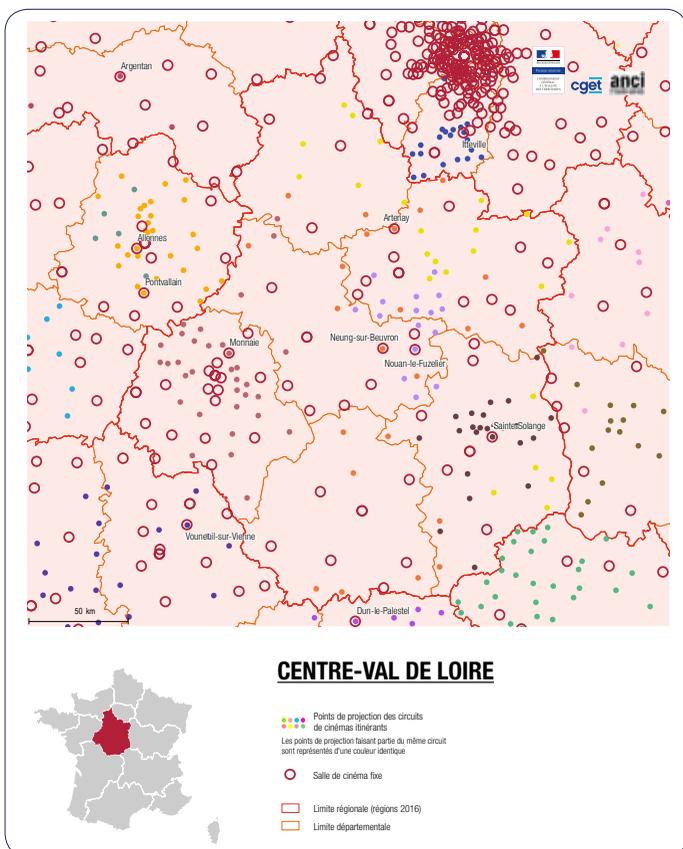
et 6 appartiennent au même organisme et ne desservent plus autant de communes que par le passé. Néanmoins, le cinéma itinérant joue un grand rôle dans cette région pour suppléer le manque de salles en dehors du littoral, au point que le département des Alpes-Maritimes est directement impliqué dans leur existence et leur action.

Malgré cela, certaines zones de l'intérieur, en particulier les zones au relief accidenté des Alpes de Haute-Provence, sont assez oubliées par la diffusion cinématographique.



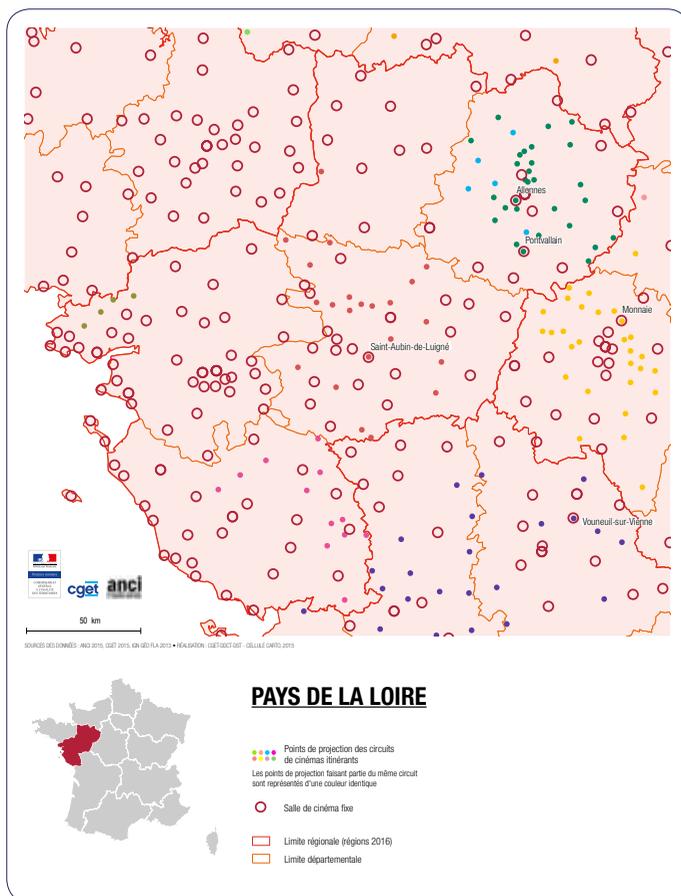
## Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

La plus grande partie de cette région, qui correspond au Limousin, à Poitou-Charentes et à la moitié de l'Aquitaine est plutôt bien dotée, aussi bien en salles fixes qu'en points de circuits de cinéma itinérant. Parmi les 9 circuits de la région, les plus importants, en nombre de points comme en rayon d'action, se situent dans la moitié nord. Ailleurs, l'activité itinérante est soit saisonnière, soit géographiquement concentrée (voire les deux en même temps) et n'existe pas toujours là où il n'y a pas de salle fixe, comme dans les Landes par exemple.



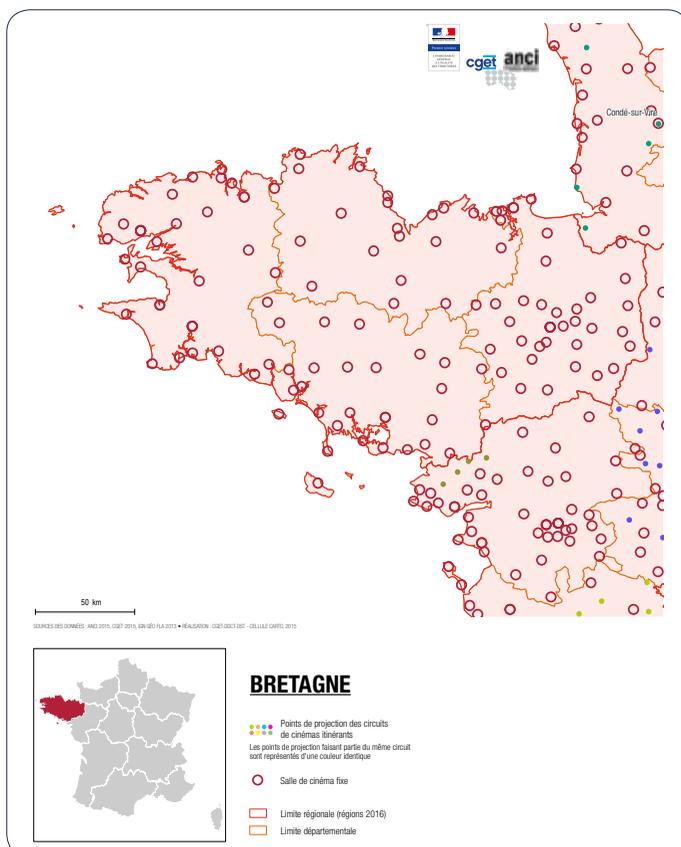
## Centre - Val de Loire

Plaines, étangs, forêts, parcs régionaux... cette région dont la tonalité rurale se retrouve dans les 6 départements qui la composent, présente un tissu de salles fixes relativement aéré (en dehors des régions de Tours et Orléans). 5 réseaux de cinéma itinérant complètent pour une part importante la couverture cinématographique du territoire : c'est dans le nord de cette région que se trouve une forme originale d'itinérance liée à l'utilisation de véhicules spécialement équipés pour se transformer en salle de cinéma mobile. Sans les circuits, de nombreuses zones seraient géographiquement éloignées de l'accès au cinéma, ce qui est malgré tout le cas dans quelques parties de l'Indre et du Loir-et-Cher.



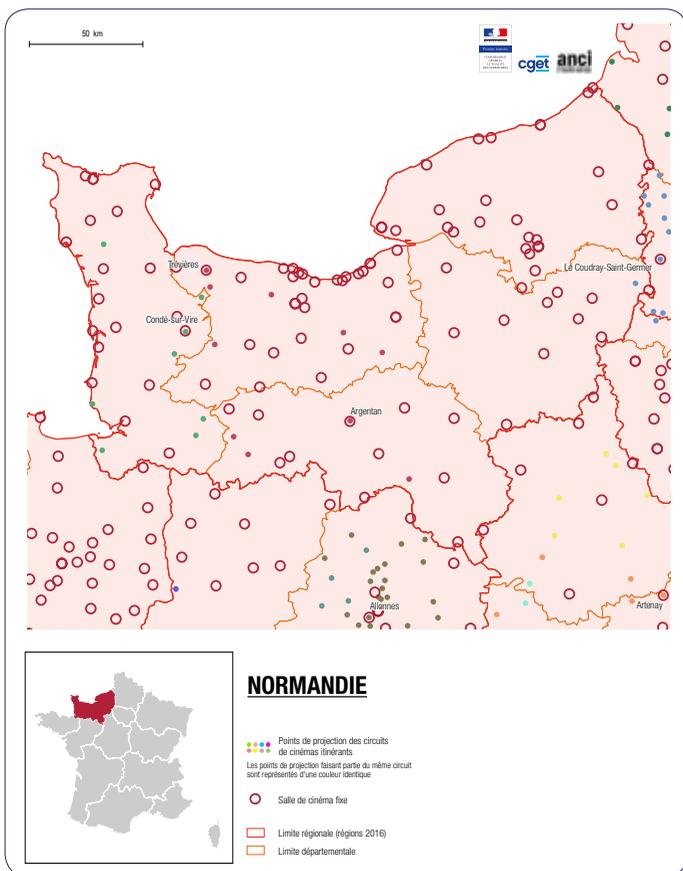
## Pays de la Loire

C'est un peu le même profil que la région Centre - Val de Loire. En dehors du littoral et des centres urbains, notamment la région nantaise, les lieux de diffusion cinématographique ne sont pas aussi nombreux que dans les régions plus peuplées et plus urbaines. Les salles fixes sont assez bien réparties dans les 5 départements ; en revanche, les points de projection des cinémas itinérants le sont beaucoup moins, sauf peut-être dans la Sarthe qui possède 2 circuits. La région compte 5 circuits en tout, dont 4 dépendent d'une même fédération d'associations familiales, qui n'arrivent pas à couvrir l'ensemble du territoire : de grandes portions de la Vendée et de la Loire-Atlantique, et la totalité de la Mayenne (ou presque, il y a un seul point de projection) ne sont pas concernées par l'activité des circuits.



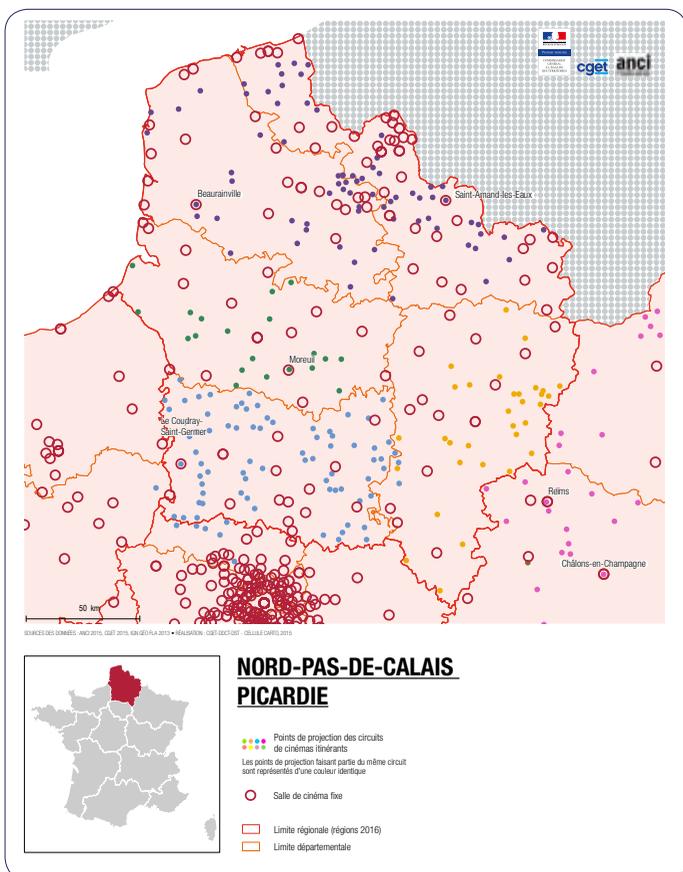
## Bretagne

Il n'y avait pas de circuit de cinéma itinérant actif en Bretagne en 2014. Ce mode de diffusion a toujours été assez peu présent dans cette région, sans doute à cause de l'existence de nombreuses petites salles bien réparties sur l'ensemble du territoire. Le seul circuit qui existait dans les Côtes d'Armor, dans la région de Saint-Brieuc, a cessé son activité au moment de la numérisation. A la suite de l'appel d'offre d'un syndicat intercommunal, un nouveau circuit s'est créé en 2014 pour reprendre une activité d'itinérance. (c'est chose faite depuis l'été 2015, dans 5 communes des Côtes d'Armor)



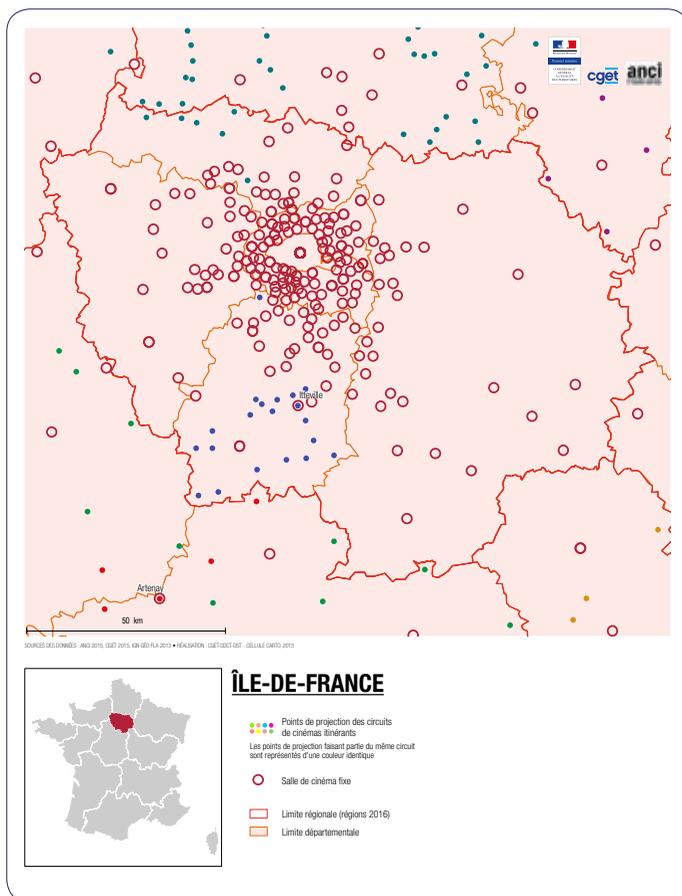
## Normandie

Les salles fixes se trouvent dans les zones urbaines (comme l'agglomération rouennaise), et plus encore sur le littoral ; en revanche, à l'intérieur des terres, c'est plus dispersé. Et le cinéma itinérant, notamment depuis l'arrêt du circuit de Haute-Normandie, n'existe que dans les 3 départements de Basse-Normandie ; les 2 circuits existants ne totalisent pas assez de points de projection pour couvrir l'ensemble du territoire et compléter les salles fixes. De nombreuses intercommunalités, particulièrement en Seine-Maritime et dans l'Eure, n'ont ni salle, ni cinéma itinérant.



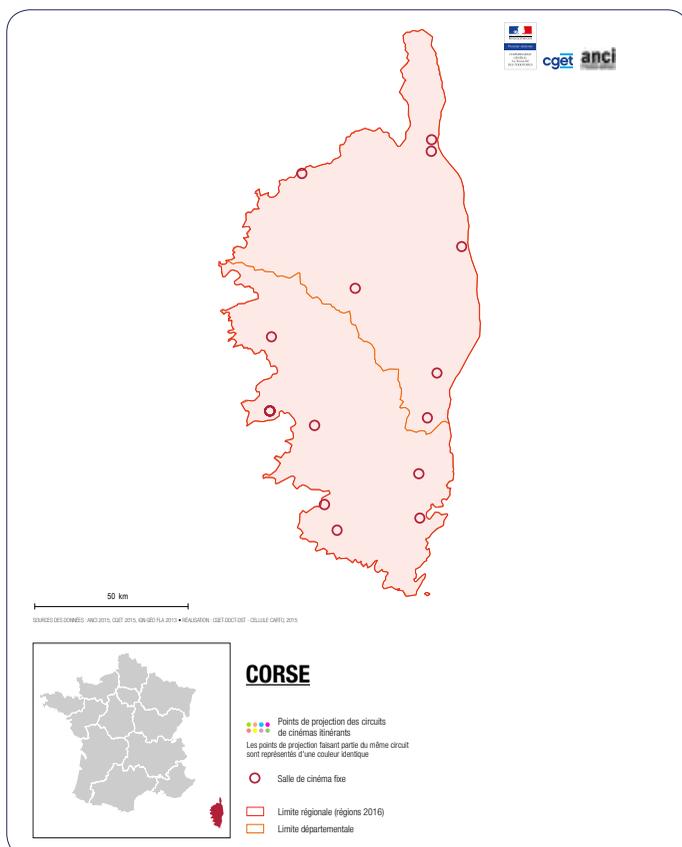
## Nord-Pas-de-Calais - Picardie

Peu de zones sont délaissées par la diffusion cinématographique en Nord Pas-de-Calais - Picardie. D'une part les salles fixes, en dehors du Nord où elles sont très nombreuses, se répartissent de manière équitable dans le territoire ; d'autre part et surtout, il faut le souligner, la région est bien irriguée par le cinéma itinérant. Il n'y a que 4 circuits, mais qui représentent ensemble plus de 200 points de projection, disséminés dans les 5 départements.



## Île-de-France

La région Île-de-France présente deux visages. L'extrême urbanisation de la région parisienne, le nombre impressionnant d'écrans et l'accessibilité des salles facilitée par l'habitude de déplacement de ses habitants, feraient presque oublier que 80 % du territoire de la région Île-de-France sont voués aux activités agricoles et présentent de nombreux caractères des territoires ruraux. En dehors d'une (large) zone centrale très largement pourvue en cinémas, on constate que de vastes zones périphériques, en particulier dans l'Essonne, les Yvelines et surtout la Seine-et-Marne, sont beaucoup moins équipées ; d'autant plus que le cinéma itinérant est également peu présent : il y a un seul circuit qui anime une vingtaine de points de projection dans le sud de l'Essonne, plus 5 communes au nord du Val d'Oise qui font partie du réseau de l'Oise.



## Corse

Il n'y a que des salles fixes en Corse, et il n'y en a pas partout ; le relief et la densité démographique l'expliquent en grande partie. Un projet de cinéma itinérant qui aurait pu partiellement compenser cette situation n'a pas pu aboutir.

5

LE

FONCTIONNEMENT

DES

CIRCUITS



## 5.1. Partenariat et relais locaux

### Les partenaires des points de projection

Sans les bénévoles impliqués dans l'animation de leur commune, et leur désir de maintenir une vie sociale et culturelle dans des territoires progressivement délaissés par les services publics et la transformation d'une société marquée par une réalité économique peu favorable au milieu rural, il n'y aurait pas de cinéma itinérant. La plupart des circuits, même aidés par les collectivités territoriales, ne pourraient assumer seuls un tel service ; le pourraient-ils qu'il manquerait cette dimension humaine qui fait l'essence même de cette activité. C'est ainsi que presque tous les circuits de cinéma itinérant, et pas seulement ceux qui sont à gestion associative, s'appuient dans les communes sur des relais locaux qui revêtent des formes très diverses, même si le modèle associatif est d'évidence très représenté.

Le partenaire peut intervenir à plusieurs titres. Il peut être impliqué dans la programmation, mais surtout il agit localement, en faisant la communication, en organisant l'accueil, en aidant à l'installation de la séance. Beaucoup de circuits fonctionnent aussi avec des projectionnistes bénévoles, qui peuvent dépendre des associations locales partenaires.

Le partenaire le plus souvent cité par les circuits, et cela paraît assez naturel en fait, est le service municipal. Indépendamment de l'implication des personnels dans la mise en place des projections, les agents des services municipaux, *parfois en dehors de leur travail*, assurent la communication, l'affichage, l'information, l'encadrement des séances...

Il est possible de trouver plus d'un partenaire pour un seul point de projection, ce qui explique que 1935 partenaires différents sont dénombrés pour seulement 1762 points de projection. À l'inverse, dans 179 cas, il n'y a aucun relais.

Sous des vocables différents, la participation directe de la mairie et de ses services est mentionnée 657 fois. Cela comprend aussi les élus municipaux, qui agissent souvent à titre personnel, mais également des services de quelques communautés de commune. Les mairies, directement ou indirectement, représentent 34 % des partenariats énoncés par les 98 circuits de cinéma.

L'autre type de partenaire le plus représenté, qui donne au cinéma itinérant sa véritable dimension, est l'association. Elle présente plusieurs visages : l'association peut être spécifique, dédiée à l'animation d'un point de projection (252 associations de ce type / 13 %) ; elle peut être culturelle (275 / 14,2 %) ; il peut s'agir d'une association multi-activités ou polyvalente (40 / 2,1 %).

Autres partenaires associatifs, les organismes socio-culturels tels que foyers ruraux, MJC, centres sociaux, associations familles rurales, amicales laïques qui, par leur surface et leurs missions, ont presque un rôle de service public dans les secteurs ruraux. 222 structures appartiennent à cette catégorie (11,5 %).

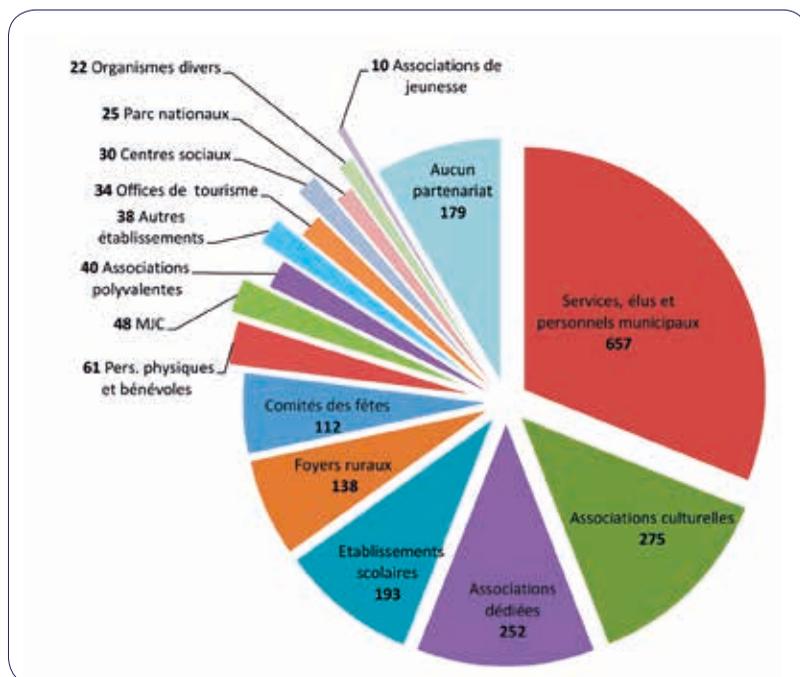
Tous genres confondus, un millier d'associations (997) figurent parmi les partenaires des circuits, et animent les points de projection, soit 51,5 % de l'ensemble des partenaires cités.

La nature du partenaire local dépend souvent de l'histoire de la création du point de projection. Elle peut être liée au lieu de projection : c'est le cas des établissements scolaires – il y en a 193, soit 10 % – ou, à un degré moindre, des établissements particuliers, comme une maison d'arrêt, un centre de soins, un café, un comité d'entreprise...

Elle peut être liée aussi à l'interlocuteur qui prend l'initiative de la démarche et dont la vocation est l'animation de la commune : c'est le cas des comités des fêtes et des offices de tourisme, cités à 146 reprises (7,5 %).

Dans les partenaires répertoriés se trouvent également des clubs sportifs, des médiathèques, une association d'insertion, des espaces de jeunes, des maisons de retraite et un cinéma !

C'est assez dire que faire vivre le cinéma dans les endroits où l'exploitation classique n'a pas (plus) sa place est l'affaire de gens très différents ; ainsi, des personnes physiques bénévoles, des groupes informels, des personnels de salle de spectacle, des parents d'élèves, des organismes de vacances se trouvent dans les partenaires cités ; leur diversité dit assez l'universalisme du cinéma.



Principaux types de partenaires des points de projection

Source Anci 2014

## Une diversité de lieux

La particularité du cinéma itinérant est d'aller à la rencontre du public et d'organiser des projections de films dans de bonnes conditions techniques mais dans des lieux qui, a priori, ne sont pas destinés à cela. Exception faite, peut-être, de cinémas désaffectés, qui retrouvent là leur destination première.

Les lieux mis à disposition des circuits par les communes ou les associations doivent répondre à un cahier des charges minimum, lié aux conditions d'accueil du public et de projection, et recueillir l'aval du CNC conditionné par l'autorisation d'exploitation du Maire. Mais à cette réserve près, l'éventail des lieux possibles est assez vaste, comme en témoignent les 1894 lieux identifiés en 2014, pour 1762 points de projection.

Il y a plus de lieux recensés que de points car il peut y en avoir plusieurs agréés dans une même commune, notamment pour permettre les projections en plein air (place ou cour de la salle habituelle, par exemple). Le lieu de projection privilégié reste, de très loin, la salle polyvalente (ou salle des fêtes ou salle communale) qui existe dans toutes les communes de France. 1258 salles de ce genre dénombrées en 2014, soit les deux tiers de l'ensemble des lieux cités (66,4 %).

Les lieux à destination plutôt culturelle, en particulier les salles de spectacles et quelques médiathèques, représentent le deuxième contingent : 274 lieux culturels, soit 14,5 %.

Les lieux ouverts, à utilisation saisonnière pour les projections en plein air, forment le troisième type de lieu le plus représenté ; il s'agit en majorité de places publiques, mais aussi de lieux divers, par exemple des théâtres de verdure, dont deux ou trois sont en bord de mer. Ces lieux publics situés en plein air représentent 7 % de l'ensemble (132 lieux). Les anciens cinémas et les établissements scolaires sont également souvent cités.

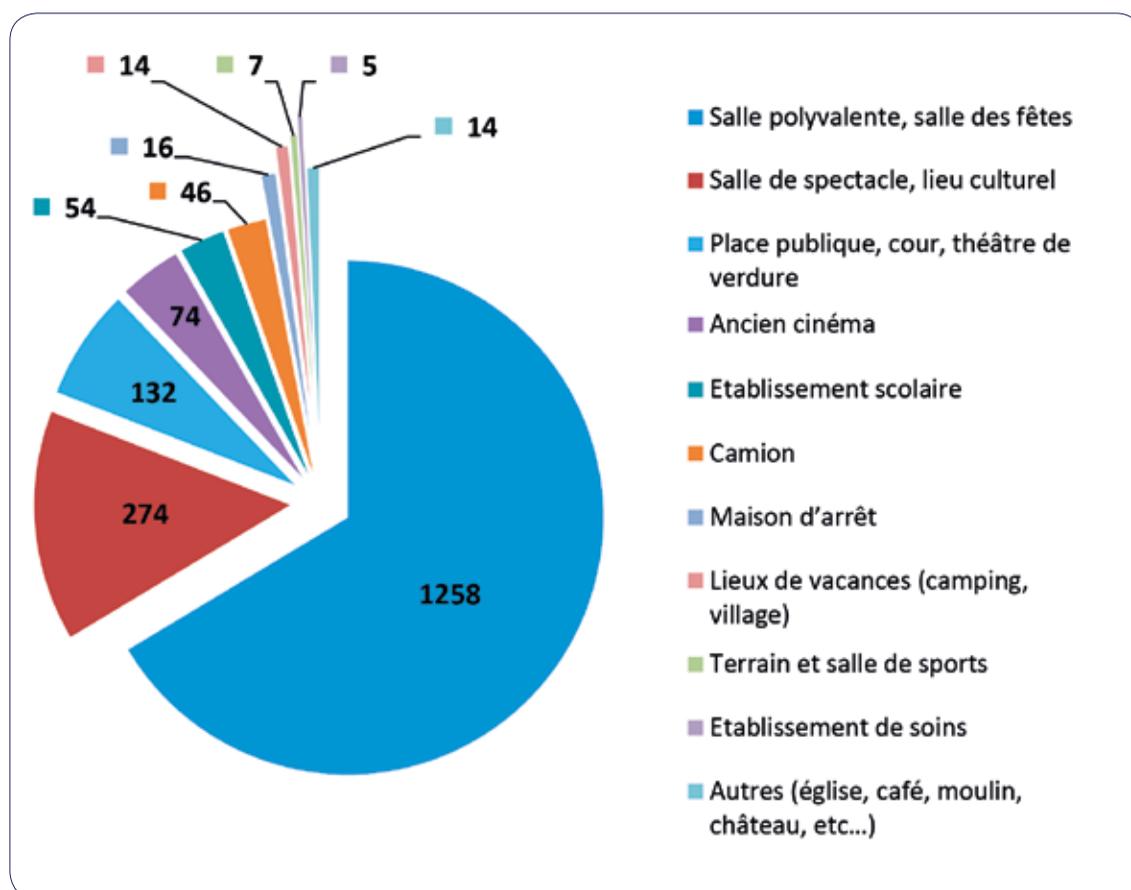
Les circuits de cinéma itinérant vont au-devant de tous les publics et investissent des lieux particuliers, comme les prisons (16 maisons d'arrêt), les établissements de soins (5) ou encore, dans un autre registre, les lieux de vacances (14 campings ou villages de vacances).

Parmi les lieux évoqués, il convient de noter une particularité : l'utilisation d'un camion comme salle de projection. Cela concerne 46 sites de diffusion. Dans ce cas, c'est un lieu de diffusion unique qui se déplace de commune en commune.

### cinemobile

« Le Cinémobile est une salle de cinéma itinérante unique en France, qui sillonne depuis plus de 30 ans la région Centre-Val de Loire pour permettre au public rural de bénéficier d'un accès au cinéma à travers une programmation d'actualité et des animations... En une heure, le Cinémobile, camion "super-lourd" se transforme pour offrir tout le confort d'une salle de cinéma, avec une cabine de projection complète équipée en numérique, une salle de cent fauteuils équipée d'un système de chauffage et de climatisation, une sonorisation Dolby, et un accès pour les personnes handicapées. » (source [cinemobile.ciclic.fr](http://cinemobile.ciclic.fr))

Les circuits de cinéma ont une grande capacité à s'adapter aux réalités du terrain pour trouver l'endroit présentant les caractéristiques recherchées, même si sa destination première n'est pas d'accueillir un écran et un projecteur : dans les lieux recensés se trouvent deux édifices religieux, un moulin, un café, un château...



Principaux lieux utilisés pour les projections

Source Anci 2014



## 5.2. L'économie des circuits

### Soutien financier des collectivités

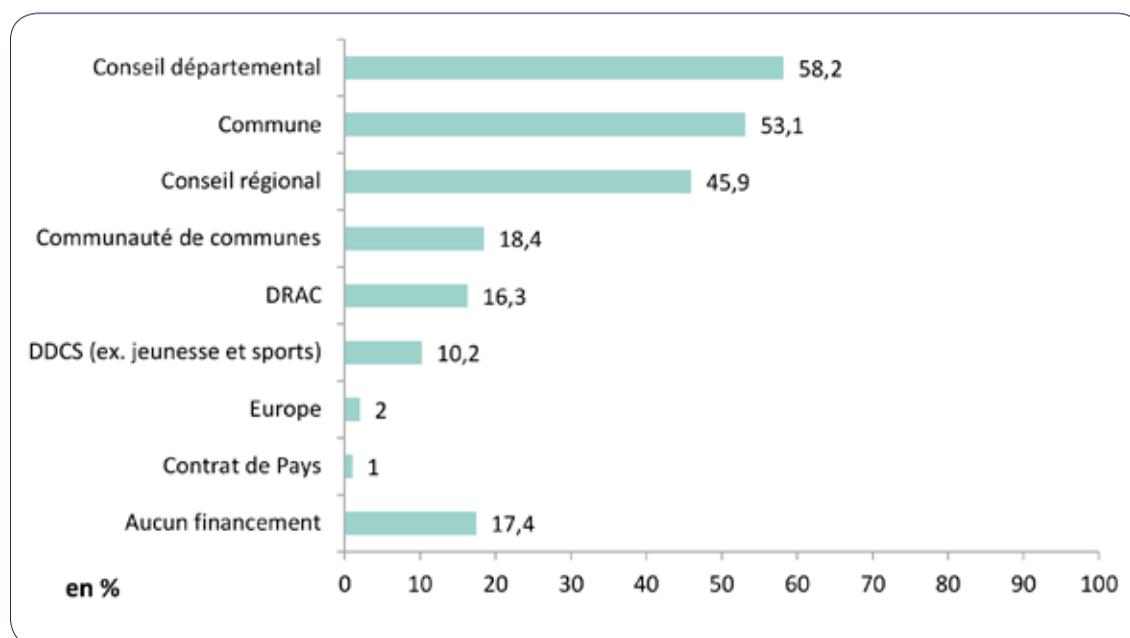
L'exploitation cinématographique est une activité particulière, certes, mais aussi une activité économique qui obéit aux mêmes règles et connaît les mêmes contraintes que toutes les autres.

Le bien vendu est un bien culturel ; s'il est d'une nature particulière, il obéit néanmoins aux règles de bonne gestion qui veulent que les produits que cette vente génère (les entrées, quelques produits annexes...) couvrent au minimum les dépenses (personnels, locaux, matériels, droits de diffusion, etc...) qu'elle nécessite.

Les petites salles (souvent mono-écran), qui assurent une partie de l'animation d'une petite ville ou d'un gros bourg sont souvent soutenues par les communes, d'une façon ou d'une autre (locaux, prestations en nature, subvention d'exploitation...).

Le besoin d'aide est encore plus vrai pour les circuits de cinéma itinérant qui ont un coût de fonctionnement relativement important. Il faut aller dans les villages, dans les zones rurales parfois montagneuses ; transporter le matériel de projection, de sonorisation souvent, l'écran parfois. Il faut assurer la maintenance du matériel. Pour les projections en plein air, il faut investir dans du matériel spécifique (écran gonflable par exemple).

Cette activité d'itinérance demande des moyens de projection, des moyens humains, des locaux – administration, stockage, locaux techniques – et, évidemment, des véhicules.



Origine des subventions de fonctionnement

Source Anci 2014

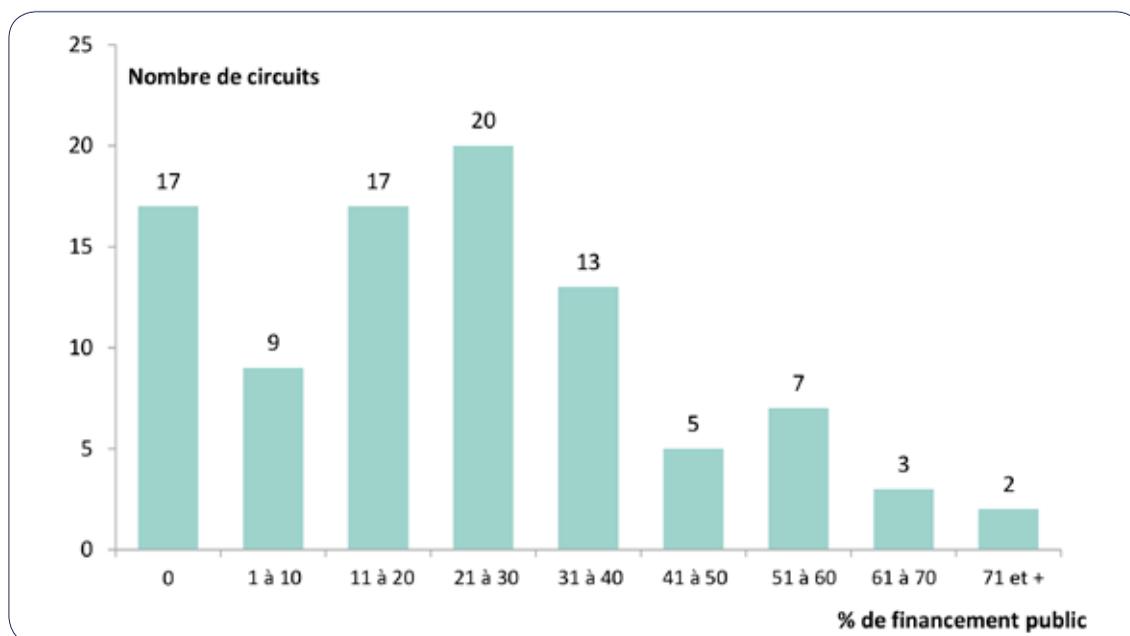
En contrepartie, les recettes sont modestes, les entrées insuffisantes ; les produits annexes faibles ou inexistantes. La plupart des circuits ne pourrait pas exister sans aide ni soutien financier, public ou privé.

C'est pourtant le cas pour 17 circuits, qui déclarent ne recevoir aucun soutien financier pour leur fonctionnement ; cela n'exclut pas forcément d'autres formes d'aide, comme la mise à disposition de locaux ou de moyens techniques. Parmi ceux-ci, on trouve surtout les circuits qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles, ceux qui n'ont qu'un seul point de projection, ou ceux qui ont une activité très saisonnière et ne fonctionnent que l'été, dans les campings par exemple. Les 81 autres circuits, soit 82,7 %, ont reçu des subventions publiques en 2014.

L'origine des subventions illustre le lien qui unit le circuit à son territoire : avec les communes, où les projections ont lieu la plupart du temps, et avec le département qui marque souvent le périmètre de l'activité des circuits.

Les collectivités territoriales sont très concernées par l'animation qui est menée dans des zones peu dotées en équipements et en services, par une action qui contribue au service public de la culture. Il est donc logique que les subventions de fonctionnement soient versées par les collectivités territoriales concernées : 70 circuits (71.43%) reçoivent un soutien financier des communes et communautés de communes ; 57 circuits (58.2 %) reçoivent une subvention du département et 45 (46.5 %) de la région.

Il faut noter également que les financements européens sont pratiquement inexistantes : il n'y a aucune aide financière de l'Europe en matière d'action culturelle. Seulement 2 circuits (sur 98) reçoivent des fonds européens pour leur fonctionnement ; et pourtant, l'activité des circuits de cinéma itinérants concerne essentiellement les territoires ruraux, dont certains se situent dans des « zones rurales vulnérables », auxquelles l'Europe est en principe plutôt attentive .



**Part de financement public/fonctionnement général\***

\* sur 93 circuits (5 non réponse)

Source Anci 2014



Le cinéma itinérant est une activité de revitalisation culturelle et d'animation des territoires, qui a peu de viabilité économique et qui a besoin du soutien des collectivités publiques.

C'est ce soutien qui était interrogé dans le questionnaire, pas le montant des aides accordées.

L'Etat est parfois cité comme soutien financier au fonctionnement ; c'est alors au titre des emplois aidés. Un circuit déclare être aidé par la CAF (caisse d'allocations familiales,) et un seul circuit est subventionné par un Parc naturel régional.

Un circuit sur deux est subventionné à plus de 20 % pour son fonctionnement.

## L'aide aux projets des circuits

Les collectivités soutiennent également financièrement les actions ou animations culturelles, dans une mesure moindre.

53 circuits ne reçoivent aucune aide financière particulière pour l'action culturelle : les uns parce qu'ils n'en font pas, les autres parce qu'ils prennent sur leurs fonds propres ou d'autres ressources.

Dans les quatre collectivités les plus citées pour le financement des actions ou animations culturelles, se retrouvent naturellement le département (21,4 %), la commune et/ou communauté de communes (20,4 %) et la région (15,3 %), mais c'est l'Etat, via la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS, ex. jeunesse et sports) qui intervient le plus souvent (26.5 %).

### Origine des financements de l'action culturelle

Organismes financeurs	Nombre de circuits	En %
Conseil départemental (ex général)	21	21.4 %
DRAC	19	19.4 %
Conseil régional	15	15.3 %
Commune	11	11.2 %
Communauté de communes	9	9.2 %
DDCS (jeunesse et sports)	7	7.1 %
Contrat de Pays	2	2.0 %
Europe	0	0
Aucun financement	53	54.1 %

Source Anci 2014

Le CNC est cité à 30 reprises comme soutien financier au fonctionnement ; mais ces réponses sont difficiles à prendre en compte, car il est probable qu'il y ait eu confusion avec la subvention *Art & Essai*, traitée par ailleurs.

### Part des subventions sur projet

Le subventionnement sur projet, c'est-à-dire pour des actions culturelles particulières (manifestation thématique, festival, animations diverses), concerne une minorité de circuits : 56 d'entre eux n'ont reçu aucune aide directe au projet.

Parmi les 32 circuits financés directement pour des projets particuliers, presque tous (28) ne perçoivent qu'une subvention inférieure ou égale à 30 % du montant du (des) projet(s). Dans deux cas seulement le financement public est majoritaire ; pour l'un d'eux, il est même exclusif, l'action culturelle du circuit étant uniquement financée par la subvention.

### Part de financement public sur projet\*

Nombre de circuits	56	21	5	2	2	1	1
Subventions en %	aucune	de 1 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 50	60	100

\* sur 88 circuits (10 non réponses)

Source Anci 2014

### Une aide privée quasi absente

Les circuits de cinéma itinérant qui ont une activité permanente, et qui tout au long de l'année organisent dans des territoires ruraux un peu oubliés une offre cinématographique et une animation culturelle de qualité, sont dépendants des financements publics. Les financements privés sont presque absents.

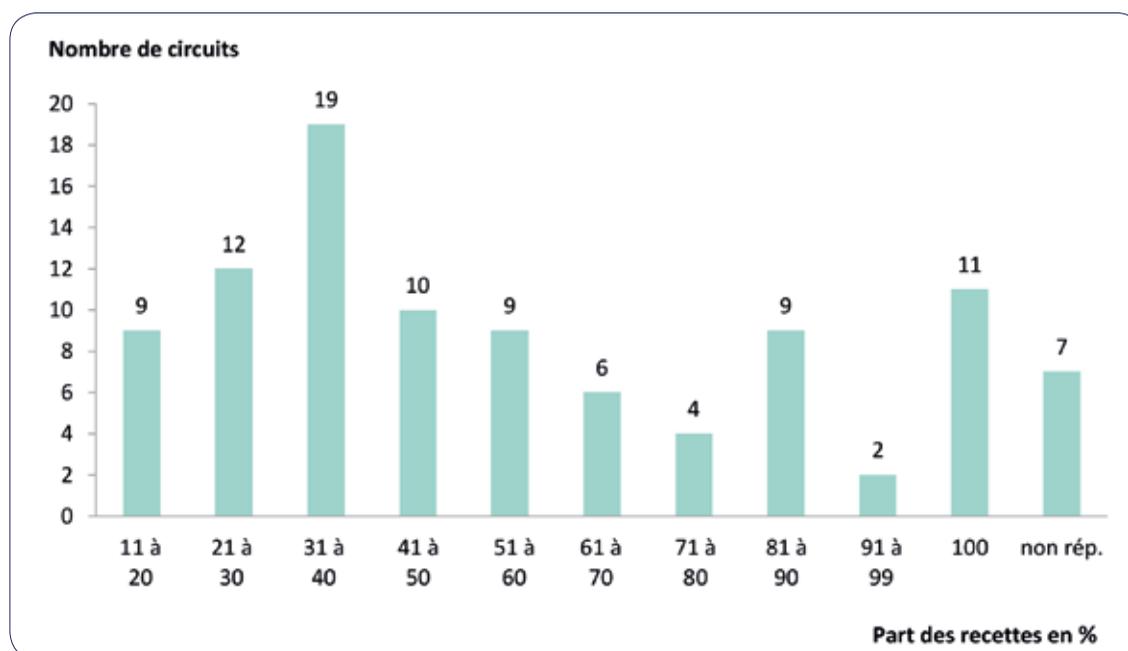
En 2014, 4 circuits seulement ont perçu des aides privées pour leur fonctionnement, et 5 reconnaissent une aide privée pour leurs actions.

Le fonctionnement associatif, prégnant dans le cinéma itinérant, n'est pas naturellement en phase avec la recherche de partenaires privés. De plus, l'action menée par eux au service du public, non rentable économiquement et modeste en termes d'image, intéresse peu le secteur privé.

### La part des recettes guichet

Pour 11 des 93 circuits qui ont répondu à la question, la billetterie constitue la ressource exclusive. Il s'agit de circuits qui fonctionnent uniquement grâce au bénévolat ou qui sont dans une configuration particulière (par exemple une tournée animée par une seule personne pendant la période estivale).

Pour 29 circuits (30%), la part des recettes guichet se situe entre 41 et 60 % du budget. Néanmoins, pour un nombre non négligeable de circuits (24 %), les entrées ne constituent qu'une partie minoritaire des ressources (moins de 30 %).



### Part des recettes guichet dans le budget

Source CNC et Anci 2014



## Tarification pratiquée

Le tarif moyen du ticket d'entrée (recettes totales divisées par le nombre d'entrées) s'établit à 3,97 euros. Cette moyenne recouvre plusieurs réalités.

Tout d'abord, et c'est compréhensible compte tenu de la nature de l'activité qui nécessite que les spectateurs acceptent des conditions de projection (confort de salle, taille d'écran) différentes des normes en vigueur dans l'exploitation classique, le plein tarif reste mesuré ; pratiquement jamais au-dessus de 5 euros.

Ensuite, et cela témoigne de la volonté des circuits de favoriser au maximum la fréquentation des séances, la pratique de tarifs adaptés (*conformes aux choix des circuits ou aux situations locales*) est très répandue. Les diverses catégories de publics sont prises en compte, avec une attention particulière pour les enfants et la famille, et pour les « seniors » qui sont très nombreux dans un milieu rural à la démographie vieillissante. Les formes de divertissement culturel ne sont pas si nombreuses dans les villages ; la séance de cinéma est aussi l'occasion de sortir en famille.

## Types de tarifs (hors du plein tarif)

Catégorie	Nombre de circuits	%
Tarif réduit (chômeurs, seniors, etc...)	59	60,2
Tarif famille (y compris famille nombreuse)	7	7,1
Opération 4 euros (pour -14 ans)	21	21,4
Tarif enfants (hors opération 4 euros)	64	65,3
Carte d'abonnement	37	37,8
Autres	33	33,7
Aucun	12	12,2

Source Anci 2014

Un tarif particulier pour le jeune public est appliqué par 87 % des circuits ; mais différent, pour deux circuits sur trois, du tarif de l'opération « 4 euros pour -14 ans » proposée par la FNCF. Ces tarifs forcément inférieurs à 4 euros témoignent d'une réelle volonté de s'adresser aux plus jeunes, et de favoriser l'accès de tous au cinéma.

La carte d'abonnement est également bien partagée et se rencontre dans 38 % des circuits. En revanche, 12 % des circuits proposent un tarif unique : cela s'explique et se justifie, car il s'agit souvent d'un tarif très accessible, autour de 3 euros.

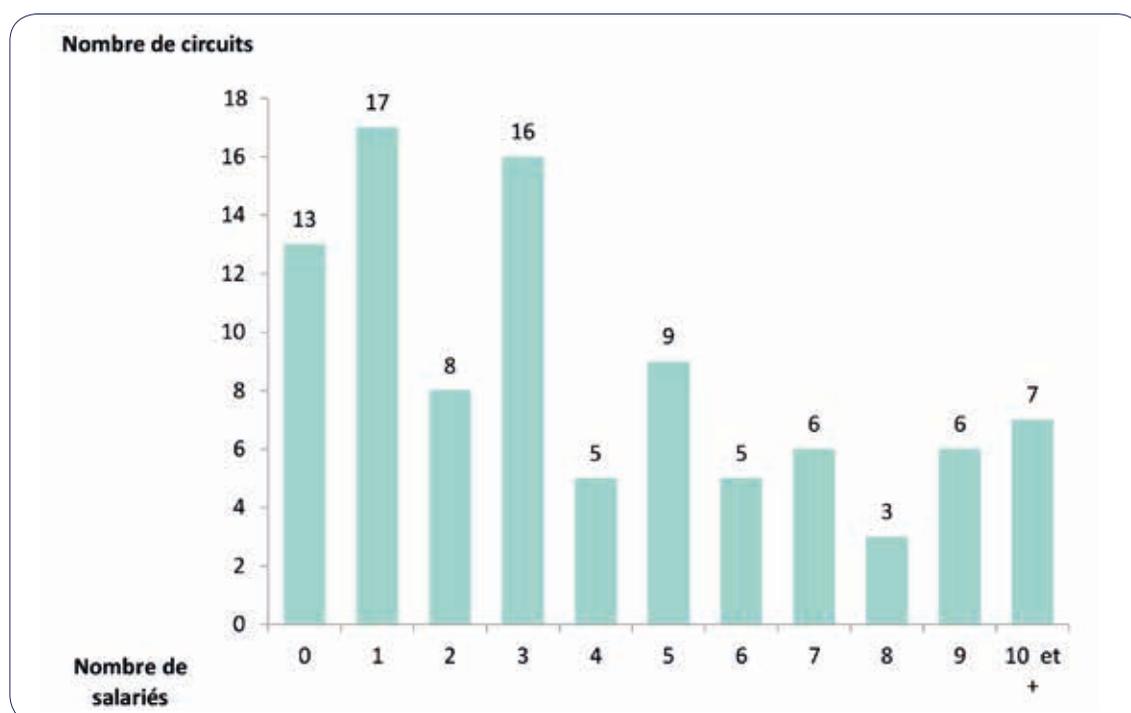
## 5.3. Les ressources humaines

### Les salariés

Le bénévolat tient une grande place dans le fonctionnement des circuits de cinéma itinérant. Mais la taille de certaines structures, la spécialisation croissante de la gestion et la technicité requise de la projection numérique rendent souvent indispensable le recours à un personnel salarié.

Malgré les 13 circuits qui déclarent ne pas avoir de salarié, l'activité du cinéma itinérant emploie directement 380 personnes, soit une moyenne de 4,5 personnes par circuit employeur.

43,2 % d'entre eux (41 circuits) n'emploient que 1 à 3 personnes.



#### Nombre de salariés par circuit\*

\*sur 380 salariés (3 circuits n'ont pas répondu)

Source Anci 2014

Un tiers de ces salariés ne se consacre pas à temps plein au cinéma itinérant. 30 circuits n'ont aucun permanent à plein temps, à cause de la nature de l'activité, qui est irrégulière ou rythmée par les saisons, ou à cause de la polyvalence de certaines grosses structures pour lesquelles le cinéma itinérant n'est pas la seule activité. De plus, parmi les salariés à temps plein, il y a un certain nombre de saisonniers.

A remarquer : 10 circuits emploient près de 100 des 265 salariés à temps plein ; la moitié des circuits n'en a généralement pas plus de 4.

#### Nombre de temps plein par circuit\*

Nombre de circuits	30	18	9	9	10	3	3	1	3	6	4
Nombre de temps plein	aucun	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +

\*265 salariés à temps plein (2 circuits n'ont pas répondu)

Source Anci 2014



La proportion importante de salariés à temps partiel dans ce secteur d'activité n'est pas forcément synonyme de précarité puisque 75 % des emplois (286) sont en contrat à durée indéterminée, soit une moyenne de 3 CDI par circuit. 40 circuits, sur les 71 qui comptent des salariés à durée indéterminée, en emploient de 1 à 3.

### Nombre de salariés en CDI (par circuit)\*

Nombre de circuits	24	11	12	17	4	9	4	9	0	2	3
Nombre de CDI	aucun	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +

\*286 CDI (3 circuits n'ont pas répondu)

Source Anci 2014

Etonnamment, si l'on considère les budgets généralement contraints des circuits de cinéma itinérant, le recours aux emplois aidés est moins important qu'il était permis de le penser. Début 2015, il n'y avait que 76 personnes embauchées en emploi aidé pour l'ensemble des circuits. Seulement 37 circuits ont déclaré au moins 1 emploi aidé.

A l'inverse, 4 circuits concentrent à eux seuls 24 de ces emplois, soit plus de 30 % du total !

### Nombre d'emplois aidés\* par circuit

Nombre de circuits	0	19	11	1	2	2	1	1
Nombre d'emplois aidés	aucun	1	2	3	4	5	6	7 et +

\*76 emplois aidés

Source Anci 2014

## Les bénévoles

Porter la culture cinématographique dans les territoires ruraux, projeter des films dans des conditions variées mais parfois difficiles, être sur les routes par tous les temps en faisant en sorte que la séance commence à l'heure, exige une démarche militante, y compris pour les salariés.

Le mode de fonctionnement de la plupart des circuits, qui s'appuient souvent sur des relais locaux pour la programmation, l'organisation de la tournée et même la réalisation des projections, est tel que cela ne pourrait pas être sans l'apport de nombreux bénévoles.

Sur les 94 circuits de cinéma itinérant ayant répondu sur ce sujet, 14 ne font appel à aucun bénévole : il s'agit essentiellement de circuits qui ne sont pas gérés par des associations.

Les 80 autres circuits revendiquent un total de 4189 bénévoles qui contribuent au fonctionnement du circuit, à l'animation de leur village, à la gestion de l'association, à la programmation ou à la projection des films, et à bien d'autres tâches....

Mieux, une dizaine de circuits ne fonctionne qu'avec des bénévoles et n'a aucun salarié.

Le nombre de bénévoles par circuit est très variable, de 0 à 200, et établir une moyenne n'aurait pas véritablement de sens, cela dépend trop de la forme et de la taille des circuits.

### Nombre de bénévoles par circuit\*

Nombre de circuits	14	17	16	12	7	2	7	2	4	2	9	4	2
Nombre de bénévoles	aucun	de 1 à 10	11/20	21/30	31/40	41/50	51/60	61/70	71/80	81/90	91/120	150/160	200 et +

\*4189 bénévoles (4 circuits n'ont pas répondu)

Source Anci 2014

## Salariés/ bénévoles : quelles fonctions ?

La particularité des organismes sous statut associatif, du moins ceux qui ont une activité économique, est de faire cohabiter salariés et bénévoles. Les rôles sont en général assez définis et permettent de marquer une partition claire entre les bénévoles, qui définissent le projet et administrent l'association, et les salariés, les techniciens, qui mettent en pratique les orientations et agissent au quotidien.

C'est assez différent pour les circuits de cinéma itinérant qui sont pour l'essentiel des associations (82 %) : bénévoles et salariés partagent souvent les mêmes tâches, y compris techniques. C'est souvent une nécessité, les circuits ayant rarement les moyens suffisants de recourir uniquement aux salariés.

Le tableau ci-après répertorie les types de missions effectuées par les salariés et les bénévoles. Il prend en compte la quasi-totalité des 380 personnes salariées des circuits, qui souvent exercent plusieurs missions. En revanche, les 485 bénévoles étudiés représentent moins de 12 % des 4189 bénévoles revendiqués par l'ensemble des circuits comme contribuant, de près ou de loin, à leur action. Il s'agit ici uniquement de ceux qui exercent des tâches ou des responsabilités particulières, parfois techniques ; ceux qui occupent réellement un poste de travail. Ils se différencient de la majorité des bénévoles, les 88 % restant qui administrent les circuits, gèrent et animent les associations partenaires... Ils font vivre le cinéma dans leur commune en donnant un peu de leur temps pour installer les chaises, distribuer les programmes, accueillir les spectateurs, ranger la salle, transporter le matériel, et toute autre tâche, modeste mais essentielle.

### Missions exercées par des salariés et des bénévoles

Mission exercée	Salariés (Nombre)	%	Bénévoles (Nombre)	%
Projection	80	11,8	34	7,0
Régie technique et maintenance du matériel	77	11,4	25	5,2
Administration	77	11,4	28	5,8
Communication	76	11,2	68	14,0
Programmation	76	11,2	48	9,9
Comptabilité	74	10,9	27	5,6
Animation	71	10,5	55	11,3
Direction	64	9,5	31	6,4
Accueil du public	57	8,4	72	14,8
Conseil d'administration*	16	2,4	79*	16,3
Autres	9	1,3	18	3,7
Total	677**	100	485	100

\*hors administrateurs élus

\*\*plusieurs missions possibles par salarié

Source Anci 2014

Les diverses fonctions nécessaires à l'exploitation d'un circuit de cinéma itinérant peuvent être et sont couvertes indifféremment par des bénévoles et/ou par des salariés. Mais pas forcément de manière identique.

La part des salariés se retrouve de manière égale dans chaque type de fonction ; 10 à 12 % de salariés pour chacune des missions considérées. Sans surprise, les fonctions liées à la projection et au matériel sont majoritaires, mais de très peu, et les missions plus administratives et comptables concernent pratiquement autant de monde. Parmi les missions proposées, celle qui sollicite le moins les professionnels est assez logiquement la mission d'accueil (du public), qui peut plus facilement être tenue par les bénévoles.

Ceux-ci sont moins concernés par les tâches techniques, et par les fonctions administratives et comptables, qui demandent une compétence particulière ; en revanche, les bénévoles interviennent beaucoup dans la communication (les bénévoles diffusent l'information), dans l'animation (ils font vivre les points de projection), et plus encore pour l'accueil du public. Cette dernière fonction est même la



seule qui concerne plus de bénévoles que de salariés, ce qui n'est pas surprenant puisque les circuits s'appuient sur les partenaires locaux pour l'organisation des séances de cinéma.

En ce qui concerne la gouvernance des circuits, excepté ceux en entreprise individuelle, les constats sont différents; les circuits sont gérés par des conseils d'administration composés très majoritairement de bénévoles. Avec 80 % d'associations dans le secteur du cinéma itinérant, il ne peut en être autrement, et il y a plusieurs centaines de membres élus au sein des conseils d'administration des circuits. Ceux-ci ne sont pas pris en compte dans les 79 bénévoles mentionnés dans le tableau ci-contre ; ce nombre (étonnant) recense probablement les bénévoles qui exercent également une autre fonction au sein des circuits que le seul mandat d'administrateur.

Quelques salariés se retrouvent dans les conseils d'administration (moins de 2.5 %) ; c'est le cas, par exemple, de circuits qui existent au sein d'organismes pluridisciplinaires et de salariés qui peuvent alors représenter l'activité cinéma au sein du conseil d'administration de l'organisme en question.

Pour la fonction directoriale, c'est le contraire, la direction est assurée aux deux tiers par des salariés : sur 98 circuits, 64 sont dirigés par un professionnel (65.4 %), et 31 par un bénévole (31.6%).

## La formation

Le cinéma itinérant est une activité technique, la projection ne s'improvise pas ; il est nécessaire que les projectionnistes, salariés ou bénévoles, soient formés et qualifiés. Le matériel est de plus en plus sophistiqué, et sa maintenance est affaire de spécialistes.

De même, pour gérer une association, il n'est pas inutile de posséder quelques connaissances juridiques, comptables, d'administration, de gestion de groupes.

Enfin, pour informer et faire venir le public, il est préférable de maîtriser quelques techniques de communication.

Les circuits, quel que soit le nombre de personnes concernées (salariés et bénévoles), sont dans l'obligation d'organiser et de favoriser la formation des salariés, pour leur bon fonctionnement et par devoir d'employeur, et de former les bénévoles aux tâches techniques ou pour améliorer le fonctionnement de l'association.

En 2014, seulement 90 salariés ont reçu une formation, soit un peu plus d'une personne par circuit (il y en a 82 qui annoncent au moins un salarié). Les formations liées à la technique et à la projection sont indispensables et les plus nombreuses : 52, soit 57,8 %. Viennent ensuite les formations concernant l'administration et l'animation.

Les besoins sont les mêmes pour les circuits dont les projections sont assurées par des bénévoles ; les former au matériel et à la projection est prioritaire (38 bénévoles formés en 2014).

Seule différence dans les thèmes de formation, les bénévoles se sont formés à l'analyse filmique plus souvent que les salariés; cela s'explique par la part prise par les militants des circuits dans la défense du cinéma et l'animation des séances.

Le nombre de personnes formées au matériel et à la projection en 2014, peut paraître relativement modeste en regard d'une compétence aussi essentielle ; mais il doit être rapproché du gros effort de formation, fait en 2012/2013 lors de l'équipement des circuits en projecteurs numériques adaptés à l'itinérance. La prise en main du matériel, l'adaptation à une nouvelle forme de projection ont contraint les circuits à former rapidement leurs personnels et les bénévoles concernés.

### Type de formation reçue

	salariés	%	bénévoles	%
Animation	10	11,1	9	13,2
Technique	28	31,1	18	26,4
Projection	24	26,6	20	29,4
Administration	15	16,7	5	7,4
Analyse filmique	7	7,8	11	16,2
Autre	6	6,7	5	7,4
Total	90	100	68	100

Source Anci 2014

## 5.4. Les modes de communication

### Les formes classiques

#### Programme papier

La communication sur les actions et surtout la programmation est un passage obligé que la plupart des circuits prennent en compte et abordent de manière diverse, parfois avec un manque de maîtrise ou de moyens. Le support papier reste le vecteur le plus répandu. Il correspond d'ailleurs assez bien à la proximité du public : un programme déposé dans les boîtes aux lettres, dans les lieux publics, les mairies, ou chez les commerçants – *ce qui est souvent fait par les bénévoles des points de projection* – est sans doute un mode d'information bien adapté.

Et le fait que presque 29 % des circuits déclarent ne pas éditer de programmes papier ne signifie pas forcément qu'il n'y en a pas du tout : ils peuvent être imprimés et diffusés directement par les responsables des points de projection, l'association partenaire ou même par les communes concernées. La fréquence de parution des programmes papier est très variable. Elle est évidemment dépendante du rythme et des choix de programmation. Assez logiquement, la parution mensuelle, la plus répandue dans les circuits qui éditent un programme, représente plus de 60 % des cas. Cela correspond au rythme le plus fréquent de la programmation.

#### Périodicité des programmes papier

	Nombre de circuits	%
N'en édite pas	28	28,6
Hebdomadaire	2	2,0
Bi-mensuelle	9	9,2
Mensuelle	44	44,9
Toutes les 5 ou 6 semaines	6	6,1
Trimestrielle	4	4,1
Autres	5	5,1
Total	98	100 %

Source Anci 2014

Deux circuits ont un programme hebdomadaire, ce qui permet d'être réactif quant à la programmation mais suppose un effort de distribution très fréquent. Deux autres circuits ont déclaré une parution annuelle ; il s'agit sans doute de circuits saisonniers.

Le cinéma itinérant existe très majoritairement dans les petites et très petites communes ; déposer le programme dans des lieux précis et repérés est une méthode qui s'impose, de fait employée par la quasi-totalité des circuits (98.6 %).

#### Mode de diffusion du programme papier\*

	Nombre de circuits	%
Envoi en nombre (mailing)	33	47,1
Envoi par courrier aux adhérents	19	27,1
Distribution directe (tractage)	49	70,0
Dépôt dans des lieux ouverts au public	69	98,6
Autre	10	14,3

\*pour les 70 circuits concernés

Source Anci 2014



Beaucoup de circuits utilisent plusieurs méthodes de distribution. Les circuits associatifs, par exemple, ont des adhérents à qui ils envoient le programme ; l'envoi en nombre sur la base d'un panel d'adresses, recueillies auprès des spectateurs, est pratiqué par près de la moitié des circuits, et le « tractage » dans les boîtes aux lettres ou sur la place publique, par plus des deux tiers...

Les autres modes sont souvent des variantes, qui dépendent de l'habitude des bénévoles, de la taille de la commune ou de particularités locales (programme affiché, distribution dans les lieux de vacances,...)

### Presse écrite et parlée

Au-delà des supports papier, les autres modes classiques de communication sont encore assez prisés ; dans les territoires ruraux, la presse locale et régionale avec ses multiples éditions joue un rôle d'information directe primordial et encore très actuel.

Les circuits diffusent donc normalement le programme des projections, en premier lieu dans la presse locale (feuille cantonale, souvent hebdomadaire, ou plus encore les nombreuses éditions locales de la presse quotidienne régionale) : c'est le cas de 74,5 % des circuits.

Les radios locales, qui émettent souvent dans une zone géographique limitée mais sont très écoutées, sont le deuxième média le plus utilisé, par près de 42 % des circuits.

Les circuits ont également recours, dans une moindre mesure, à la presse et aux radios régionales, sans doute plus pour maintenir une présence médiatique ou communiquer sur des actions particulières que pour faire connaître le programme.

La télévision, presque toujours France 3, est également citée, mais cela reste anecdotique.

### Recours aux médias

Utilisation des médias	Nombre de circuits	%
Pas d'utilisation	14	14,3
Presse écrite régionale	35	35,7
Presse écrite locale	73	74,5
Radio régionale	10	10,2
Radio locale	41	41,8
Autre	4	4,1

Source Anci 2014

### Affichage

Autre technique classique et efficace très appréciée : l'affichage public. Quelle que soit l'importance de l'affichage (il peut s'agir parfois de quelques unités), c'est un mode de communication qui s'adapte bien à l'activité des circuits et du genre : les affiches de cinéma sont très attractives et apportent un message directement et immédiatement perçu.

Cet affichage peut aussi bien être public, dans les panneaux municipaux par exemple, que privé (et peut-être parfois sauvage).

De plus, compte tenu de l'organisation et de la philosophie des circuits, en particulier associatifs, l'affichage est un exercice qui permet aux bénévoles de s'approprier, pour une part, la réussite de l'entreprise. L'affichage est réalisé par eux dans 76 % des cas évoqués.

Les services municipaux sont également très présents, seuls ou en complément ; c'est un des aspects de l'implication de la commune et de l'aide en nature apportée.

Les salariés, ou parfois les animateurs du circuit (il arrive qu'il n'y ait qu'une seule personne pour tout faire) participent également à l'affichage ; bien souvent, surtout pour les structures moyennes et modestes, la polyvalence des tâches est la règle.

Aucune campagne d'affichage n'est réalisée par une entreprise privée ! Deux explications possibles : la traduction d'un budget très contraint et d'un manque de moyens (cela existe sûrement) ou la démonstration que la vie d'un circuit de cinéma itinérant dans les villages et les bourgs appartient aux bénévoles et à l'autorité communale.

### Recours à l'affichage

Mode d'affichage	Nombre de circuits	%
Pas d'affichage	7	7,1
Par une entreprise privée	0	0,0
Par les bénévoles	75	76,5
Par les services municipaux	45	45,9
Par les salariés	10	10,2
Autre	1	1,0

Source Anci 2014

## Les formes nouvelles

### Newsletter et site internet

Les modes de communication des circuits de cinéma itinérant empruntent encore assez peu aux technologies d'aujourd'hui, pour des raisons multiples. Par manque de moyens matériels et humains, parce que les bénévoles sont peu familiers de l'outil informatique ou pas formés, parce qu'il n'y a pas toujours de gestion d'une base de données...et parfois aussi parce qu'ils laissent aux communes desservies le soin d'en informer la population, les circuits ont assez peu recours à l'envoi d'une lettre électronique régulière. 28 circuits seulement adressent régulièrement une *newsletter* à leurs adhérents.

Le nombre de circuits disposant d'un site internet est relativement important ; 75 circuits (76,5 %), représentant 58 organismes différents disposent d'un site. Ils communiquent directement, ou indirectement si le circuit n'est qu'un secteur d'activité d'une association ou d'une fédération par exemple, par l'intermédiaire de ce site. En dépit de cela – ou à cause de cela ? – la lettre électronique est peu utilisée comme moyen de diffusion des informations aux adhérents ou abonnés.

### Fréquence d'édition de la newsletter

Périodicité	Nombre de circuits	%
N'en édite pas	70	71,4
Hebdomadaire	10	10,2
Bimensuelle	4	4,1
Mensuelle	9	9,2
Toutes les 6 semaines	4	4,1
Trimestrielle	1	1,0

Source Anci 2014

De plus, lorsqu'il y en a une, elle ne touche pas toujours un grand nombre de personnes. Les destinataires sont en nombre très variable, puisque l'éventail va de 10 à 4 000 !



## Nombre de destinataires

Nombre de circuits	70	3	5	7	7	2	0	3	1
Nombre de destinataires	aucun	1 à 100	101 à 200	201 à 400	401 à 600	601 à 1 000	1 001 à 2 499	2 500 à 3 000	4 000

Source Anci 2014

Il peut arriver aussi, dans certains cas, que le partenaire local édite sa propre lettre, à destination de ses abonnés ou adhérents.

## Sites spécialisés et réseaux sociaux

Preuve, au moins indicateur, que la technologie numérique ne fait pas encore pleinement partie du paysage rural et n'a pas supplanté les modes traditionnels, l'utilisation des nouveaux vecteurs de communication n'est partagée que par un gros tiers des circuits.

Ainsi, 36 circuits seulement (36,7 %), mais encore moins d'opérateurs puisque certaines grosses structures professionnalisées gèrent plusieurs circuits, se servent des sites spécialisés, en particulier « AlloCiné » pour communiquer sur leur programme.

L'utilisation des réseaux sociaux est à peine plus courante : 60,2 % des circuits n'y ont pas recours. Et encore faut-il admettre que la présence du circuit sur Facebook ou Twitter est souvent de l'initiative personnelle d'un responsable ou d'un bénévole du circuit.

Très peu de circuits n'utilisent aucun des moyens de communication évoqués. Ils sont à peine 8 à ne pas mentionner tel ou tel mode proposé.

Ceux qui n'en utilisent pas beaucoup se contentent souvent du programme et de la presse locale, par exemple ; en tout cas, 13 circuits n'ont recours qu'à un seul mode de communication, et 15 en utilisent 2.

Mais la majorité des circuits (plus de 62 %) utilise naturellement plusieurs modes de communication, 3 ou plus. Il y a alors presque toujours le programme, et la presse locale ou régionale.

28 circuits utilisent 3 modes de communication ; 16 en utilisent 4 et 11 en utilisent 5.

Enfin, quelques circuits (7) ont recours à tous les moyens de communication.

## Budget communication

La réponse à la question « *quelle part de votre budget est consacrée à la communication ?* » n'est jamais immédiate. D'une part, la communication des circuits peut se confondre avec celle que les communes ou les associations partenaires prennent directement en charge, cas le plus fréquent ; d'autre part, c'est un chapitre souvent intégré au fonctionnement général, qui relève de plusieurs volets comptables et qui n'est pas toujours mis en évidence sur le plan analytique.

A l'exception des 3 circuits qui consacrent plus de 20 % de leur budget à la communication, la part prise par celle-ci reste modeste, la majorité des circuits (73 sur 92 réponses) n'y consacrant pas plus de 5 %.

### Budget consacré à la communication\*

Nombre de circuits	4	69	13	3	2	1
Part de budget (%)	0	0,5 à 5	5,5 à 10	10,5 à 20	20,5 à 30	35

\* 6 circuits n'ont pas répondu

Source Anci 2014



LA

PLACE

DES

COMMUNES



## 6.1. Modes de relation avec les communes

Les organismes qui gèrent les circuits de cinéma itinérant, en majorité des associations mais aussi d'autres structures juridiques, interviennent dans une multitude de lieux. La relation qui existe avec le circuit, dont la formalisation est nécessaire en principe à l'autorisation d'exploitation, peut prendre des formes diverses.

Dans la majorité des cas, les organismes passent avec les communes un accord qui fixe les conditions d'accueil et les obligations de chacun. Un accord identique existe avec les autres partenaires comme les maisons d'arrêt ou les établissements scolaires.

Le cas de figure le plus répandu est la convention. Elle concerne 1240 points de projection, même si pour une dizaine d'entre eux, la convention n'est pas signée avec la commune.

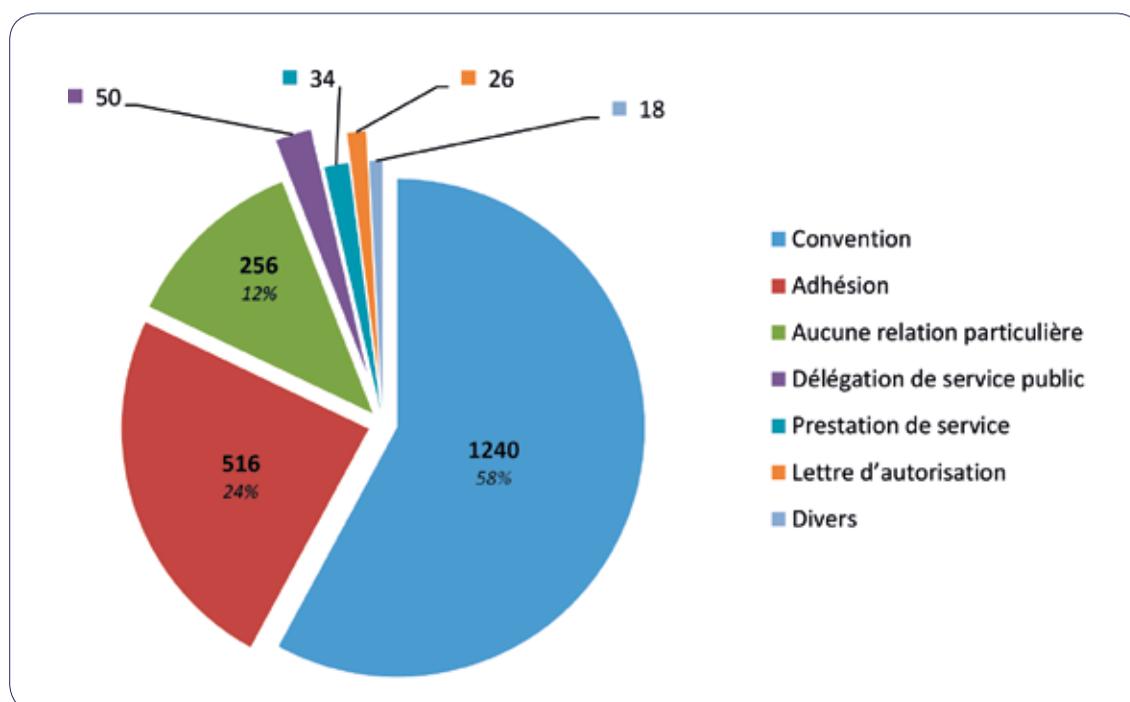
La convention peut être assortie d'une adhésion à la structure porteuse du circuit, presque toujours une association, mais l'adhésion peut parfois, se suffire à elle-même.

L'adhésion concerne 516 points de projection en 2014.

Les autres modes de relation sont plus anecdotiques, excepté peut-être la délégation de service public (DSP) qui concerne 50 points de projection.

Plus remarquable, la pratique très informelle qui existe pour 282 points de projection : il n'y a aucune relation pour l'essentiel, ou alors seulement un droit d'usage, une simple lettre d'autorisation ou un droit coutumier, qui illustrent l'importance de la relation confiante et de l'engagement dans cette activité.

Les autres situations sont diverses mais concernent un nombre limité de points : accord avec les établissements scolaires, bail, mise à disposition de local, etc...



Principaux modes de relations avec les communes (ou équivalent)\*

\*Certains points peuvent avoir 2 modes de relation

Source Anci 2014



## 6.2. Formes de participation des communes

Au-delà de l'aspect juridique de la relation entre les communes et les circuits se pose la question de la part prise par celles-ci dans l'organisation et la mise en place, mais aussi le financement des séances de cinéma itinérant.

### Locaux et emplacements

La mise à disposition - gratuite - de locaux ou d'emplacements pour réaliser les projections est une règle naturellement très répandue : c'est le cas pour 1630 lieux desservis par les circuits, soit 92,5 % des 1762 points de projection.

Cette mise à disposition intègre normalement les prestations complémentaires de chauffage, d'entretien, d'assurance, mais dans quelques cas, l'entretien et la maintenance sont effectués par les bénévoles de l'association partenaire du circuit.

Lorsque les projections ont lieu dans des endroits privés, comme les campings, les villages de vacances, un café... le local nécessaire est là aussi mis à disposition gratuitement ; de même, c'est évident, lorsque cela se passe dans un hôpital ou une prison.

Exceptionnellement, la mise à disposition du lieu de diffusion peut être payante, dans un parc privé par exemple.

### Participation financière

Les réponses aux questionnaires font apparaître de manière un peu surprenante que la participation financière des bénéficiaires des projections, presque toujours des communes, n'est pas systématique. Pour les circuits et les organismes gestionnaires, la mesure la plus sûre et la plus simple devrait être une subvention prévue dans la convention signée comme contrepartie de la prestation : ce n'est le cas que pour 620 communes, c'est-à-dire seulement un peu plus du tiers (35,2 %).

D'autres formes de participation financière (pas toujours contradictoires avec le versement d'une subvention) sont recensées, comme un versement forfaitaire, global ou par séance (3 %), une facturation ou contribution à la séance ou à la saison (7,38 %), ou encore le paiement d'une adhésion annuelle (2,9 %).

### Mise à disposition de personnel

La projection itinérante demande souvent un peu de main d'œuvre, pour préparer et ranger la salle, transporter, installer le projecteur, accueillir les spectateurs et encadrer la séance : c'est plutôt le rôle des nombreux bénévoles qui font vivre le cinéma dans les villages.

Mais il est fréquent que les communes mettent des personnels à disposition ; cela peut parfois être une condition prévue par la convention, une participation induite par la caractéristique du lieu et/ou sa qualité de salle municipale, voire encore une nécessité pour certaines prestations comme les projections en plein air, par exemple.

Cette aide complémentaire est citée par les circuits à 478 reprises (soit 27,13 % des lieux de diffusion), mais il est permis de penser que ce chiffre est sans doute inférieur à la réalité.

Il peut exister, à la marge, pour les communes qui accueillent des séances, quelques autres manières de contribuer au fonctionnement du circuit de cinéma itinérant : acquisition d'un projecteur municipal, prestation en nature (envoi du courrier, impression des programmes), prêt de véhicule...

Toutefois, il peut n'exister aucune relation entre la commune et le circuit de cinéma itinérant. C'est-à-dire que non seulement il n'y a aucune implication financière, humaine ou matérielle de la commune dans la présence du cinéma sur son territoire, mais que la mise à disposition de la salle ou du lieu n'est même pas formalisée.

Cette situation se retrouve à 27 reprises dans les réponses des circuits.

Principaux modes de participation des communes (ou équivalent)\*

Modes de participation	Nombre de points**	%**
Mise à disposition de locaux	1630	92,50
Versement d'une subvention	620	35,19
Mise à disposition de personnel	478	27,13
Facturation ou participation à la séance	130	7,38
Participation forfaitaire	52	2,95
Adhésion annuelle payante	51	2,90
Prestation diverse	28	1,59
Aucune participation	27	1,53

\*Plusieurs formes de participation possibles

\*\*sur 1762 points de projection

Source Anci 2014

7

L'ACTIVITE  
DES  
CIRCUITS



## 7.1. La programmation

### Méthode de programmation

La ligne de programmation est déterminée par le projet du circuit, par la volonté d'être classé *Art & Essai* ou pas, par les publics visés, par l'ambition des objectifs.

Mais la méthode de programmation est aussi un déterminant de la nature du circuit ; notamment pour la grande majorité des circuits de cinéma itinérant de forme associative, et plus encore quand ils relèvent des valeurs de l'éducation populaire. Dans ces derniers cas, la forme participative dans l'élaboration du choix des films est souvent privilégiée.

Pour un tiers des circuits (exactement 33,7 %), et parmi eux la quasi-totalité des circuits « privés », la méthode est simple et la programmation est une décision individuelle du directeur ou du gérant.

Lorsque la décision est collective, la méthode passe majoritairement par des réunions de programmation ; c'est le cas pour 43 circuits (43,9 %). Les responsables des circuits organisent régulièrement des séances de visionnage de films ou des réunions de programmation avec les correspondants des points de projection ; la sélection des films se fait alors collectivement. Les bénévoles tiennent toute leur place dans ce système, et dans le choix des films.

Néanmoins, il faut admettre que même dans ce cas, une présélection par un programmeur ou par le responsable du circuit est indispensable.

La variante de cette procédure majoritaire se rencontre parfois sous la forme du libre choix des bénévoles et acteurs locaux... à partir d'une liste proposée par le programmeur unique ou la personne responsable du circuit. Cette méthode se rencontre à 7 reprises.

Enfin, 13 circuits adhèrent à une entente de programmation qui peut éventuellement proposer un choix ouvert laissant une place aux associations locales.

### Méthode de programmation

	Nombre de circuits	%
Décision collective (réunion de programmation)	43	43,9
Décision individuelle (directeur ou programmeur)	33	33,7
Adhésion à une entente de programmation	13	13,3
Choix parmi une liste définie par le responsable	7	7,1
Autres	2	2,0
Total	98	100

Source Anci 2014

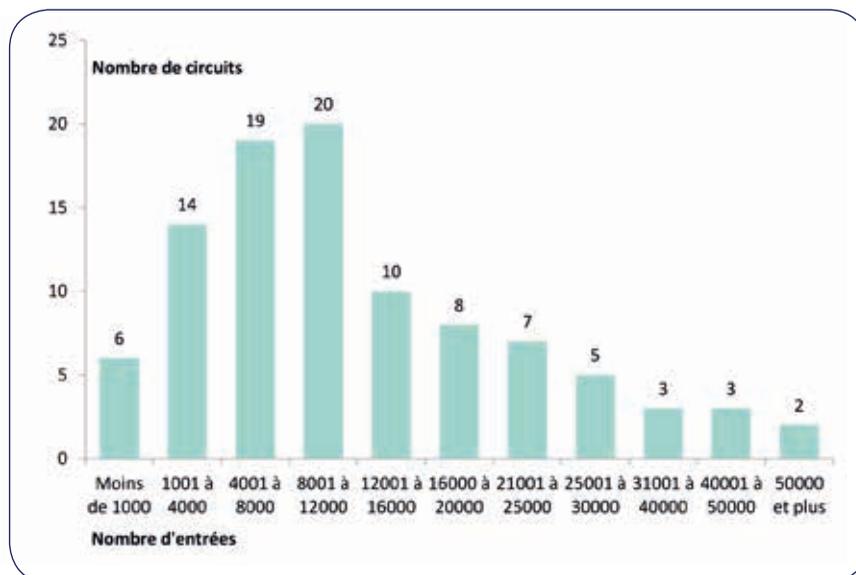
### Nombre d'entrées

Le fonctionnement étant très différent d'un circuit à l'autre, il n'est pas possible d'établir une règle commune. Le nombre de semaines de fonctionnement est très variable ; il y a ceux qui fonctionnent toute l'année, soit 52 semaines, et ceux qui ne sont actifs que l'été (7 à 8 semaines) ou très ponctuellement, presque à la demande. Entre ces deux extrêmes, le nombre de semaines d'exploitation est variable.

Au total, les circuits interrogés (c'est-à-dire l'intégralité des 98 circuits moins un), réalisent 1 257 182 entrées en 2014.

Cela représente une moyenne de presque 13 000 entrées par circuit, et une médiane qui se situe juste en dessous de 10 000.

Un tiers des circuits réalise moins de 7000 entrées, environ un tiers en compte entre 7000 et 15 000, et le dernier tiers enregistre entre 15 000 et plus de 50 000 spectateurs (avec une audience maximum de 55 547 entrées).



### Nombre d'entrées par circuit en 2014\*

\*sur 1 257 182 entrées pour 97 circuits (1 n'a pas répondu)  
Source Anci 2014

En 2014, les circuits de cinéma itinérant ont représenté moins de 1 % du nombre total d'entrées ; plus précisément 0,6 % des 209 millions d'entrées enregistrées. Il s'agit ici des entrées recensées en billetterie commerciale.

Il faut y ajouter les spectateurs des séances plein air sans billetterie et les entrées générées par les séances non commerciales. Tous les circuits ne sont pas concernés ; ils sont même une minorité (30 %) à déclarer des entrées réalisées lors de séances non commerciales. Cela représente environ 100 000 entrées en 2014.

## L'accès aux films

Les circuits de cinéma itinérant ne sont pas toujours considérés par le milieu de la diffusion cinématographique comme des exploitants comme les autres, ni même parfois comme des exploitants tout court ; la faute sans doute à un faible impact économique et à un nombre assez modeste d'entrées. Les difficultés rencontrées dans l'accès aux films pouvaient en être l'illustration.

Avant la numérisation, les distributeurs étaient réticents à accorder aux circuits les films très peu de temps après leur sortie. Si l'accès aux films dépendait naturellement de la taille du circuit, de son ancienneté et des relations nouées avec les distributeurs, mais aussi de l'existence d'une salle fixe gérée par le même organisme, il était rare que les circuits puissent accéder aux films avant la troisième semaine. La norme était plutôt la cinquième ou sixième semaine, parfois plus.

Bien sûr, il y avait les exceptions liées à une manifestation particulière ou à la nature plus ou moins confidentielle du film ; mais dans l'ensemble, en dépit des recours fréquents aux services de l'ADRC, les circuits de cinéma itinérant diffusaient les films plusieurs semaines après leur sortie.

Certains prédisaient que le passage à la projection numérique allait sensiblement modifier cela, et que l'accès aux films serait facilité. En fait, les circuits sont très partagés. Une moitié affirme nettement que les délais d'accès aux films sont plus courts, l'autre moitié affirme le contraire.

Sans doute la contribution numérique fausse-t-elle le jeu ancien, et les organismes qui gèrent à la fois une petite salle et un circuit font partie de ceux qui pensent tout aussi fermement que l'accès aux films est plus difficile qu'avant (ils sont légèrement majoritaires : 48 % contre 46 %) ; 6 ne se prononcent pas.

### la contribution numérique

Afin qu'une partie de l'économie réalisée par les distributeurs grâce à la numérisation des copies soit reversée aux exploitants pour couvrir une partie du financement de l'équipement numérique des salles, un dispositif avait été créé aux États-Unis : le principe des frais de copie virtuelle (VPF ou « Virtual Print Fee »). Ainsi, pour chaque film distribué en numérique dans un établissement, le distributeur paye une somme forfaitaire représentant une partie de la différence entre le coût d'une copie « 35 mm » photochimique, et celui d'une copie numérique. Ce principe d'une « contribution numérique » des distributeurs s'est, par la suite, imposé partout. La loi n°2010-1149 du 30 septembre 2010 relative à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques met à la charge directe ou indirecte des distributeurs d'œuvres cinématographiques de longue durée, inédites en salles, une contribution. Cette contribution, en cas d'élargissement du plan initial de sortie (augmentation du nombre de copies numériques en salles en 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> semaine d'exploitation), est appelée à être perçue et répartie par l'intermédiaire d'une Caisse de répartition. Ne sont pas visées ici les contributions liées aux copies mises en circulation en première semaine d'exploitation, ni les copies numériques mises en circulation et financées sur décision de l'Agence pour le Développement du Cinéma en Région (ADRC). (Source CNC)

### Numérisation et meilleur accès aux films

Accès amélioré	Nombre de circuits	%
Oui	45	45,9
Non	47	48,0
Ne sait pas	6	6,1
Total	98	100 %

Source Anci 2014

### Recours à l'ADRC

En 2012, le rapport de Bertrand EVENO sur les rôles et missions de l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC) à l'ère du numérique était sous-titré « *Garantir un bon accès aux films pour toutes les salles, et surtout être au service des salles de la profondeur et des territoires* ». Il se demandait quel rôle serait amené à jouer l'ADRC dans l'élargissement de la circulation des copies au regard des profonds changements entraînés par la numérisation.

Les circuits de cinéma itinérant font partie de ces « salles de la profondeur et des territoires », et avant l'arrivée du numérique, ils pouvaient avoir quelques difficultés d'accès aux films ; ils avaient alors souvent recours aux services de l'ADRC pour trouver les copies dont ils avaient besoin.

Il semble que cela soit moins fréquent aujourd'hui (cf. *paragraphe sur l'accès aux films*), conséquence sans doute, pour beaucoup de circuits, d'un accès aux films plus facile.

En 2014, moins de 40 % des circuits ont eu recours à la fourniture de films par l'ADRC ; 59 circuits déclarent n'y avoir pas eu recours du tout, et 23 autres l'ont fait à moins de 10 reprises.

En revanche, 5 circuits y ont eu recours plus de 20 fois au cours de l'année, dont un à 60 reprises...

### Recours à l'ADRC

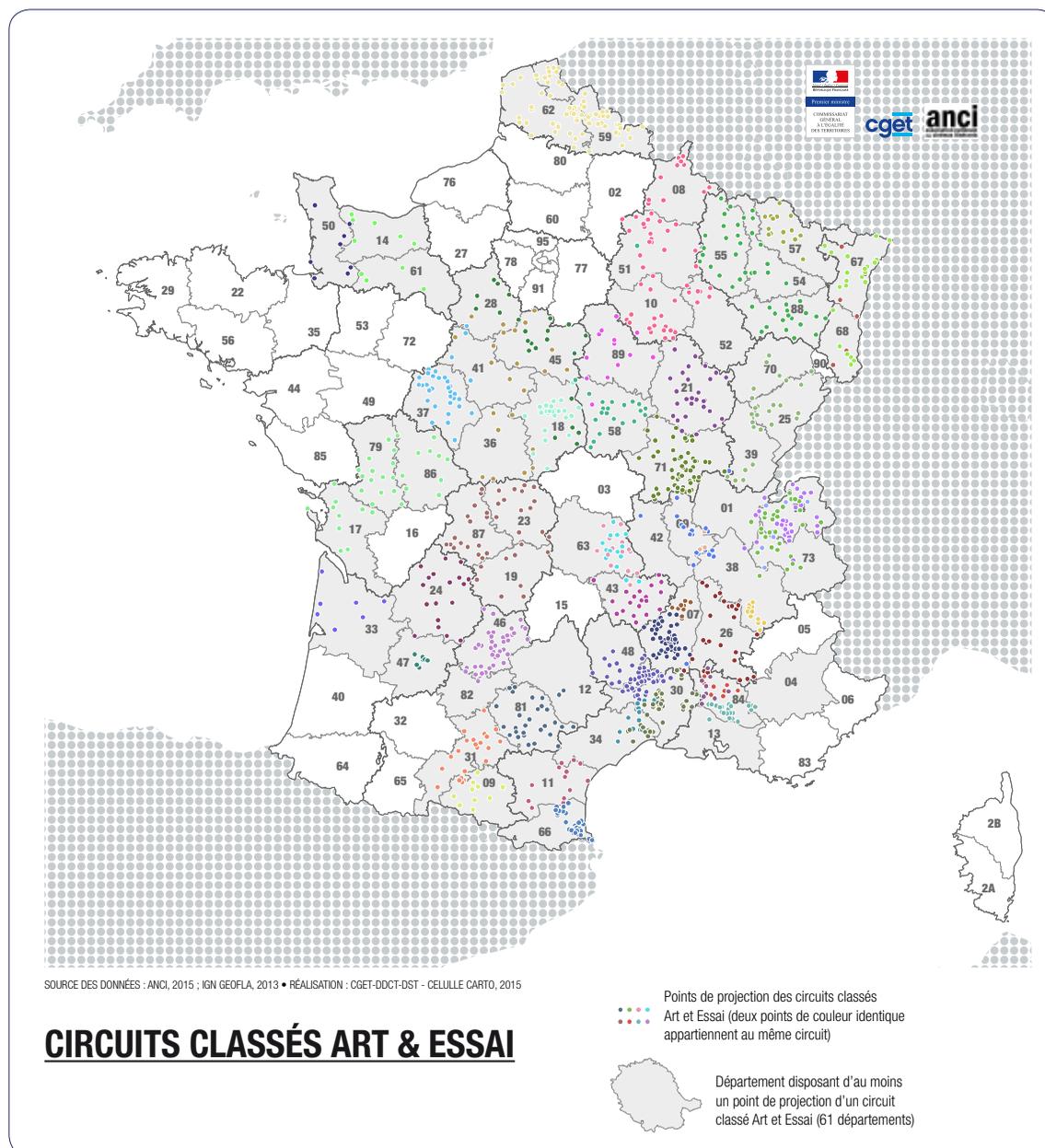
Nombre de circuits	59	23	11	4	1
Nombre de recours à l'ADRC	aucun	1 à 10	11 à 20	21 à 30	60

Source Anci 2014

## 7.2. Le classement Art & Essai

L'objectif premier des circuits est de maintenir une présence régulière du cinéma dans les villages, en proposant des films récents à une population vivant loin des lieux culturels. Il s'agit alors de contribuer à l'animation et à la vie sociale des territoires ruraux dans une logique première de divertissement.

Ce souci est partagé par tous les circuits de cinéma itinérant, mais pour presque la moitié d'entre eux, cela se double d'une exigence de programmation qui amène à proposer, à côté de films à succès, de *blockbusters* ou de comédies populaires, des films sans doute plus ambitieux, à la qualité artistique validée par le label *Art & Essai*.



Pour la plupart de ces circuits, c'est même l'essence de leur travail de diffusion de défendre un cinéma de qualité, des films qui aident à réfléchir, qui abordent des sujets de société ou d'actualité, qui permettent de mieux comprendre la marche du monde.

L'activité des circuits dépasse alors souvent le cadre de la projection, en proposant des séances animées, des débats, ou d'autres genres cinématographiques comme des documentaires ou des courts-métrages. En 2014, 46 circuits ont été classés *Art & Essai* par le CNC. Cela représente presque 47 % des 98 circuits de cinéma itinérant. Selon l'étude du CNC parue en 2009, il n'y avait que 41 circuits classés en 2008 (31,3 %), mais pour un nombre plus important de circuits (131) ; et à peine 27 % en 2001.

Il faut noter que le nombre de circuits classés se maintient et même progresse dans un contexte de forte diminution du nombre total de circuits ; cette diminution n'est pas contradictoire avec le poids grandissant du classement *Art & Essai*.

Les circuits qui ont eu la capacité de s'adapter et d'exister aujourd'hui, notamment après la généralisation du numérique, témoignent d'une solidité bâtie sur une histoire collective forte, souvent militante, avec un soutien populaire fait de réseaux de bénévoles ou de relations confiantes avec les communes. Beaucoup sont adossés à un réseau plus large, comme les fédérations d'éducation populaire, ou encore bénéficient d'une aide publique de fonctionnement, qui est justement la contrepartie de leur action d'animation et d'éducation. Ces circuits qui recherchent un équilibre entre pragmatisme économique et ambition artistique, défendent une certaine idée du cinéma qui s'accorde naturellement avec le classement *Art & Essai*.

Ainsi, les circuits classés sont très majoritairement de forme associative, à près de 90 % (41 circuits associatifs, soit 89,13 % exactement). Et sur les 37 circuits relevant d'une fédération d'éducation populaire, 21 sont classés *Art & Essai*

A contrario, sur les 13 circuits inscrits dans une logique plus commerciale, entreprise individuelle ou société, un seul bénéficie du classement.

### Nombre de circuits classés *Art & Essai*

	2001*		2008*		2014**	
Circuits classés <i>A&amp;E</i>	36	26.9 %	41	31.3 %	46	46.9 %
Circuits non classés	98	73.1 %	90	68.7 %	52	53.1 %
Total	134	100 %	131	100 %	98	100 %

\*Source CNC Etat des lieux - 2009 / \*\* Source Anci - 2014

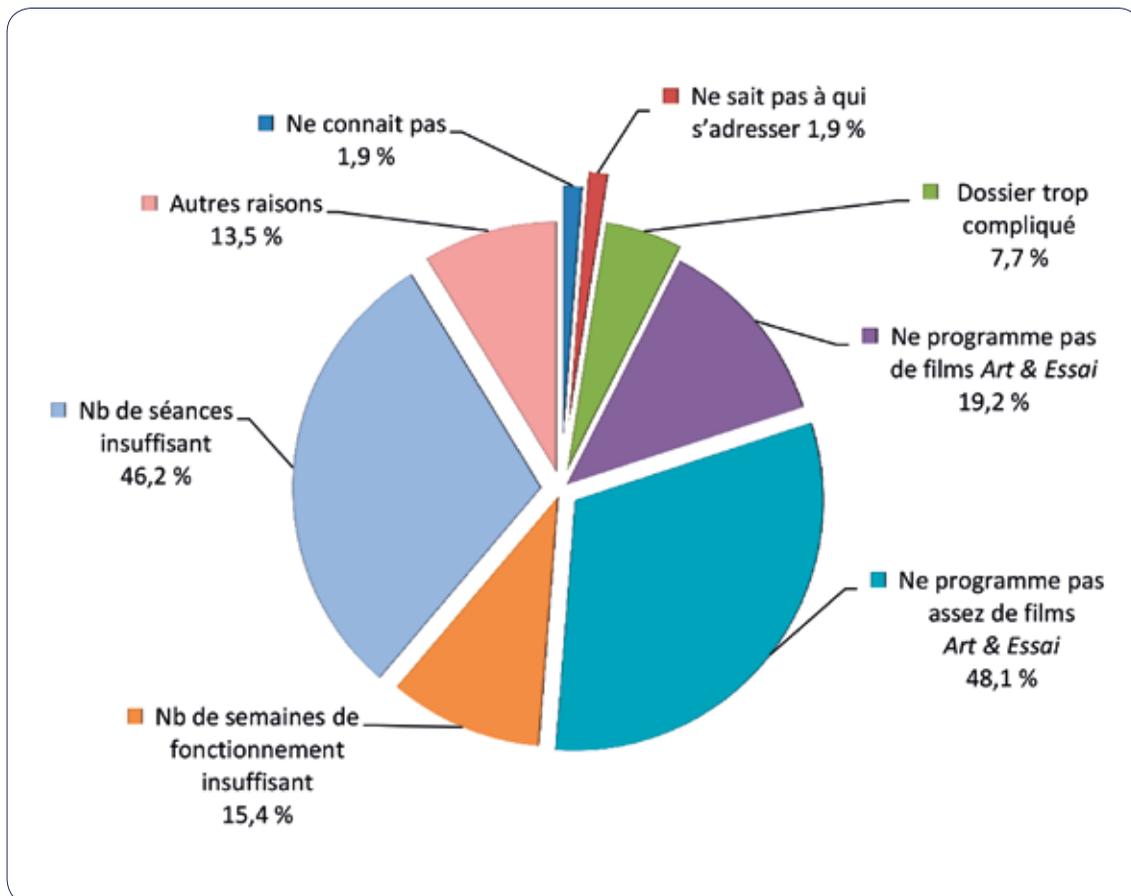
Les 46 circuits *Art & Essai* sont majoritairement classés avec le label « jeune public » ; c'est le cas pour 32 circuits, presque 70 %. Les autres labels ne se rencontrent presque pas: Patrimoine et répertoire (2 circuits) et Recherche et découverte (1 circuit).

En revanche, 13 circuits sont classés sans avoir de label particulier.

Les raisons pour lesquelles 53 % de circuits itinérants ne sont pas classés sont diverses, et parfois multiples. La raison majeure tient sans surprise au type de programmation : 25 circuits ne programment aucun film *Art & Essai*. Une raison plusieurs fois avancée par certains d'entre eux pour expliquer ce choix est que le public « ne souhaite pas ce genre de cinéma » ...

L'autre raison majeure reste liée à l'activité, 24 circuits ont un nombre de séances insuffisant pour pouvoir être classés.

A noter que sur les 7 réponses « autre » qui, quels que soient les termes employés, affichent un désintérêt pour le classement *Art & Essai*, 2 circuits étaient en fait trop récents pour l'obtenir.



### Raisons du non classement Art & Essai\*

\*Plusieurs réponses possibles

Source Anci 2014

« Créée en 1955 par des directeurs de salles et des critiques de cinéma, l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai... fédère un réseau de cinémas de proximité indépendants et d'associations régionales, implantés partout en France, des plus grandes villes aux zones rurales. Par leurs actions individuelles et collectives, ils participent au développement de la diversité cinématographique et à l'aménagement culturel et social du territoire. L'AFCAE, qui constitue un mouvement et non une organisation syndicale, œuvre pour la défense du pluralisme des acteurs et de la diversité de l'offre cinématographique, au soutien du cinéma d'auteur, en favorisant la rencontre entre les films Art & Essai et le public, et à la formation des publics, notamment des plus jeunes ».

(source <http://www.art-et-essai.org>)

### L'AFCAE

Cette dichotomie se retrouve naturellement au niveau de l'adhésion à l'association française des cinémas Art & Essai ; si aucun des 52 circuits non classés n'adhère à l'AFCAE, c'est une évidence pour les circuits classés : 100 % (46 circuits) sont adhérents.

## 7.3. Analyse de la programmation

### La programmation 2014

Les structures de cinéma itinérant tentent la plupart du temps de trouver un équilibre entre la projection de films dont le succès populaire est avéré, et une programmation plus ambitieuse qui correspond à leurs objectifs éducatifs et à leur exigence culturelle et cinématographique. En cela, la programmation des circuits de cinéma itinérant diffère sensiblement des meilleurs succès du box office 2014.

#### Classement comparé 2014 des films ayant réalisé les meilleures entrées, et des films les plus diffusés par le cinéma itinérant

Les 30 films ayant fait le plus d'entrées en France en 2014		Les 30 films les plus projetés par les circuits de cinéma itinérant en 2014	
1	Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu ? (F)	1	Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu ? (F)
2	Supercondriaque (F)	2	Samba (F)
3	Lucy (F)	3	Supercondriaque (F)
4	Le Hobbit : la bataille des cinq armées (NZ)	4	★ 🐦 Minuscule, la vallée des fourmis...(F)
5	La planète des singes : l'affrontement (US)	5	🐦 Rio 2 (US)
6	🐦 Dragons 2 (US)	6	🐦 Dragons 2 (US)
7	X-men : day of future past (US)	7	Les vacances du Petit Nicolas (F)
8	🐦 Rio 2 (US)	8	Lucy (F)
9	Samba (F)	9	🐦 Opération casse-noisette (US)
10	Le labyrinthe (US)	10	De toutes nos forces (F/B)
11	Hunger games – La révolte partie 1 (US)	11	★ Hippocrate (F)
12	Astérix et le domaine des dieux (F)	12	🐦 Planes 2 (US)
13	Interstellar (US)	13	★ 12 years a slave (US)
14	Les vacances du Petit Nicolas (F)	14	★ Mommy (CA)
15	Babysitting (F)	15	Barbecue (F)
16	La famille Bélier (F)	16	Yves Saint Laurent (F)
17	Les gardiens de la galaxie (US)	17	Astérix et le domaine des dieux (F)
18	Transformers : l'âge de l'extinction (US)	18	Gemma Bovary (F)
19	The amazing Spiderman : le destin d'un héros	19	La Belle et la Bête (F)
20	Les trois frères, le retour (F)	20	Les trois frères, le retour (F)
21	🐦 Paddington (F/GB)	21	Bon rétablissement (F)
22	Le loup de Wall street (US)	22	★ The Grand Budapest hôtel (US)
23	Maléfique (US)	23	★ Le vent se lève (JAP)
24	Fiston (F)	24	★ Deux jours, une nuit (B/F)
25	Gone girl (US)	25	★ Jimmy's hall (GB)
26	Captain America: le soldat de l'hiver (US)	26	★ Lulu femme nue (F)
27	La Belle et la Bête (F)	27	Elle l'adore (F)
28	Ninja turtles (US)	28	Monument men (US)
29	★ 12 years a slave (US)	29	Tu veux ou tu veux pas (F)
30	Yves Saint Laurent (F)	30	Sous les jupes des filles (F)

Source CNC 2015



La comparaison des 30 films ayant fait le plus d'entrées en France en 2014, et des 30 films les plus diffusés la même année par les circuits de cinéma itinérant illustre assez bien la double fonction des circuits : récréative et culturelle.

Dans les 10 films les plus projetés par les circuits, 6 sont parmi les dix plus gros succès de l'année. D'une part, c'est une nécessité économique pour les organismes de cinéma itinérant de ne pas se priver des recettes des *blockbusters* ; d'autre part, c'est dans leur rôle d'animation du territoire d'apporter dans les zones rurales les films récents dont tout le monde parle et qui bénéficient d'une forte promotion, ou les comédies populaires de qualité qui rassemblent un public large et familial.

Les circuits de cinéma itinérant programment aussi en fonction de l'intérêt artistique du film, de la thématique (historique, sociétale, citoyenne...) abordée, considérant le cinéma comme un moyen d'ouverture et de réflexion. Les films recommandés *Art & Essai* représentent presque 1/3 des 30 films plébiscités par les circuits, alors qu'il n'y en a qu'un – en vingt-neuvième position – dans les 30 plus gros succès de l'année ! Pour 50 films, cette proportion d'1/3 reste inchangée.

Autre différence notable, le soutien important fait par le cinéma itinérant aux films français. Le cinéma français représente les deux tiers des 30 films les plus diffusés par les circuits en 2014, contre seulement 7 films pour le cinéma américain ; les films français constituent à peine la moitié (13 films) du classement des plus grands succès.

Ce choix de programmation peut éventuellement être lié à une logique de distribution, mais surtout à une adaptation aux attentes des publics visés, plus sensibles aux sujets traités par les films français.

La programmation des circuits de cinéma itinérant fait également une place importante aux films destinés à un public jeune, qui favorise la sortie en famille au cinéma ou de soutenir une démarche d'éducation à l'image. L'attention portée au public jeune est partagée par la plupart des circuits ; il n'est pas rare que les points des tournées proposent, souvent le même jour, un film jeune public et un film tout public.

## Séances tout public

L'activité des circuits en 2014, hors séances scolaires, représentait 31 300 séances de cinéma, 400 films différents, 1 202 000 entrées, 4 747 000 euros de recette.

67 % des circuits sont actifs au moins dix mois sur douze, pendant 42 semaines ou plus. A peine 15 %, qui ont souvent une activité saisonnière ou ponctuelle, déclarent moins de 20 semaines (3 mois) de fonctionnement.

### Nombre de semaines d'activité\*

Nombre de circuits	6	7	6	7	47	25
Nombre de semaines	1 à 9	10 à 19	20 à 29	30 à 39	40 à 49	50 et +

\*sur 98 circuits  
Source Anci 2014

Le nombre de séances déclarées par les circuits est tout aussi variable, et évidemment proportionné à la durée annuelle d'exploitation. Si 2 circuits dépassent les 1000 séances dans l'année, avec un maximum de 1284 séances, 11 autres participent à moins de 50, et 19 ne dépassent pas 100.

### Nombre de séances par circuit\* (hors scolaires)

Nombre de circuits	36	33	14	9	4	2
Nombre de séances	- de 200	200/400	400/600	600/800	800/1000	+ 1000

\*sur 31 300 séances en 2014  
Source Anci 2014

La filmographie des circuits en 2014 représente 400 films différents, très précisément. Beaucoup de films ne sont projetés qu'une fois, la plupart du temps pour des séances spéciales ou une circonstance de programmation particulière, comme un festival ou une rétrospective, ou toute autre séance avec animation.

9 circuits ont projeté plus de 100 films, soit en moyenne un film différent tous les trois jours. A l'inverse, 3 circuits n'ont proposé qu'un film (une ou deux séances en tout) : il s'agit alors d'une séance exceptionnelle, comme une séance de fin d'année par exemple.

### Nombre de films différents par circuit (hors scolaires)

Nombre de circuits	22	19	14	22	12	9
Nombre de films	- de 20	20 / 40	40 / 60	60 / 80	80 / 100	+ 100

Source Anci 2014

### Séances en V.O

Les circuits de cinéma itinérant interviennent principalement dans les campagnes avec une programmation qui ménage un équilibre entre divertissement de qualité et filmographie un peu plus exigeante ; en témoigne le nombre de circuits classés *Art & Essai*.

Pour autant, la question des films en version originale fait souvent débat dans les réunions de programmation, tant est considéré, à tort ou à raison, qu'un film en version sous-titrée peut être moins bien reçu. Mais aussi à cause de la configuration des lieux de projection, qui ne favorise pas toujours la lecture des sous-titres.

Ainsi, 19 circuits avouent ne jamais proposer de films en langue étrangère, pour répondre à une exigence réelle ou supposée du public.

Néanmoins, nombreux sont les circuits qui n'hésitent pas à le faire et programment, occasionnellement ou souvent, des films en V.O... Il y a eu 3906 séances avec des films en version originale en 2014, soit environ 12,5 % du total des séances tout public.

12 circuits dépassent 100 séances en V.O. par an, et deux, plus de 400.

### Nombre de séances en V.O.\*

Nombre de circuits	19	25	15	14	7	5	6	5	0	2
Nombre de séances en V.O.	aucune	1 à 10	11 à 20	21 à 40	41 à 60	61 à 90	91 à 120	121 à 200	201 à 400	+ de 400

\*3 906 séances en V.O. pour 98 circuits

Source Anci 2014

### Séances jeune public

Au-delà de la programmation tout public qui offre aux habitants de villages éloignés d'une salle fixe la possibilité de voir des œuvres cinématographiques récentes, les circuits itinérants s'adressent particulièrement aux plus jeunes.

La quasi-totalité des circuits (92 sur 98) a ainsi proposé 6563 séances spécialement dédiées aux plus jeunes en 2014.

La fréquence et le nombre de séances par circuit sont naturellement corrélés au nombre de points de projection et au nombre de semaines d'activité.



### Nombre de séances jeune public\*

Nombre de circuits	6	36	17	10	7	7	8	3	3	1
Nombre de séances	aucune	1 à 20	21 à 40	41 à 60	61 à 100	101 à 150	151 à 200	201 à 300	301 à 400	401 et +

\*Sur 6 563 séances et 98 circuits  
Source Anci 2014

### Séance de courts-métrages

Programmer des courts-métrages répond à la même démarche de promotion du cinéma sous toutes ses formes. S'il est fréquent de proposer un « court » avant le film ou en accompagnement d'un long métrage, il est plus rare d'organiser des séances spécialement dédiées à ce genre d'œuvres. Il y en a eu 453 en 2014, ne représentant que 1,45 % de l'ensemble des séances tout public.

De fait, en 2014, 68 circuits n'ont proposé aucune séance spécifiquement consacrée aux courts métrages, et à peine 10 en ont organisé plus de 5 dans l'année.

### Nombre de séances de courts-métrages\*

Nombre de circuits	68	11	10	2	2	1	1	2	1
Nombre de séances	aucune	1	2 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 30	51 à 60	80	119

\*sur 453 séances pour 98 circuits  
Source Anci 2014

Il est probable que le public des villages et des zones rurales, qui dispose de moins de manifestations culturelles que dans les centres urbains, ira plus spontanément voir un long métrage récent qu'un programme de courts-métrages, dont l'intérêt est trop souvent méconnu ! C'est pourquoi ceux qui le font sont des militants de l'image et de la création cinématographique ; il faut faire un travail important, en partenariat avec les relais locaux pour convaincre, sensibiliser le public à ce type de films ; cela n'est pas sans risque de moindre fréquentation.

Ceux qui le font, et surtout la dizaine de circuits qui le font souvent (jusqu'à 119 séances dans l'année pour l'un d'eux), sont essentiellement des circuits associatifs importants, comptant un nombre certain de points de projection, et ayant un projet éducatif et une programmation ambitieuse.

La projection d'un court-métrage en première partie d'une séance est sans doute plus répandue ; néanmoins, l'adhésion au RADI reste très minoritaire, en partie pour des problèmes de coût disent quelques circuits interrogés ; seulement 18 circuits sont adhérents.

#### le RADI

« Le RADI, animé par l'Agence du court métrage depuis plus de 20 ans, rassemble 300 salles de cinéma qui proposent à leur public des séances privilégiées associant aux projections de longs-métrages des films courts en avant séance.

En fonction du nombre de films projetés à l'année, différentes formules d'abonnement sont proposées. Quelle que soit la formule choisie... (il est possible)... de programmer plusieurs courts-métrages sur une même semaine, ou conserver le même court-métrage plusieurs semaines d'affilée, en fonction des choix de programmation.

Le catalogue du RADI est composé de 270 à 300 films français et internationaux de moins de 15 minutes, choisis par les exploitants lors de séances de prévisionnement (source : site de l'agence du court-métrage).

## Séances en plein air

Certains circuits, qui fonctionnent toute l'année, y compris l'été ont souvent deux lieux homologués pour les projections, dont un en plein air. D'autres ont plutôt une activité saisonnière, estivale, et la règle est alors projection en plein air avec repli éventuel en salle.

Il n'y a malgré tout que 35 circuits qui ont réalisé les 1018 séances en plein air avec billetterie commerciale déclarées en 2014. 53 circuits ne sont pas concernés. La plupart des circuits font cela occasionnellement (moins de 10 séances par an), mais d'autres s'en font une spécialité, quand il ne s'agit pas de leur activité unique. Un circuit a fait 118 projections commerciales en plein air cette année-là.

### Nombre de séances en plein air : billetterie commerciale\*

Nombre de circuits	53	15	8	4	7	5	4	2
Nombre de séances	aucune	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 50	51 à 99	100 à 120

\*1018 séances en plein air/98 circuits

Source Anci 2014

En plus ou à côté des séances (commerciales) en plein air dans les points de projection, les mêmes circuits peuvent être amenés à participer à des séances non commerciales ; c'est le cas de 32 circuits seulement sur 98 (soit environ 33 %), dont la moitié d'entre eux ne réalisent pas plus de 6 séances dans l'année.

### Nombre de séances en plein air : billetterie non commerciale\*

Nombre de circuits	66	14	6	5	2	3	1	1
Nombre de séances	aucune	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 50	70	80

\*488 séances/98 circuits

Source Anci 2014

En dehors des tournées habituelles, la période estivale est propice à l'organisation de séances en plein air, soit dans le cadre de manifestations (thématiques ou non) particulières, soit pour l'animation estivale d'un village, soit pour une commémoration quelconque. Ces séances, proposées dans le cadre de prestations de service, sont aussi un moyen de compléter les ressources du circuit.

Elles peuvent parfois être avec billetterie commerciale, mais il y en a finalement assez peu, seulement 194 séances en 2014 pour 10 circuits concernés ; encore faut-il préciser que 2 d'entre eux concentrent les 2/3 de ces séances, respectivement avec 55 et 70 prestations avec billetterie.

Les prestations de service de séances en plein air se retrouvent surtout en dehors de l'exploitation commerciale, avec des séances gratuites, souvent financées par les mairies. Ainsi, 57 circuits ont réalisé au moins une fois une projection en plein air sous cette forme en 2014 ; 7 d'entre eux en réalisant 50 et plus... au total, 1312 séances en plein air sans billetterie ont été réalisées.

### Nombre de séances en plein air/prestation de service sans billetterie\*

Nombre de circuits	41	19	14	12	4	2	2	1	3
Nombre de séances	Aucune	1 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 70	71 à 80	81 à 90

\*sur 1 312 séances/98 circuits

Source Anci 2014



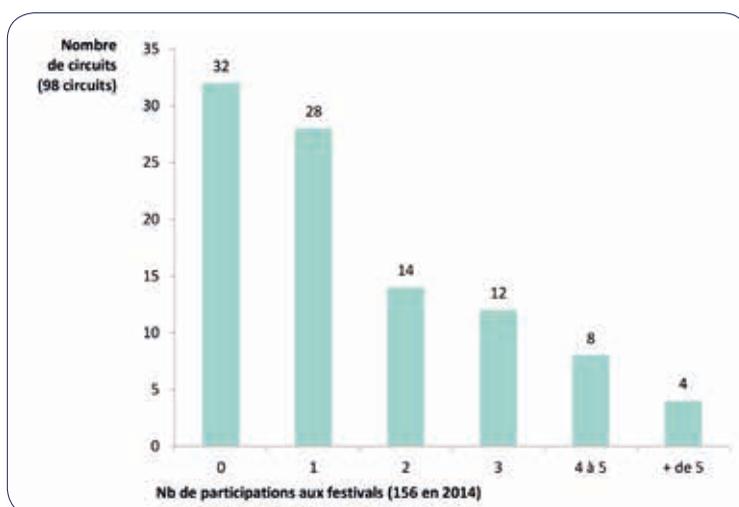
Séance en plein air, séance en V.O., séance jeune public ou de courts-métrages... tous les circuits déclarent au moins un de ces quatre types de projection ; si 12 circuits ne proposent qu'un genre, il y en a autant (13) pour revendiquer les quatre types de séances. Les autres circuits, en nombre à peu près égal, proposent, 2 ou 3 types de séances.

## Participation aux festivals

Beaucoup de circuits participent aux festivals de cinéma, parce que cela fait partie de leur projet de soutien au cinéma dans les campagnes, ou pour défendre une certaine idée de la production cinématographique, aller au-devant de nouveaux publics, ou simplement pour contribuer à l'animation des territoires. Certains circuits vont plus loin, en étant eux-mêmes organisateurs de festivals de cinéma.

66 circuits ont participé à au moins un festival en 2014, et 38 à deux ou plus.

Un petit tiers des circuits n'est pas concerné; ce sont ceux qui n'intègrent pas l'action culturelle dans leur démarche, ou n'ont pas les moyens de le faire (moyens humains, capacité d'action).



Les circuits touchent souvent un public familial, et portent une véritable attention aux enfants ; les festivals auxquels ils contribuent s'adressent naturellement à tous les publics (60,4 %), ou plus spécifiquement au jeune public (27,9 %).

Dans 10 % des cas seulement, le festival s'adresse à un public adulte et, pour l'un d'entre eux, au public particulier d'une maison d'arrêt.

### Nombre de participations à des festivals\*

\*sur 98 circuits

Source Anci 2014

## Autres supports (vidéo, etc...)

Il arrive que les circuits de cinéma itinérants fassent des projections, le plus souvent occasionnelles, sur d'autres supports que le numérique, comme la vidéo ou le multimédia; cela ne concerne en réalité que 40 circuits, la majorité (58) n'organisant pas ce type de projection.

Lorsqu'il en est ainsi, il est fait très majoritairement appel aux distributeurs, ce qui fut le cas à 32 reprises pendant l'année 2014; quelques circuits (6) déclarent passer à l'occasion par une entreprise privée, ou un réseau partenaire (2). Un seul a eu recours au fonds d'images pour la culture.

## 7.4. Les circuits et l'éducation à l'image

### Séances avec animation

Les militants des circuits de cinéma itinérant, professionnels et bénévoles, ne se contentent pas de proposer une programmation cinématographique régulière dans des lieux éloignés des centres urbains ; ils ont aussi l'exigence d'accompagner les films, de promouvoir les œuvres et ceux qui les font. L'objectif est le même : faire vivre le cinéma et en faire un vecteur de connaissance et de compréhension du monde. (*Cette démarche se retrouve plutôt dans les circuits Arts & Essai*).

En 2014, 76 circuits ont réalisé 1752 séances avec animation, et certains le font très fréquemment (23 séances en moyenne).

### Nombre de séances avec animation\*

Nombre de circuits	22	23	11	12	15	7	6	1	1
Nombre de séances	aucune	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 60	61 à 100	120	156

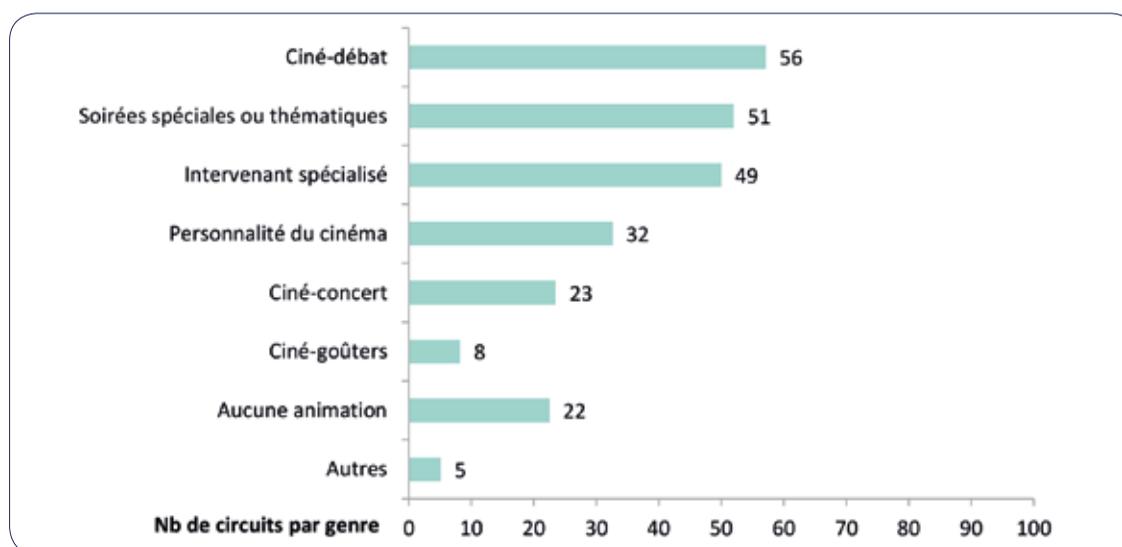
\*1752 séances/98 circuits

Source Anci 2014

Les animateurs des circuits et les bénévoles des points de projection créent, régulièrement, des événements qui font de la présence du cinéma dans leurs villages un temps de vie culturelle et d'animation. Ces manifestations peuvent concerner des publics divers, avec l'objectif d'enrichir le propos du film, d'expliquer la création, de mettre en avant ceux qui font le cinéma.

La variété des initiatives illustre aussi la volonté des circuits de promouvoir les films, de rechercher des nouveaux spectateurs, de développer leur audience.

Parmi les 98 circuits interrogés, 22 ne proposent jamais de projection avec animation ; il s'agit essentiellement de circuits gérés par des entrepreneurs privés qui n'ont pas, le plus souvent, la volonté ou les moyens de dépasser le cadre de la projection récréative simple ; quelques circuits associatifs sont également dans cette position. Mais pour l'essentiel, la projection avec animation fait partie du projet des associations qui animent un circuit de cinéma itinérant.



### Nombre de circuits par type de séance animée

Source Anci 2014

La forme d'animation la plus répandue est un échange autour de l'œuvre cinématographique. Cela peut prendre la forme de ciné-débats, de soirées spéciales ou thématiques, pratiquées par presque les 2/3 des circuits. Forme d'animation proche, l'invitation faite à une personne spécialiste d'une question sociale, citoyenne, environnementale, scientifique, médicale, culturelle ou autre, est également assez commune et pratiquée en 2014 par 49 circuits, soit un sur deux.

Les personnalités du cinéma sont aussi recherchées, et pas seulement les réalisateurs ou les acteurs ; tous ceux qui concourent à la conception et la fabrication d'un film peuvent être invités (décorateur, musicien, maquilleuse, etc...).



L'organisation de ciné-concerts se pratique également assez bien : 23,5 % des circuits ont proposé un ou plusieurs ciné-concerts au cours de cette année 2014.

Les circuits sont attentifs au jeune public. Les ciné-goûters (et même un ciné-repas) font partie des séances animées de plusieurs circuits.

Autres genres d'animation de séances : l'intervention d'un bénévole à propos du film, les ateliers parents-enfants, les ateliers jeune public...

## Les ateliers d'éducation à l'image

A peu près autant de circuits vont au-delà de la simple projection et proposent, en plus ou à côté du film, des temps d'éducation à l'image, des ateliers animés par des artistes, des médiateurs culturels ou des intervenants spécialisés.

29 circuits - tout juste un tiers - ont déclaré la mise en place, au cours de l'année 2014, de 535 ateliers d'éducation à l'image, principalement à destination du public jeune, mais pas uniquement : les ateliers qui suivent directement une projection semblent s'adresser plutôt aux adultes.

Les circuits, dans leur grande majorité, ont organisé moins de dix ateliers dans l'année. Certains font plus, un circuit en a proposé 114.

En 2014, 14 237 personnes ont participé aux 535 ateliers proposés par les 29 circuits actifs, ce qui représente une moyenne de 26 personnes par atelier.

Il n'est pas sans importance de remarquer que 2 ateliers d'éducation à l'image sur 3 sont organisés par les circuits rattachés à une fédération d'éducation populaire : ceux de la Fédération française des MJC (30), de la Fédération des foyers ruraux (99) et surtout de la Ligue de l'enseignement (224) ont été concernés en 2014 par 66 % des ateliers proposés.

### Nombre d'ateliers d'éducation à l'image\*

Nombre de circuits	69	11	7	3	3	2	2	1
Nombre d'ateliers	aucun	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 30	40	51 à 60	114

\*535 ateliers pour 14 237 participants/98 circuits

Source Anci 2014

Le rôle joué par les circuits actifs dans le domaine des ateliers d'éducation n'est pas uniforme. En majorité, les circuits les organisent (27) et/ou les encadrent, techniquement ou artistiquement (20). Ils sont moins nombreux à rechercher et embaucher l'intervenant (seulement 13) souvent proposé par les partenaires, voire les financeurs de l'opération.

Leur intervention peut également se limiter à la prestation technique, projection ou mise à disposition de matériel (17 cas), ou même simplement à une médiation facilitée par leur connaissance des gens et du terrain.

Les ateliers d'éducation à l'image existent tout autant pendant le temps scolaire qu'en dehors du temps scolaire. 19 % existent uniquement pendant le temps scolaire, 25 % uniquement en dehors, et les autres (56 %) indifféremment.

Lorsque ces ateliers éducatifs se déroulent en dehors du temps scolaire, ils touchent néanmoins en majorité un public jeune, enfants ou adolescents. Parmi la trentaine de circuits concernés par ces activités extra-scolaires, 19 sont intervenus dans les centres de loisirs (73 %), 10 dans les MJC et foyers de jeunes (38 %), et 8 dans les activités proposées par des services jeunesse municipaux (31 %).

Les ateliers organisés dans les centres sociaux (42 %) peuvent concerner (*l'étude ne le précise pas*) des publics diversifiés, adultes notamment ; c'est également le cas dans les foyers ruraux, médiathèques et autres villages de vacances, qui sont également cités comme partenaires des ateliers d'éducation à l'image.

Certains circuits, qu'ils soient initiateurs ou qu'ils répondent à une sollicitation, organisent des ateliers dans des lieux et avec des publics particuliers ; 4 interviennent dans les maisons d'arrêt, 2 dans les établissements de soins, et même 1 dans le cadre de stages de formation d'enseignants.

Les actions d'éducation à l'image, en particulier vis-à-vis du jeune public, ont un coût qui est rarement pris intégralement en charge par ceux qui en bénéficient. Ces ateliers, qu'ils soient organisés dans le temps scolaire ou en dehors, sont souvent financés par des fonds publics.

Un circuit sur quatre seulement déclare ne pas recevoir d'aide pour l'organisation des ateliers. Dans ce cas, les partenaires ou structures qui bénéficient du stage, et parfois les bénéficiaires directement, financent le coût de la prestation ; mais cela n'interdit pas que pour certains les financements publics interviennent, dans le cadre d'une subvention globale par exemple.

Pour les 3/4 des circuits, aidés financièrement pour des ateliers d'éducation à l'image, l'origine des fonds est diverse. Les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) interviennent naturellement beaucoup, en fait une fois sur deux (52 % des circuits).

Les communes et communautés de communes sont présentes une fois sur quatre (26 %), autant et même plus que les ministères : éducation nationale et DDCS / Jeunesse et sports (23 %).

Les autres collectivités territoriales interviennent également, la région auprès de 16 % des circuits et le département (23 %).

Les 22 circuits qui ne font pas de séances animées ne font pas non plus d'ateliers d'éducation à l'image. En revanche, parmi les 76 circuits qui déclarent faire des séances avec animation, 47 ne font que cela ; et 29 circuits, généralement classés *Art & Essai*, pratiquent aussi bien la séance avec animation que l'atelier d'éducation à l'image.

## Les dispositifs d'éducation à l'image

### *École et cinéma*

L'action que mènent les circuits de cinéma itinérant dans des territoires ruraux, en programmant régulièrement les films récents, contribue au maintien d'une partie de la vie culturelle que la population demande. Mais ils jouent également un rôle très important en relayant les dispositifs d'éducation à l'image. Sans eux et les moyens de projection itinérants, les élèves de nombreux villages, éloignés de toute salle fixe, ne pourraient pas bénéficier d'actions comme *École et cinéma*, *Collège et cinéma*, et autres.

Au cours de l'année 2014, sur l'ensemble du territoire national, 67 circuits itinérants ont contribué à *École et cinéma*, dont 17 en tant que coordinateurs du dispositif. La coordination n'implique pas automatiquement la participation aux séances, puisque 10 d'entre eux n'ont assuré qu'un rôle de coordination, les projections se passant alors dans des cinémas fixes.

Au total, 63 circuits ont assuré des projections et souvent l'animation pour *École et cinéma*. En 2014, ils ont participé à 1950 séances qui ont été suivies par un peu plus de 146 000 élèves, soit une moyenne de 75 élèves par séance, l'équivalent la plupart du temps de 3 classes.

La plupart des circuits (42) ont collaboré à moins de 30 séances dans l'année ; mais certains ont une grosse activité avec les scolaires : 8 circuits ont participé à plus de 50 séances, et 2 à plus de 100.

Le nombre de spectateurs concernés est logiquement dépendant du nombre de séances ; 37 circuits ont comptabilisé moins de 1500 entrées dans l'année, 19 entre 1500 et 5000 et 9 plus de 5000.

Un seul circuit fait beaucoup plus et annonce 300 projections pour le dispositif *École et cinéma* et un public accueilli de 20 600 spectateurs.



### Nombre de séances *École et cinéma*\*

Nombre de circuits	24	23	10	9	5	6	8	2
Nombre de séances	aucune	- de 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 100	+ de 100

\*1950 séances pour 87 circuits, 11 circuits n'ont pas répondu

Source Anci 2014

### *Collège au cinéma*

Au niveau du dispositif *Collège au cinéma*, la participation des circuits est un peu moindre ; c'est assez logique, les collèges étant moins nombreux que les écoles et implantés dans des communes plus importantes, qui peuvent être dotées d'une salle de cinéma fixe.

Ainsi, 40 circuits ne sont pas du tout concernés par le dispositif *Collège au cinéma*. En revanche, 58 y contribuent soit parce qu'ils en assurent la coordination – c'est le cas pour 14 d'entre eux, dont certains ne font que cela – soit en assurant les projections : 54 circuits ont participé au moins une fois aux projections au cours de l'année.

Une majorité des circuits participant aux projections (74 %) a collaboré à moins de 20 séances en 2014, et 10 circuits (18,5 %) entre 20 et 40. Quatre circuits seulement ont participé à plus de 40 projections, dont un circuit qui se démarque nettement avec 150 séances.

L'ensemble des 874 séances déclarées cette année-là a concerné 74 111 collégiens, soit une moyenne de 85 participants par séance, l'équivalent de 3 ou 4 classes ; dans les faits, on constate des écarts sensibles, certaines projections ayant été faites pour une seule classe alors que d'autres se sont adressées à 5 ou 6 classes.

35 circuits ont touché moins de 1000 collégiens et 20 autres entre 1000 et 5000 ; un circuit, qui a fait 150 projections, s'est adressé à 12 306 spectateurs !

### Nombre de séances *Collège au cinéma*

Nombre de circuits*	27	18	10	8	4	10	4
Nombre de séances**	aucune	1 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 40	41 et +

\*81 circuits, 17 n'ont pas répondu

\*\*sur 874 séances

Source Anci 2014

### *Lycéens et apprentis au cinéma*

Il est plus rare de trouver des lycées dans les petites communes ou les communes rurales dans lesquelles les circuits de cinéma itinérant exercent habituellement leur activité ; aussi, les lycées qui participent au dispositif national *Lycéens et apprentis au cinéma* sont généralement accueillis dans les salles fixes des villes ou des gros bourgs.

Néanmoins, il existe des zones moins dotées en cinéma, ou avec des cinémas plus difficiles d'accès ; les circuits permettent alors aux lycéens de bénéficier des propositions de ce dispositif d'éducation à l'image dont, sans eux, ils seraient privés.

23 circuits seulement ont participé à cette action en 2014, 4 en coordonnant le dispositif, et 19 en participant aux projections.

Les circuits ont assuré la projection lors de 102 séances, pour 8860 lycéens spectateurs ; chaque séance accueillant en moyenne 87 lycéens, soit là aussi l'équivalent de trois classes.

15 circuits ont touché moins de 700 spectateurs, 3 de 800 à 1100, et 1 plus de 1400.

### Nombre de séances *Lycéens au cinéma*

Nombre de circuits*	50	3	2	5	4	2	1	1	1
Nombre de séances**	aucune	1	2	3	6	9	12	13	15

\*sur 69 circuits, 29 n'ont pas répondu

\*\* sur 8860 entrées

Source Anci 2014

De nombreux circuits n'ont pas répondu aux questions sur les dispositifs d'éducation à l'image et ne se sont pas sentis concernés ; probablement parce qu'ils n'y participent pas.

### *Passeurs d'images*

Les actions d'animation et de sensibilisation à l'image développées dans le cadre d'un autre dispositif national, *Passeurs d'images*, sont étroitement liées à la politique de la ville.

Celle-ci concerne très peu le milieu rural, du moins jusqu'à une décision récente et la redéfinition des zones prioritaires qui pourrait entraîner quelques modifications.

Pourtant, 5 circuits sont chargés de coordonner le dispositif et 10 circuits déclarent avoir contribué, en participant ou en organisant, à au moins 2 séances *Passeurs d'images* dans l'année ; la moitié d'entre eux a même eu une activité plus que symbolique, de 15 à 30 séances en 2014.

Pour l'ensemble de l'année, les 10 circuits concernés annoncent 110 séances *Passeurs d'images* et 14 006 entrées, soit environ 127 personnes en moyenne par séance. L'action des circuits est très inégale : 3 circuits ont touché moins de 100 spectateurs, 3 de 1000 à 3000, et 2 circuits plus de 3000.

Les 3/4 des circuits sont très actifs au sein des dispositifs d'éducation à l'image. Si 25 circuits ne sont pas du tout concernés, il y en a tout autant (25) qui participent à un seul dispositif, le plus souvent école et cinéma, et encore plus (33) qui sont concernés par 2 d'entre eux (la plus souvent *École au cinéma* et *Collège au cinéma*).

Il faut souligner cependant que 13 circuits participent à 3 dispositifs, et seulement 3 sont acteurs des 4 opérations citées.

### *Passeurs d'images*

*Passeurs d'images est un dispositif d'éducation à l'image hors temps scolaire, en direction des publics ayant des difficultés d'accès aux pratiques cinématographiques, issu de l'opération Un été au Ciné / Cinéville, initiée par le Centre national de la cinématographie en 1991 dans le cadre de la politique de la ville.*

*Passeurs d'images consiste à la mise en place de projets d'action culturelle cinématographique et audiovisuelle en direction des publics, prioritairement les jeunes, qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d'un environnement, de pratiques et d'une offre cinématographiques et audiovisuels.*

*Ces projets répondent à des objectifs précis : meilleur accès aux pratiques cinématographiques, éducation à l'image, sensibilisation à la diversité culturelle, lutte contre les discriminations*

*Le réseau Passeurs d'images se structure en différents niveaux et regroupe près de 400 coordinations locales, 27 coordinations régionales et une coordination nationale KYRNÉA International, ainsi que des partenaires nationaux et régionaux, des collectivités territoriales, des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, des associations caritatives...*



# LES CIRCUITS ET L'ACTION COLLECTIVE



La période délicate du passage de la projection en 35 mm à la projection numérique a été un moment difficile pour la plupart des circuits. La disparition progressive des bobines a entraîné pendant de longs mois de réelles difficultés de programmation, avec des conséquences dommageables sur l'activité et les finances de nombreux circuits.

La grande majorité des circuits de cinéma itinérant a bien compris alors qu'il fallait une démarche commune pour négocier avec les différents interlocuteurs, les institutions du cinéma, les fabricants d'appareils de projection, les collectivités locales... La création de l'ANCI, association nationale des cinémas itinérants, découle de cette prise de conscience ; son action a permis d'expliquer les besoins et les contraintes des circuits, de porter leurs demandes et leurs espoirs, d'aider à la conception de matériels adaptés... L'ANCI a joué un rôle essentiel dans cette négociation et démontré la nécessité à la fois de l'action collective et d'une représentation nationale des circuits, naturellement indépendants.

## **8.1. Adhésion aux organismes spécialisés**

### **Les associations régionales**

Parité parfaite : 49 circuits (tout juste 50 %) adhèrent à une association cinématographique régionale. Les associations régionales sont multiples, et au-delà de la proximité géographique (relative), l'adhésion se fait essentiellement autour d'une problématique commune, liée par exemple à la programmation ou à l'action culturelle. Les associations régionales réfléchissent aux enjeux de la diffusion cinématographique dans le territoire considéré; elles peuvent aussi avoir un rôle d'entraide ou de coordination.

L'adhésion à ces associations permet aux circuits de cinéma itinérant de faire valoir leur spécificité et de collaborer avec les autres formes d'exploitation.

### **Les syndicats**

L'adhésion à un syndicat est d'une nature un peu différente, puisqu'elle inclut, à côté de la défense des particularités d'une discipline professionnelle commune, des choix ou des orientations d'une détermination particulière.

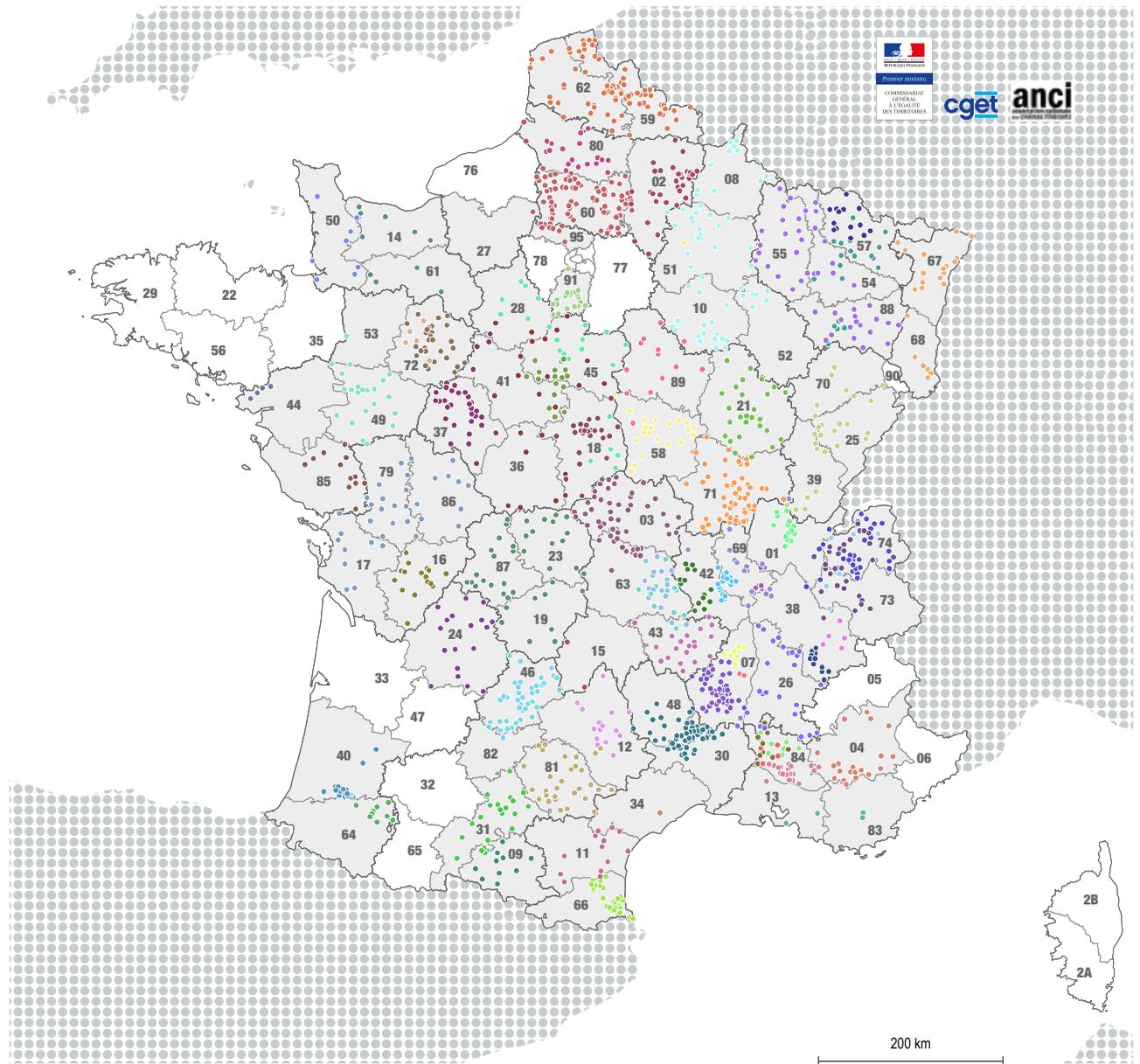
52 % des circuits adhèrent à un syndicat. Mais il faut dire que parmi ces 51 circuits, 31 sont classés *Art & Essai*, dont la grande majorité adhère assez naturellement au SCARE, le Syndicat des cinémas d'art, de répertoire et d'essai.

Le domaine de la diffusion cinématographique est particulièrement structuré et les entités collectives sont nombreuses. Les préoccupations catégorielles, les particularismes de programmation, les formes d'exploitation, les orientations artistiques, les logiques géographiques, les différentes spécialités, sont représentés par des entités collectives multiples.

Dans ce domaine, les circuits de cinéma itinérant n'ont pas de démarche commune d'adhésion ou de participation.

## **8.2. L'Association nationale des cinémas itinérants (ANCI)**

Cela a été dit plus haut, la création de l'Association nationale des cinémas itinérants s'est faite sur une prise de conscience d'un problème commun et de l'urgence d'une réponse collective pour le résoudre. Une forte majorité des circuits s'est retrouvée dans cette démarche : 80 circuits adhèrent en 2012, au plus fort de l'action mobilisatrice de réflexion, de sensibilisation et de négociation pour réaliser la numérisation du cinéma itinérant.



SOURCE DES DONNÉES : ANCI, 2015 ; IGN GEOFLA, 2013 • RÉALISATION : CGET-DDCT-DST - CELLULLE CARTO, 2015

## **CIRCUITS ADHÉRENTS À L'ASSOCIATION NATIONALE DES CINÉMAS ITINÉRANTS ENTRE 2012 ET 2014**


 Points de projection des circuits adhérents à l'ANCI (deux points de couleur identique appartiennent au même circuit)


 Département disposant d'au moins un point de projection d'un circuit adhérent à l'ANCI (76 départements)

## L'adhésion à l'ANCI

La question fondatrice de la numérisation des circuits globalement réglée, il y a eu une baisse assez logique des adhésions. Néanmoins, l'ANCI regroupe chaque année plus de la moitié des circuits de cinéma itinérant. En 2014, l'association a enregistré 52 adhésions, mais il faut considérer que plusieurs organismes ont payé une seule cotisation pour les deux ou trois circuits qu'ils animent, et en réalité 58 circuits sont représentés au sein de l'ANCI (presque 60 %).

Autre remarque notable : 72 % des 46 circuits classés *Art & Essai* sont adhérents de l'ANCI ; sur 52 adhérents, 33 sont classés *Art & Essai*, soit une proportion de 63,5 % bien supérieure à celle que l'on trouve pour l'ensemble de l'itinérance (46,9 %).

Le profil des adhérents de l'ANCI est assez homogène : plus de 92 % des adhérents sont des associations, dont la moitié appartient à des mouvements d'éducation populaire.

Les raisons de la non adhésion sont très diverses : oubli ou négligence (4 circuits), manque d'intérêt pour le fait associatif (4 circuits) ; le manque de disponibilité est également évoqué (8 circuits).

Autres raisons : 3 organismes trouvent la cotisation (100 euros) trop élevée, et 2 sont des circuits récents qui se trouvent trop jeunes pour adhérer à un collectif.

Preuve d'une notoriété certaine dans le monde du cinéma itinérant, il ne se trouve que 5 circuits pour dire ne pas connaître l'ANCI.

## Missions d'une représentation nationale

Même s'ils ne sont pas tous directement intéressés à la question d'une représentation nationale du cinéma itinérant, presque tous les circuits ont des idées sur ce que doivent être ses missions.

Cela n'est pas surprenant, 85,5 % des circuits estiment qu'une association nationale comme l'ANCI doit jouer prioritairement un rôle de représentation et de promotion des circuits auprès des institutions. Chacun est bien conscient qu'il faut un porte-voix pour défendre la spécificité de l'itinérance, et porter les difficultés des circuits auprès des pouvoirs publics et des collectivités.

Le deuxième domaine d'intervention le plus cité est le domaine technique. La particularité d'un matériel coûteux, relativement fragile, d'une grande sophistication technique, est une réelle préoccupation pour les responsables des circuits, surtout ceux qui fonctionnent avec beaucoup de bénévolat et ceux – nombreux – qui ont des budgets très serrés.

Les différents items du questionnaire portant sur ces aspects recueillent entre 60 et 70 % d'adhésion, comme le renouvellement et l'entretien du matériel, la veille technologique, la dématérialisation des films... Cela conduit 50 % des circuits à souhaiter que l'ANCI soit un pôle de ressources pour la technique, y compris en organisant des formations dans ce domaine.

En revanche, les réponses sont un peu moins nombreuses pour ce qui touche à l'action culturelle ; 40 circuits sont d'accord pour que l'ANCI soit un pôle de ressources culturelles, 37 pour qu'elle prenne l'initiative d'une manifestation cinématographique commune à l'ensemble des circuits et 29 seulement souhaitent la voir organiser des formations à l'action culturelle.



### Missions d'une association nationale des circuits

Type de mission	Nombre	%
Représenter les circuits auprès des institutions	85	88,5
Organiser le veille technologique et le renouvellement du matériel	67	69,8
Négocier l'entretien et le renouvellement des appareils	63	65,6
Proposer une réflexion sur la dématérialisation	56	58,3
Être pôle ressource technique	48	50,0
Organiser des formations techniques	47	49,0
Être pôle de ressources culturelles	40	41,7
Proposer une réflexion sur la baisse des financements publics	40	41,7
Prendre l'initiative d'une manifestation cinématographique commune	37	38,5
Proposer une réflexion sur la réforme territoriale	30	31,3
Organiser des formations à l'action culturelle	29	30,2
Créer et animer une communication entre les circuits	8	8,3
Négocier collectivement l'assurance des matériels	3	3,1
Divers	9	9,2
Ne savent pas	8	8,3

Source Anci 2014

Dans les divers choix non répertoriés, il convient de noter le souhait de voir l'ANCI (ou une représentation nationale des circuits), être consultée lors des demandes de création ou d'extension de « tournée », et aussi jouer un rôle pour améliorer les délais d'accès aux films.

Mais dans cette question ouverte, plusieurs propositions concernent aussi le besoin d'avoir une permanence professionnelle pour mener à bien les missions que les circuits souhaitent voir jouer à l'ANCI. Une dizaine de circuits pensent qu'il est nécessaire d'avoir un professionnel attaché à l'ANCI qui puisse à la fois répondre aux questions des circuits et développer l'association.

Beaucoup de circuits sont en effet conscients des limites du bénévolat de responsables qui ont leurs propres contraintes professionnelles, lorsqu'il s'agit de répondre aux nombreuses sollicitations (*l'ANCI reçoit régulièrement des demandes concernant la création d'un circuit ou d'un point de projection*) ou d'assurer une présence permanente auprès des circuits et auprès des diverses institutions.

## CONCLUSION : DU CINÉMA PRESQUE PARTOUT

Cette étude avait comme premier objectif de faire un état des lieux du cinéma itinérant aujourd'hui. Ce constat est plutôt rassurant, même s'il contient sa part d'incertitude.

La numérisation des circuits n'a pas eu l'effet dévastateur redouté ; les circuits ont majoritairement réussi leur mutation avec l'aide du CNC, des collectivités locales et de l'ANCI.

En 2015, une centaine de circuits sont au service du cinéma dans presque tous les départements de France, au plus près des communes et de la population de territoires essentiellement ruraux.

Ils proposent des films récents et font vivre le cinéma *Art & Essai* là où les salles fixes n'existent pas ; ils participent à l'animation culturelle, à l'animation de la vie sociale des villages ; ils contribuent à l'éveil et l'enrichissement des enfants et des jeunes par des actions de sensibilisation à l'image et une participation aux dispositifs nationaux...

Les circuits s'appuient sur plusieurs milliers de personnes, sur la vitalité associative et une forte majorité de bénévoles passionnés qui veulent faire vivre leurs communes, et plusieurs centaines de salariés qui, souvent, sont aussi des militants.

La France est un pays très bien doté sur le plan de l'exploitation cinématographique.

Le bilan 2015 du CNC fait état de 5653 salles pour 2020 établissements, dont 1155 établissements mono-écran, et parmi ceux-ci, 102 circuits de cinéma itinérant.

Mais dans ce même document, le CNC nous apprend que 60 % des entrées sont réalisées dans les multiplexes, qui ne représentent pourtant que 9,5 % des établissements.

Il ne s'agit donc pas de considérer l'importance de l'action des circuits de cinéma itinérant au seul regard de la fréquentation et de la capacité d'accueil du public. Sur le plan économique, le rôle des circuits n'est pas négligeable, c'est plutôt pour l'emploi et les effets induits de l'activité des cinémas itinérants que pour les recettes et les entrées réalisées. Avec 1 219 000 entrées pour les circuits – *contre 208 000 000 pour l'ensemble du cinéma* – et presque 4,84 millions de recettes – *sur un total d'environ 1,3 milliard*, les unes et les autres représentent nettement moins de 1 % du total de l'exploitation française en 2014.

L'essentiel est ailleurs.

Un circuit est considéré par le CNC comme un équipement mono-écran. En réalité, les circuits recensés par cette étude regroupent 1762 points de projection, c'est-à-dire 1762 lieux de projections régulières et d'animation permanente.

La carte en chrono-distance, qui analyse le temps minimum qu'il faut pour accéder à un cinéma par la route à partir de n'importe quel point, montre que peu de parties du territoire sont éloignées de plus de 20 minutes d'un écran. Cela est dû en partie à la densité du réseau de la petite exploitation, mais plus encore à la couverture des zones rurales par les circuits de cinéma itinérant qui permettent ainsi que pratiquement aucune partie du territoire national ne soit dépourvue de l'accès au cinéma.

C'est pourquoi les circuits sont souvent soutenus par les collectivités locales, communes et départements en particulier ; les pouvoirs publics ont compris depuis longtemps tout l'intérêt qu'ils avaient à aider des partenaires investis pour le bien commun au service de leurs administrés.

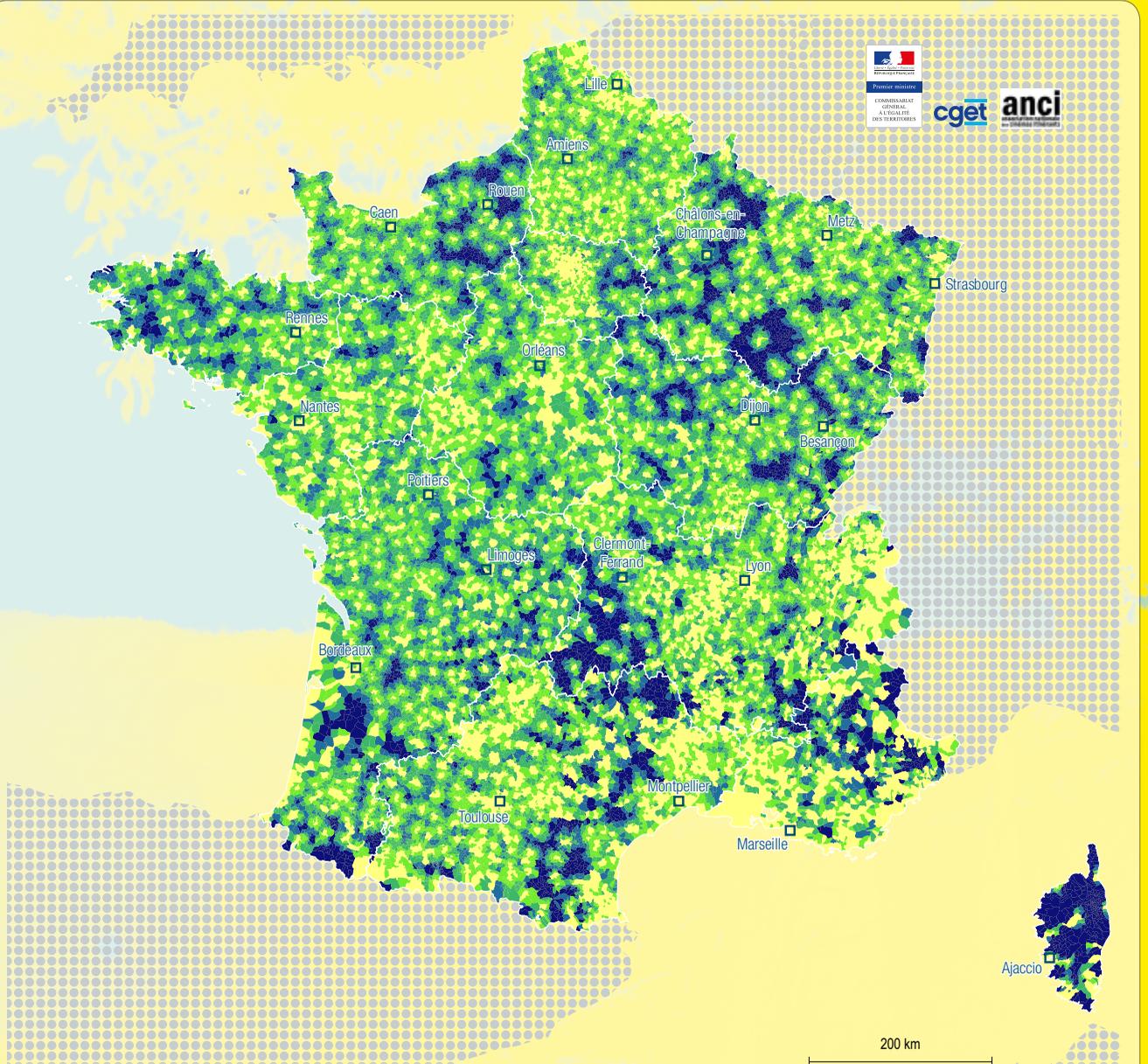
En ce sens, les circuits de cinéma itinérant sont des acteurs indispensables de l'aménagement du territoire.



COMMISSARIAT  
GÉNÉRAL  
À L'ÉQUALITÉ  
DES TERRITOIRES

cget

anci  
ANCIENNES COMMUNES  
D'INTERMÉDIATION



SOURCES DES DONNÉES : ANCI 2015, CNC 2015, INSEE METRIC 2015 ; IGN GEOFLA, 2013 • RÉALISATION : CGET-DDCT-DST - OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES-CELULLE CARTO, 2015

## TEMPS D'ACCÈS AUX CINÉMAS FIXES OU INITÉRANTS

Temps d'accès au cinéma fixe  
ou itinérant le plus proche en 2015  
(en minutes, par commune)

-  20 à 86
-  15 à 19
-  10 à 14
-  5 à 9
-  0 à 4

## REMERCIEMENTS

Cette étude a été possible grâce aux financements du Commissariat général à l'égalité des territoires et du Ministère de la Culture et de la Communication : un grand merci à Isabelle Dufour-Ferry (chargée de mission du Ministère) et Jean-Baptiste Laplaze (chargé de mission du CGET) qui ont dès le début accompagné cette action. Elle n'aurait pas existé sans la participation indispensable de la Direction des études, des statistiques et de la prospective du CNC. Merci à son directeur, Benoît Danard, de l'avoir autorisée et à Alice Landrieu, chef de service, de l'avoir suivie.

La Direction des études a conseillé et corrigé la confection du questionnaire et s'est chargée de sa diffusion ; elle a procédé également au recueil et au traitement partiel des réponses, et elle a été présente tout au long de l'étude par ses recommandations, ses informations et son exigence. Pour leur aide et leur indulgence, notre reconnaissance va particulièrement aux deux chargées de mission qui ont assuré ce travail et cette présence, Sophie Jardillier et Cindy Pierron. Merci notamment à cette dernière qui par ses conseils, sa disponibilité et son attentive relecture, a beaucoup contribué à cette étude.

Tout aussi indispensable a été la participation du CGET et de la « cellule carto » de l'Observatoire du territoire, qui ont réalisé la partie cartographique de cette étude à partir des données recueillies. Merci donc à Antonin Quilleveré (chargé de mission du CGET) pour son enthousiaste collaboration ; merci à Gilles Toutin (chargé de mission à l'Observatoire des territoires) pour ses conseils et son efficacité, et merci à Pierrick Hamon (chargé de mission à la cellule cartographie du CGET) pour son travail et sa réactivité.

Merci aux administrateurs de l'ANCI de l'aide qu'ils ont apportée par leur soutien, leurs conseils, leurs informations et documents, et pour avoir été là chaque fois que nécessaire ; merci à Anne Lidove et Christine Le Hüe ; merci à Marlène Perraud pour son aide, son soutien tout au long de l'étude et le partage de nombreuses heures de corrections.

Et merci au président de l'ANCI, Eric Raguet : ses connaissances, ses conseils, son implication et sa participation n'ont jamais fait défaut.

Merci encore aux membres du comité de pilotage, qui ont partagé la conduite de ce projet : outre I. Dufour-Ferry, J.B. Laplaze, A. Quilleveré et G. Toutin, E. Raguet et M. Perraud, déjà cités, merci également à Hélène Raymondaut, Isabelle Hébrard, Laurent Weil et Hugues Quattrone (CNC), Catherine Bertin et Gaëlle Charlemandrier (ADF), Jean-Michel Gevaudan (ADRC) et merci à Erwan Escoubet (FNCF) pour son assiduité.

Merci aux conseillers cinéma et audiovisuels qui ont répondu à nos sollicitations, ils sont nombreux ; merci notamment à Laurent Fouquet, président de l'ACCAM, pour son accueil.

Merci à ceux qui nous ont reçu et encouragé, comme Richard Patry (président de la FNCF), ou Christian Langlais (ADRC).

Un grand merci à Ghislaine Boudot, du service de l'exploitation du CNC, qui a bien voulu partager ses dossiers, ses connaissances et ses réflexions.

Merci, évidemment, à tous les responsables et animateurs des circuits qui nous ont répondu, reçu, aidé, et qui ont accepté de bonne grâce notre insistance.

Et un merci tout particulier à Typhaine Urdaneta, ancienne chargée de mission de l'ANCI, qui avait fait le premier pas et dont les travaux ont été d'une aide précieuse.

Cette étude lui doit beaucoup et lui est dédiée.

# ANNEXE



**ALSACE-CHAMPAGNE-  
ARDENNE-LORRAINE**

▪ **Coopérative Régionale  
de Cinéma Culturel (CRCC)**

N° CNC : 8139022  
26 rue du stade  
67870 BISCHOFFSHEIM

**Denis SCHREIBER**

03 88 60 17 09  
crcc.67-68@neuf.fr  
1984  
Association

**Tête de tournée :**  
Dinsheim

▪ **Amitié plus  
Wingen-sur-Moder**

N° CNC : 8468243  
MJC / 31 route de Zittersheim  
67290 WINGEN-SUR-MODER

**Francis KNIPPER**

03 88 89 70 56  
amitieplus.wingen@gmail.com  
www.mjcwingensurmoder.fr  
2003  
Association

**Tête de tournée :**  
Wingen-sur-Moder

▪ **Ciné Ligue  
Champagne Ardenne**

N° CNC : 3282092  
23 rue Alphonse Daudet  
BP 2187 - 51081 REIMS cedex

**Dominique CAMBURET**

03 26 07 50 00  
cineligue.ca@wanadoo.fr  
www.cineliguechampagne.org  
1997  
Association

**Tête de tournée :**  
Mouzon

▪ **Cravlor / Urfolor  
Tournée Woippy**

N° CNC : 8468741  
Ligue de l'enseignement  
3 rue Gambetta BP 50106  
57004 METZ

**Roger EVRARD  
Sophie COLLIN**

03 87 50 45 52  
urfolor.cravlor@gmail.com  
www.cravlor.fr  
1991  
Association

**Tête de tournée :**  
Woippy

▪ **Cravlor / Urfolor  
Tournée Blainville**

N° CNC : 9057303  
Ligue de l'enseignement  
3 rue Gambetta BP 50106  
57004 METZ

**Roger EVRARD  
Sophie COLLIN**

03 87 50 45 52  
urfolor.cravlor@gmail.com  
www.cravlor.fr  
1991  
Association

**Tête de tournée :**  
Blainville

▪ **Circuit mobile - FDFR 57**

N° CNC : 9204111  
FDFR 57 / 14 Grand' rue  
57420 GOIN

**Nicolas RYMZIONEK**

04 76 68 17 37  
nicolas.rymzionek@mouvement-ru-  
ral.org  
www.foyers-ruraux-moselle.org  
1985  
Association

**Tête de tournée :**  
Jeandelaincourt

**AQUITAINE - LIMOUSIN -  
POITOU - CHARENTES**

▪ **Association contact rural  
cinéma Argence Tardoire  
Bonnieux**

N° CNC : 4340411  
Mairie de Coulgens  
16560 COULGENS

**Rémi MERLE**

06 11 41 20 44  
r.merle@cratb.fr  
www.cratb.fr  
1983  
Association

**Tête de tournée :**  
La Rochette

▪ **Camping Le Vieux Port**

N° CNC : 4260340  
M. Douchet 2 chemin des écoliers  
16200 GONDEVILLE

**Williams Eric DOUCHET**

06 78 03 25 76  
douchet.williams@live.fr  
2006  
Entreprise individuelle

**Tête de tournée :**  
Messanges camping (40)

▪ **Ciné Plus en Limousin**

N° CNC : 4143772  
5 rue de l'Ascension  
23000 GUERET

**Christine LE HÛE**

05 55 52 85 82  
cineplusenlimousin@orange.fr  
1986

Association

**Tête de tournée :** Dun le Palestel

▪ **Si on allait au ciné /  
Ciné passion en Périgord**

N° CNC : 4428711  
Centre culturel La Fabrique  
rue amiral Courbet  
24110 SAINT-ASTIER

**Rafael MAESTRO**

05 53 02 64 97  
rafael.maestro@cine-passion24.com  
www.cine-passion24.com  
1997  
Association

**Tête de tournée :** Tocane Saint-Apre

▪ **Artec - Vog Le Porge**

N° CNC : 4321121  
Artec 30 rue des frères Lumière  
33560 CARBON-BLANC

**Bernard YUEN**

05 56 49 60 55  
nrabaudartec@hotmail.fr  
www.artec-cinemas.com  
1985  
Société

**Tête de tournée :** Le Porge

▪ **Du cinéma plein  
mon cartable**

N° CNC : 4322592  
3 rue Voltaire - 40100 DAX

**Anthony ROUSSEL**

05 58 56 11 18  
dcpmci@gmail.com  
www.cinecartable.fr  
2012  
Association

**Tête de tournée :** Pouillon

▪ **Tournée l'Ecran Livradais**

N° CNC : 4398525  
16 rue Nationale  
47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT

**Georges LABORDE**

05 53 40 27 83  
lecranlivradais-utopie@orange.fr  
cine-utopie.fr  
2013  
Association

**Tête de tournée :**  
Sainte Livrade s/ Lot



▪ **Béarn Adour Tourismes  
et Loisirs (BATEL)**

N° CNC : 4086860  
Mairie de Carrère  
64160 CARRERE  
Marc PEDELABAT  
06 08 45 29 46  
pedelabat.marc@gmail.com  
2000  
Association  
Tête de tournée : Carrère

▪ **Centre régional  
de promotion du cinéma**

N° CNC : 4465651  
33 rue Saint-Denis  
86000 POITIERS  
Nicolas MANCEAU  
05 49 88 88 28  
cinercpc@wanadoo.fr  
www.cinema-crpc.org  
1983  
Association  
Tête de tournée :  
Vouneuil sur Vienne

**AUVERGNE-RHONE-  
ALPES**

▪ **Cinéma itinérant rural  
Bresse Revermont**

N° CNC : 6255421  
Mairie de Meillonas  
1 place de la mairie  
01370 MEILLONNAS

Alain RATINET  
Guy COURVOISIER

04 74 30 67 19  
courvoisier.guy@wanadoo.fr  
1984  
Association  
Tête de tournée :  
Meillonas

▪ **Théâtre Alphonse Thivier/  
UDAAR 03**

N° CNC : 6118073  
UDAAR 03 c/o Mathieu Guillet  
5 rue de L'Oridelle  
03400 YZEURE

Jean Pierre PANOU  
Mathieu GUILLET

04 70 45 38 20  
udaar03@wanadoo.fr  
udaar03.com  
2000  
Association  
Tête de tournée :  
Commentry

▪ **Grand Ecran -  
Maison de l'image**

N° CNC : 6275460  
La maison de l'image  
9 bld de Provence  
07200 AUBENAS  
Michel AULANIER  
Julien POUJADE  
04 75 89 04 54  
maisonimage@wanadoo.fr  
www.maisonimage.eu  
1999  
Association  
Tête de tournée : Ribes

▪ **Association animation  
du village de Chomérac**

N° CNC : 6112151  
Mairie Place de l'Hôtel de ville  
07210 CHOMERAC  
Nicole CLEMENT  
04 75 65 10 53  
mairie@chomerac.fr  
1997  
Association  
Tête de tournée : Chomérac

▪ **Ecran Village**

N° CNC : 6449133  
Ecran village Mairie  
07240 VERNOUX EN VIVARAIS

Frédéric DELEPINE  
Moïse MAIGRET

04 75 82 32 83  
contact@ecrinvillage.net  
www.ecrinvillage.net  
1983  
Association  
Tête de tournée : Lamastre

▪ **Tournée Beaulieu**

N° CNC : 6044239  
Quartier Blajoux  
07190 ROSIERES  
Georges JULIEN  
06 86 96 61 07  
jojo07260@gmail.com  
2004  
entreprise individuelle  
Tête de tournée : Beaulieu

▪ **L'image Buissonnière**

N° CNC : 6296921  
Salle du Tissage Grand Rue  
07360  
LES OLLIERES SUR EYRIEUX  
Marc LAPLACE  
04 75 66 21 89  
cinema.lesollieries@gmail.com  
cinemalesollieries.blogspot.com  
1998  
Association  
Tête de tournée : Les Ollières sur Eyrieux

▪ **Ciné au vert  
Le pré Bourges**

N° CNC : 6313704  
Le Pré Bourges - rue du 98 mai  
15200 MAURIAC  
Philippe DOUSSE  
04 71 68 14 40  
dousse.ph.vero@wanadoo.fr  
//perso.wanadoo  
1989  
Entreprise Individuelle  
Tête de tournée : Pléaux

▪ **Le Navire -  
Tournée Montoisson**

N° CNC : 6274900  
Scop Le Navire  
2 quai Bérenger de la Blache  
26400 CREST  
Pascal NARDIN  
04 75 40 63 24  
pascal.nardin@lanavire.fr  
1995  
SCOP  
Tête de tournée : Montoisson

▪ **Ecran mobile - FOL 26**

N° CNC : 6141262  
28 avenue Sadi Carnot  
26000 VALENCE  
Gwenola BRETON  
04 75 82 44 79  
g.breton@fol26.fr  
www.fol26.fr  
1993  
Association  
Tête de tournée : Donzère

▪ **Ecran vagabond du Trièves**

N° CNC : 6402431  
Le village  
38930 SAINT MARTIN DE CLEVES  
Robert CUCHET  
Hélène GENTILHOMME  
06 60 05 15 48  
ecran.vagabond.trieves@gmail.com  
www.evt.c.la/  
1982  
Association  
Tête de tournée :  
Saint Martin de Clèles

▪ **Circuit itinérant  
les cinémas associés**

N° CNC : 6067903  
LCA square de la Révolution  
38220 VIZILLE  
Jacques RICHER  
04 76 68 17 37  
jricher-lca@wanadoo.fr  
www.lcacine.fr  
2004  
Association  
Tête de tournée : Bourg-d'Oisans

▪ **Rex (ciné-Lux)**

N° CNC : 6335751  
Ciné-Lux 5-7 rue Blanc BP 76  
43200 YSSINGEAUX

André JOLIVET

06 82 34 63 24  
cine.luxyss@wanadoo.fr  
1985  
Société

**Tête de tournée :**  
Retournac

▪ **Cinévasion 43**

Rosières

N° CNC : 6058121  
Mairie - 43800 ROSIERES

Gérard BERGER

06 20 43 14 56  
cinevasion43@gmail.com  
cinevasion.perso.sfr.fr  
1982

Association  
**Tête de tournée :**  
Rosières

▪ **Foyer rural /  
Cinéma Le Foyer**

N° CNC : 6052532  
Cinéma Le Foyer  
régie municipale - Mairie  
2 place de la mairie  
63610 BESSE ET SAINT-ANASTAISE

Lionel GAY  
Florence BATAILLE

04 73 79 50 12  
cinema@mairiedebesse.fr  
1999  
Commune

Le Foyer  
**Tête de tournée :**  
Besse et Saint Anastaise

▪ **Ciné Parc**

N° CNC : 6029741  
Maison du Parc Le Bourg  
63880 SAINT-GERVAIS-S/S-MEYMONT

Christophe JEANPETIT

04 73 95 58 00  
cineparc@parc-livradois-forez.org  
www.cineparc.fr  
1989

S.I.V.U.  
**Tête de tournée :**  
Augerolles

▪ **Ciné Parc**

N° CNC : 6029741  
Maison du Parc Le Bourg  
63880 SAINT-GERVAIS-S/S-MEYMONT

Christophe JEANPETIT

04 73 95 58 00  
cineparc@parc-livradois-forez.org  
www.cineparc.fr  
1989  
S.I.V.U.

**Tête de tournée :**  
St Amant Roche Savine

▪ **Ecran mobile Urfol  
Rhône Alpes Chaponnay**

N° CNC : 6101491  
36 avenue général de Gaulle  
69300 CALUIRE

Antoine QUADRINI  
Jean-Philippe SICAUD

04 78 98 89 94  
jpsicaud@urfol-ra.org  
www.urfol-ra.org  
1987

Association  
**Tête de tournée :**  
Chaponnay

▪ **Ecran mobile  
Urfol Rhône Alpes Miribel**

N° CNC : 6263612  
36 avenue général de Gaulle  
69300 CALUIRE

Antoine QUADRINI  
Jean-Philippe SICAUD

04 78 98 89 94  
jpsicaud@urfol-ra.org  
www.urfol-ra.org  
1987

Association  
**Tête de tournée :**  
Miribel

▪ **CDCP Ecran mobile 74**

N° CNC : 6297601  
CDCP/FOL 74  
3 avenue de la Plaine BP 340  
74008 ANNECY

Michel CARE  
François BONIFACE

04 50 52 30 25  
m.care@fol74.org  
www.fol74.org  
1984

Association  
**Tête de tournée :**  
Onnion

▪ **Tournée Le Foyer**

N° CNC : 6395720  
Association du cinéma Le Foyer  
Espace Jacques Esterel  
Place de la Soierie  
BP 23 - 42220 BOURG-ARGENTAL

Paul HEYRAUD

04 77 39 18 66  
cinemafoyer@wanadoo.fr  
1995

Association  
**Tête de tournée :**  
St Julien Molin Molette

▪ **Cinémafor**

N° CNC : 6204141  
MJC 93 rue du Geysier  
42210 MONTROND LES BAINS

Joël PATURAL

04 77 54 54 85  
joelpatural@yahoo.fr  
1987

Association  
**Tête de tournée :**  
Jeansagnières

▪ **Ciné Monts du Lyonnais**

N° CNC : 6317831  
Château de Pluvy  
69590 POMEYS

Michel CROZIER

07 71 25 31 83  
cinema.itinerant@gmail.com  
cinema.itinerant.free.fr/  
1981

Association  
**Tête de tournée :**  
Pomeys

▪ **Cinébus**

N° CNC : 6333751  
1200 route de Clermont - BP N° 8  
74333 SILLINGY

Eric RAGUET

04 50 68 88 41  
cinebus@wanadoo.fr  
www.cinebus.fr  
1982

Association  
**Tête de tournée :**  
Reignier

▪ **Cinébus**

N° CNC : 6363480  
1200 route de Clermont - BP N° 8  
74333 SILLINGY

Eric RAGUET

04 50 68 88 41  
cinebus@wanadoo.fr  
www.cinebus.fr  
1982

Association  
**Tête de tournée :**  
Sillingy



## BOURGOGNE- FRANCHE-COMTE

### ▪ Les Tourneurs de l'union départementale des MJC de Côte d'Or

N° CNC : 6318612  
UDMJC 21 / 2 rue de Bourges BP  
62163 - 21021 DIJON cedex

**Marlène PERRAUD**

03 80 43 60 42  
udmjc.21@wanadoo.fr  
www.udmjc21.fr  
1986  
Association  
**Tête de tournée :**  
Pontallier-sur-Saône

### ▪ Ecran Mobile Franche-Comté

N° CNC : 6133681  
Ligue de l'enseignement Franche  
Comté - Réseau Ecran Mobile  
14 rue Violet  
25000 BESANÇON

**Sandy DUCATEZ**

03 81 25 51 48  
urfol.ecran.mobile@orange.fr  
www.ecranmobile-fc.com  
1992  
Association  
**Tête de tournée :**  
Gilley

### ▪ La Nivernaise de cinéma

N° CNC : 6322721  
2 rue Achille Vincent  
58000 NEVERS

**Yann DUPONT**

03 86 21 46 46  
contact@sceniquanon.com  
www.sceniquanon.com  
1996  
Association  
**Tête de tournée :**  
Ouroux-en-Morvan

### ▪ Cinévillage / FDFR 71

N° CNC : 6114971  
FD foyers ruraux 71  
Hameau l'eau vive  
71960 LA ROCHE VINEUSE

**Cyrille LEGER**

03 85 36 62 06  
cinevillage71@gmail.com  
www.fdf71.org  
1983  
Association  
**Tête de tournée :**  
Clessé

### ▪ Foyer municipal Panoramique

N° CNC : 3385401  
57 avenue des Clairions  
89000 AUXERRE

**Jean-Paul NORET**

03 86 42 93 93  
asso.panoramique@wanadoo.fr  
1990  
Association  
**Tête de tournée :**  
Chablis

## CENTRE-VAL DE LOIRE

### ▪ Cinéma Rural Itinérant du Cher

N° CNC : 3416921  
FDFR 18 CRI Le Sollier  
18570 LE SUBDRAY

**Bernard PETIT**

02 48 70 93 31  
fdfr.centre@gmail.com  
www.foyersrurauxcentre.org  
1986  
Association  
**Tête de tournée :**  
Sainte-Solange

### ▪ Ciné Off

N° CNC : 3267061  
46 rue des Landes  
37000 TOURS

**Michel SCHOTTE**

02 47 46 03 12  
cine-off@numericable.fr  
www.cine-off.fr  
1963  
Association  
**Tête de tournée :**  
Monnaie

### ▪ Cinémobile 1 - Ciclic

N° CNC : 3025722  
CICLIC 24 rue Renan  
CS 70031  
37110 CHÂTEAU-RENAULT

**Annaïck LE RU  
François HARDY**

02 47 56 08 08  
francois.hardy@ciclic.fr  
www.cinemobile.ciclic.fr  
1990  
EPCC  
**Tête de tournée :**  
Artenay

### ▪ Cinémobile 2 - Ciclic

N° CNC : 3025722  
CICLIC 24 rue Renan  
CS 70031  
37110 CHÂTEAU-RENAULT

**Annaïck LE RU  
François HARDY**

02 47 56 08 08  
francois.hardy@ciclic.fr  
www.cinemobile.ciclic.fr  
1990  
EPCC  
**Tête de tournée :**  
Fay aux Loges

### ▪ Ciné Sologne

N° CNC : 3293801  
15 avenue de Belleville  
41300 SALBRIS

**Sonia WILT  
Patrick BRUNET**

02 54 88 71 09  
accueil@ucps.fr  
www.ucps.fr  
1985  
Association  
**Tête de tournée :** Marcilly-en-Villette

## ILE-DE-FRANCE

### ▪ Cinessonne

N° CNC : 2202370  
15 place Jacques Brel  
91130 RIS-ORANGIS

**Bertrand SCHMIT**

06 83 26 37 46  
bertrand.schmit@cinessonne.com  
www.cinessonne.com  
2004  
Association  
**Tête de tournée :** Itteville

## MIDI-PYRENEES -LANGUEDOC -ROUSSILLON

### ▪ Arièges Images

N° CNC : 4088371  
ADACFA L'Estive, scène nationale  
BP 30095  
09007 FOIX cedex

**Patricia PAILLEAUD**

05 61 05 05 59  
cinema@lestive.com  
www.lestive.com  
1990  
Association  
**Tête de tournée :** Castelnaud Durban

▪ **Ciném'Aude**

N° CNC : 7155143  
27 avenue De Lattre de Tassigny  
BP219  
11100 NARBONNE

**Fabrice CAPARROS**

04 68 32 95 39  
cinemaude@free.fr  
www.cinemaude.org  
1983

Association

**Tête de tournée :** Ferrals-les-Corbières

▪ **Mondes et Multitudes**

N° CNC : 4026180  
23 avenue de la Murette  
12330 MARCILLAC-VALLON

**Gérard MAIGRET**

**Diane DEGLES**

09 53 79 93 01  
mondesetmultitudes@gmail.com  
www.mondesetmultitudes.com  
2014

Association

**Tête de tournée :**

Arviu

▪ **Ciné plan**

N° CNC : 7036282  
Route de Nîmes  
30260 QUISSAC

**Jean-Philippe MARIN**

04 76 16 00 95  
j.marin5@libertysurf.fr  
www.cineplan.org  
1998

Association

**Tête de tournée :**

Baillargues

▪ **Espace Saint-Michel  
Cinéfol 31**

N° CNC : 4431351  
CinéFol 31  
31 rue des Amidonniers  
31009 TOULOUSE

**Pierre-Alexandre NICAISE**

06 86 81 31 30  
panicaise@ligue.org  
www.cineligue31.com  
1983

Association

**Tête de tournée :**

Aurignac

▪ **Ciné Garrigues**

N° CNC : 7144230  
3 bis lotissement Le Viné  
34190 LAROQUE

**Roger TOCHE**

04 99 54 87 11  
contact@cinegarrigues.fr  
www.cinegarrigues.fr  
2000

Association

**Tête de tournée :**

Durfort

▪ **Cinévoyages**

salle des fêtes de Paulhan

N° CNC : 7305173  
Cinéma Alain Resnais  
Rue Roger Salasc  
34800 CLERMONT-LHERAULT

**Rémi HUSSENOT**

04 67 96 03 95  
re-hussenot@voila.fr  
www.cinema-alainresnais.net  
2012

Association

**Tête de tournée :**

Paulhan

▪ **Cinélot**

cinéma itinérant FDFR Lot

N° CNC : 4080991  
Salle de la Tour  
46320 SAINT SIMON

**Magueritte VAYSSOUZE**

05 65 11 44 36  
fdfr46@orange.fr  
www.cine-lot.com  
1999

Association

**Tête de tournée :**

Cabrerets

▪ **Association Cinéma  
chez nous**

N° CNC : 4038592  
FOL  
108 rue Fumadelles  
47000 AGEN

**Philippe STELLATI**

05 53 77 05 30  
pstellati@laligue-fol47.org  
www.ucps.fr  
1978

Association

**Tête de tournée :**

Barbaste

▪ **Cinéco**

N° CNC : 7388371  
La Paillotte  
48110 SAINT MARTIN DE LANSCULE

**Vincent KOPF**

04 66 45 94 41  
cineco@orange.fr  
www.cineco.org  
1982

Association

**Tête de tournée :**

St Germain de Calberte

▪ **Cinémaginaire**

N° CNC : 7253313  
association Cinémaginaire  
8 avenue Male  
66720 LATOUR-DE-FRANCE

**Bernard ARNAULT**

04 68 08 22 16  
contact@cinemaginaire.org  
www.cinemaginaire.org  
1983

Association

**Tête de tournée :**

Maury

▪ **Salle des fêtes  
Tournée Laporta**

N° CNC : 7430102  
14 avenue de Père Pina  
66350 TOULOUGES

**Michel LAPORTA**

04 68 55 35 10  
jamicine@orange.fr  
1996

Entreprise individuelle

**Tête de tournée :**

Toulouges

▪ **Cinécran 81**

N° CNC : 4208981  
42 rue des Carmélites  
81000 ALBI

**Manon DORNIER**

05 63 54 08 20  
cinecran@cinecran81.net  
www.cinecran81.net  
1984

Association

**Tête de tournée :**

Labastide-Rouairoux



## ■ Quercimages

N° CNC : 4407140  
Quercimage Asso Leygues  
82190 SAINT NAZAIRE  
DE VALENTANE

Marc VACQUIÉ

06 95 95 7573  
quercimages@laposte.net  
2007

Association

Tête de tournée :

St Nazaire de Valentane

## NORMANDIE

### ■ Génériques 1 Tournée Condé sur Vire

N° CNC : 3119122  
Ligue de l'enseignement de  
Basse-Normandie/  
Réseau génériques  
16 rue de la Giraffe  
14000 CAEN

Jean-Marie GROULT

02 31 0611 18  
generiques@laliguebn.org  
www.laliguebn.org  
1990

Association

Tête de tournée :

Condé-sur-Vire (50)

### ■ Génériques 2 Tournée Trévières

N° CNC : 3142522  
Ligue de l'enseignement de  
Basse-Normandie/  
Réseau génériques  
16 rue de la Giraffe  
14000 CAEN

Jean-Marie GROULT

02 31 0611 18  
generiques@laliguebn.org  
www.laliguebn.org  
1987

Association

Tête de tournée :

Trévières (14)

## NORD-PAS DE CALAIS -PICARDIE

### ■ Circuit itinérant de l'Aisne FDMJC 02

N° CNC : 3465920  
FDMJC Aisne  
28 rue du Cloître  
02000 LAON

Aurélien PATÉ

03 23 26 34 60  
cinema@frmjc-picardie.com  
cinema-et-mjc.fr  
1986

Association

Tête de tournée :

Montigny sur Crécy

### ■ Cinéligue Nord-Pas de Calais

N° CNC : 5045471  
104 rue de Cambrai  
59000 LILLE

Daniel BOYS

Anne LIDOVE

03 20 58 14 13  
alidove@cineligue-npdc.org  
www.cineligue-npdc.org  
1983

Association

Tête de tournée :

Beaurainville

### ■ Ciné Rural 60

N° CNC : 3122720  
14 rue Michel Gorin  
60000 BEAUVAIS

Patrick FIZET

03 44 48 37 30  
cinerural-60@orange.fr  
www.facebook.com/pages/  
Cin%C3%A9-Rural-60  
1994

Association

Tête de tournée :

Le Coudray St Germer

### ■ Ciné en Balade 80 FDMJC

N° CNC : 3277893  
FDMJC Somme  
28 rue du Cloître  
02000 LAON

Aurélien PATÉ

03 23 26 34 60  
cineenbalade80@gmail.com  
www.cinema-et-mjc.fr  
1974

Association

Tête de tournée :

Moreuil

## PAYS DE LA LOIRE

### ■ Balad'Images 44

N° CNC : 3466201  
Fédération régionale familles ru-  
rales des Pays de Loire  
107 rue de Létanduère  
49000 ANGERS

Bernard GAZON

02 41 25 38 60  
fr.paysdelaloire@famillesrurales.org  
www.baladimages.fr  
1990

Association

Tête de tournée :

Missillac

### ■ Balad'Images 72

N° CNC : 3320971  
Fédération régionale familles  
rurales des Pays de Loire  
107 rue de Létanduère  
49000 ANGERS

Bernard GAZON

02 41 25 38 60  
fr.paysdelaloire@famillesrurales.org  
www.baladimages.fr  
1991

Association

Tête de tournée :

Pontvallain

### ■ Balad'Images 49 Circuit St-Aubin de Luigné

N° CNC : 3374431  
Familles rurales 49 - Fédération  
départementale du Maine et Loire  
14 rue Savary  
49000 ANGERS

David COURDIER

02 41 18 20 00  
david.courcier@famillesrurales49.org  
www.famillesrurales.org  
1991

Association

Tête de tournée :

Saint-Aubin de Luigné

### ■ Balad'Images 85

N° CNC : 4099411  
Familles rurales 85 - Fédération  
départementale de Vendée  
119 bld des Etats-Unis  
BP 40079  
85002 LA ROCHE-SUR-YON cedex

Dominique PAILLAT

Antoine HEUDE

02 51 44 37 60  
contact@famillesrurales85.org  
www.famillesrurales85.org/  
www.baladimages.fr/  
1986

Association

Tête de tournée :

La Chapelle Achard

▪ **Cinéambul 72**

N° CNC : 3015682  
Le Pré aux chênes  
72190 SAINT-PAVACE

Janine **DARONDEAU**

02 43 82 12 81  
janine.darondeau@orange.fr  
1986

Association

**Tête de tournée :**  
Allonnes

**PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

▪ **A.D.A.M.R. Cinéma de Pays**

N° CNC : 7345421  
Z.I. St Maurice  
Atelier Relais n°5  
04100 MANOSQUE

Jean-Marie **CAYET**

09 63 04 56 52  
cinepays@orange.fr  
cinemadepays.wix.com/cinema  
1996

Association

**Tête de tournée :**  
Roumoules

▪ **Ciné Vadrouille**

N° CNC : 7106681  
Mairie d'Aspres lès Corps  
05800 ASPRES LES CORPS

Christian **RAYNAUD**

06 95 27 74 89  
cinevadrouille@aol.com  
1996

Association

**Tête de tournée :**  
Chauffayer

▪ **Plein air la Citadelle  
Cinémau**

N° CNC : 7456305  
38 rue Darbray  
06000 NICE

Maurice **STEFANUCCIO**

06 80 43 42 54  
cinemau@free.fr  
1998

Société

**Tête de tournée :**  
Villefranche-sur-Mer

▪ **Cinéma de la Rosières  
Cabris**

N° CNC : 7081080  
sarl cinémas de la Rosières 74 rue  
de Bonnel - 69003 LYON

Evelyne **DAVOINE**

04 69 16 39 39  
davoine@cinealpes.fr  
www.cinealpes.fr  
1985

Société

**Tête de tournée :**  
Cabris

▪ **Cinéma de la Rosières  
St Martin de Vésubie**

N° CNC : 7404350  
sarl cinémas de la Rosières  
74 rue de Bonnel  
69003 LYON

Evelyne **DAVOINE**

04 69 16 39 39  
davoine@cinealpes.fr  
www.cinealpes.fr  
1985

Société

**Tête de tournée :**  
Saint-Martin de Vésubie

▪ **Tournée DK Production**

N° CNC : 7119812  
dk production  
6179 route du broc  
06510 CARROS

Karine **DEGRANDSART**

04 93 24 48 05  
dkprod1@sfr.fr  
2009

Société

**Tête de tournée :**  
La Gaude

▪ **Cinéma du soleil - Tournée 13**

N° CNC : 7306452  
70 bld Voltaire  
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

Jean-Paul **NICOLI**

04 91 24 70 42  
culture@mairie-lapennesurhu-  
veaune.fr  
www.ville-lapennesurhuveaune.fr  
1984

Association

**Tête de tournée :**  
La Penne sur Huveaune

▪ **Ciné Bonne nouvelle**

N° CNC : 7213542  
20 cours Victor Hugo  
13370 MALLEMORT

Patrice **PANZA**

04 13 05 00 65  
cinebonnenouvelle@cegetel.net  
1996

Association

**Tête de tournée :**  
Lambesc

▪ **Tournée Levens  
Les cinémas de St Raphael**

N° CNC : 7224532  
90 avenue Victor Hugo  
83700 SAINT-RAPHAEL

Jean-Marie **CHARVET**

04 94 83 36 51  
cinema.lido@orange.fr  
2002

Société

**Tête de tournée :** Levens

▪ **GIE Cinéma du soleil  
Ciné 83**

N° CNC : 7310645  
68 avenue Victor Agostini  
83000 TOULON

Sandrine **FIRPO**

Jean-Marie **BORELLO**

04 94 24 72 86  
cine83@laligue83.org  
www.fol83laligue.org  
1983

Association

**Tête de tournée :** Pierrefeu-du-Var

▪ **GIE Cinéma du soleil  
Ciné 83**

N° CNC : 7086173  
68 avenue Victor Agostini  
83000 TOULON

Sandrine **FIRPO**

Jean-Marie **BORELLO**

04 94 24 72 86  
cine83@laligue83.org  
www.fol83laligue.org  
1983

Association

**Tête de tournée :** Carcès



▪ **GIE Cinéma du soleil  
Ciné 83**

N° CNC : 7327092  
68 avenue Victor Agostini  
83000 TOULON

Sandrine FIRPO  
Jean-Marie BORELLO

04 94 24 72 86  
cine83@laligue83.org  
www.fol83laligue.org  
1983

Association  
Tête de tournée : Puget-ville

▪ **GIE Cinéma du soleil  
Ciné 83**

N° CNC : 7333600  
68 avenue Victor Agostini  
83000 TOULON

Sandrine FIRPO  
Jean-Marie BORELLO

04 94 24 72 86  
cine83@laligue83.org  
www.fol83laligue.org  
1983

Association  
Tête de tournée : Régusse

▪ **GIE Cinéma du soleil  
Ciné 83**

N° CNC : 7362614  
68 avenue Victor Agostini 83000  
TOULON

Sandrine FIRPO  
Jean-Marie BORELLO

04 94 24 72 86  
cine83@laligue83.org  
www.fol83laligue.org  
1983

Association  
Tête de tournée : La Seyne-sur-mer

▪ **GIE Cinéma du soleil  
Ciné 83**

N° CNC : 7364961  
68 avenue Victor Agostini  
83000 TOULON

Sandrine FIRPO  
Jean-Marie BORELLO

04 94 24 72 86  
cine83@laligue83.org  
www.fol83laligue.org  
1983

Association  
Tête de tournée : Solliès-Toucas

▪ **Plein air des Baux**

N° CNC : 7342681  
association ciné valettoise allée  
Mériadec  
villa la Féronnière  
83160 LA VALETTE DU VAR

Hubert BONIFAY

06 62 39 54 35  
hubert.bonifay@orange.fr  
1990

Association  
Tête de tournée :  
Roquebrune sur Argens

▪ **Tournée Ciné Bleu**

N° CNC : 7160410  
7 rue Pasteur  
83890 BESSE-SUR-ISSOLE

Alain FORESTO

04 94 59 69 16  
cinebleu@yahoo.fr  
1998

Association  
Tête de tournée : Flassans-sur-Issolle

▪ **Cinéma récréatif  
industriel René Ciccaglione**

N° CNC : 7052612  
René Ciccaglione  
Manon des Sources  
Quartier le Bacon  
83890 BESSE-SUR-ISSOLE

René CICCAGLIONE

04 94 69 80 66  
1985  
Entreprise individuelle

Tête de tournée : Besse-sur-Issolle

▪ **La Strada**

N° CNC : 7210701  
Rés. Le Voltaire 100  
Cours Fernande Peyre  
84800 L'ISLE S/ SORGUE

Michèle RICHER

04 90 38 29 28  
cinemalastrada@free.fr  
cinemalastrada.free.fr  
1990

Association  
Tête de tournée : Lacoste

▪ **Cinéval**

salle Frédéric Mistral

N° CNC : 7463372  
12 chemin du rond-point des Verdeaux  
84370 BEDARRIDES

Yves DESAPHY  
Christophe RICARD

40 90 33 57 22  
cineval84@free.fr  
www.cineval84.free

2000  
Association  
Tête de tournée : Visan

▪ **Cinéval**

salle polyvalente Camaret

N° CNC : 7082752  
12 chemin du rond-point des Verdeaux  
84370 BEDARRIDES

Yves DESAPHY  
Christophe RICARD

40 90 33 57 22  
cineval84@free.fr  
www.cineval84.free

2000  
Association  
Tête de tournée : Camaret-sur-Aigues

▪ **Cinéval**

salle des fêtes Caromb

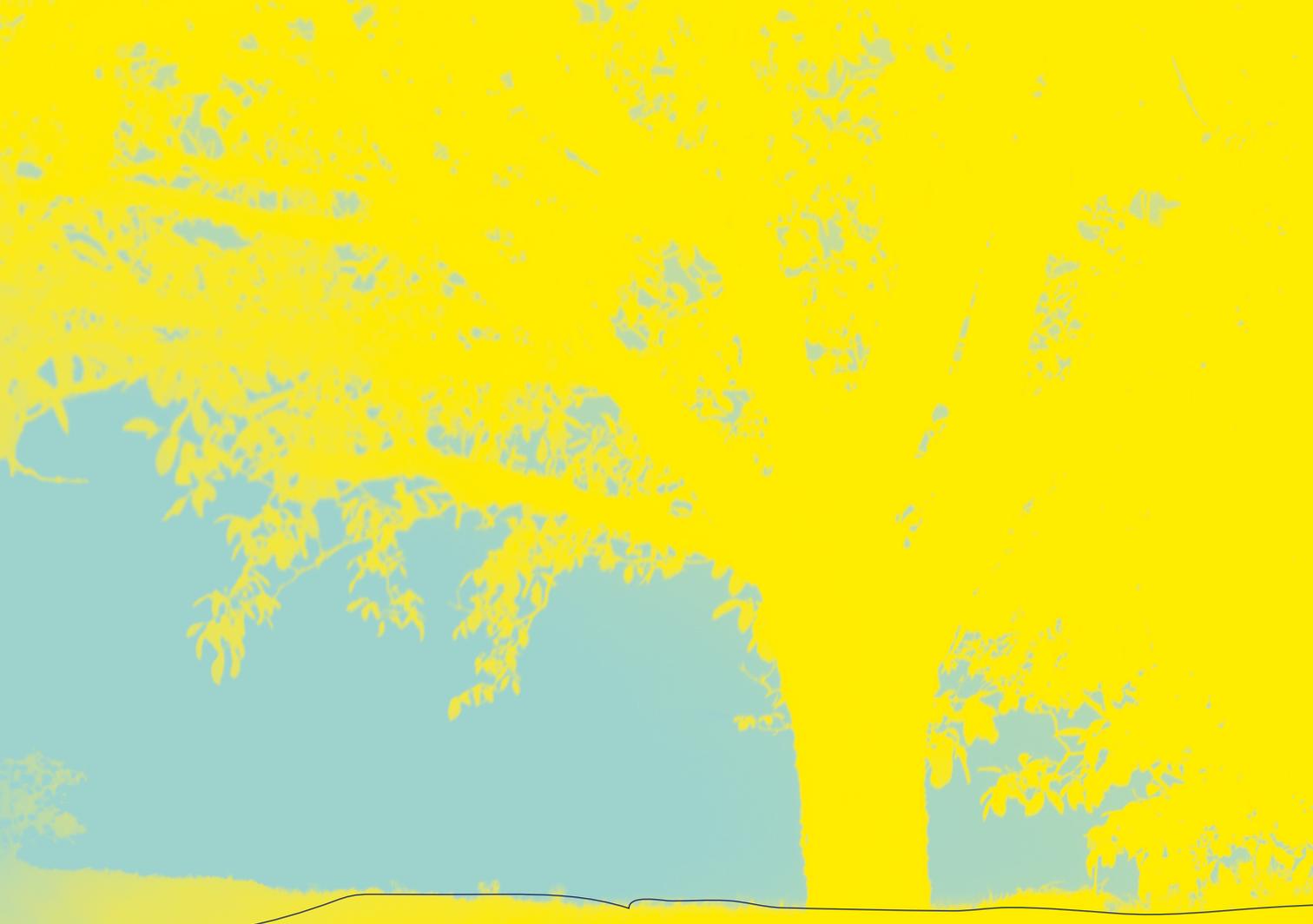
N° CNC : 7463372  
12 chemin du rond-point des Verdeaux  
84370 BEDARRIDES

Yves DESAPHY  
Christophe RICARD

40 90 33 57 22  
cineval84@free.fr  
www.cineval84.free

2014  
Association  
Tête de tournée :  
Caromb





**Responsable de la publication :**  
Eric Raguet

**Étude :**  
Gilles Ménis

**Cartographie :**  
Pierrick Hamon (cellule cartographie - CGET)  
Gilles Toutin (Observatoire des Territoires)

**Conception graphique :**  
Anne Gautherot

**Impression :**  
ICO

**Tirage :**  
1 000 exemplaires



# LE CINÉMA ITINÉRANT EN FRANCE

**L'évolution technologique en matière de diffusion cinématographique** et le passage à un mode de **projection numérique** auraient pu mettre en péril les circuits de cinéma itinérant qui, à côté et en complément des salles fixes, affirment **la présence du cinéma dans l'ensemble du territoire national**.

La numérisation des circuits a été une étape difficile pour tous, et fatale pour quelques-uns. L'Association nationale des cinémas itinérants (ANCI), soutenue financièrement par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), et accompagnée techniquement par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), a souhaité en faire le bilan trois ans après.

Tous les circuits ont été interrogés ; tous ont répondu.

**Cette étude dresse un état des lieux du cinéma itinérant en France en 2015 :** leur nombre, leur localisation, leur fonctionnement... Elle tente aussi d'éclairer **l'action des circuits au quotidien**, la particularité de leur programmation, leurs partenaires, les publics qu'ils touchent.

L'étude s'attache également à comprendre **les relations avec les collectivités locales**, et la structure financière des circuits. Elle dit combien l'humain fait exister le cinéma itinérant, notamment à travers l'action des nombreux bénévoles qui font vivre les circuits.

Enfin, « Le cinéma itinérant en France » aborde le rôle d'une représentation nationale des circuits et la nécessité d'une organisation collective qui défende leur action et leur originalité.

